

Le Chasseur de l'Orne

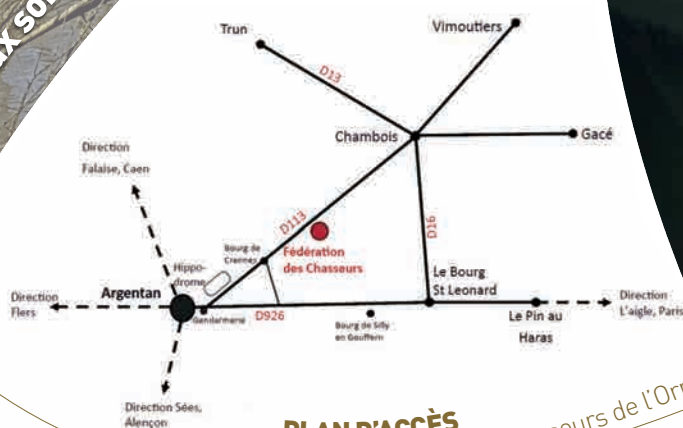
Fédération Départementale des Chasseurs de l'Orne



Vous pouvez nous joindre au
02 33 67 99 39

Les bureaux sont ouverts de 9 h à 17 h sans interruption

Coord. GPS : Latitude 48,773861
Longitude 0,040048



PLAN D'ACCÈS
à la Fédération des Chasseurs de l'Orne





LE MOT DU PRÉSIDENT

C'est toujours avec un réel plaisir que je vous adresse ces quelques lignes à l'aube d'une nouvelle saison cynégétique.

2018 est déjà une année riche en événement pour la chasse. À l'occasion de notre dernière Assemblée Générale, vous avez approuvé la modification des statuts de la Fédération. Dorénavant, le Conseil d'Administration est élu par liste complète et pour 6 ans. Ce système va favoriser la mise en place de politique à long terme. La réforme du permis de chasser a été actée et se négocie maintenant au plus haut niveau de l'État. Dès l'an prochain, le permis national devrait coûter 200 €. Cela modifiera en profondeur la chasse française, avec plus de mobilité pour les pratiquants, et une nouvelle répartition des missions entre l'ONCFS et les Fédérations. Elle impliquera également une modification des flux financiers qui nous conduit directement à repenser le système d'indemnités des dégâts, avec l'éventuelle mise en place d'une contribution hectare. Elle sera modulable par unité de gestion et en fonction des dégâts.

Concernant justement les dégâts, le Conseil d'Administration, en attendant les réformes à venir, n'a pas souhaité modifier les contributions pour 2018/2019. Après une saison 2016/2017 compliquée pour notre budget, les indicateurs 2018 annoncent un retour à la normale. Mais restons vigilants et prudents sur ce sujet. Nous avons donc maintenu notre demande de chasse à l'approche et à l'affût du sanglier à compter du 1^{er} juin, afin de tenter de diminuer son impact sur les cultures. Je tiens ici à remercier notre nouvelle Préfète qui nous accorde sa confiance dans la gestion de ce sujet.

Le printemps très orageux, avec des cumuls de pluie importants et son cortège d'inondations n'est pas favorable à la reproduction de la petite faune. J'ai une pensée toute particulière pour les chasseurs de petit gibier et notamment ceux

du GIC d'Écouché qui sont en pleine opération de réintroduction du faisan. Malgré ces aléas climatiques, n'oublions pas que le principal sujet reste la disparition des habitats, l'arrachage des haies, le drainage, le retournement des prairies, le non-respect des largeurs de chemins, etc. Toutes ces altérations résultent principalement de la Politique Agricole Commune, il est nécessaire qu'elle soit réformée. Il est temps aussi que la défense de la biodiversité ordinaire prenne le pas sur la mise sous cloche de « territoire d'exception ». Le rôle que nous, chasseurs, avons à jouer dans ce domaine est prépondérant et nous devons tous y veiller.

Je souhaite aborder un dernier point avec vous, il s'agit des attaques répétées que subit la chasse et notamment la chasse à courre par les courants Véganistes ou Antispécistes qui s'attaquent à la chasse, mais aussi à l'élevage, ou à toute utilisation des animaux (cirques, zoos, corrida, etc.). Face à ces nouvelles menaces nous nous devons de réagir solidement et surtout d'être irréprochables dans notre comportement, notamment avec les autres usagers de la nature. Dans le même état d'esprit, la sécurité à la chasse est toujours une préoccupation majeure. Nous avons mis en place une formation sur ce sujet au sein de la Fédération. Principalement destinée aux organisateurs de chasse, elle est également ouverte à tous, alors n'hésitez pas. Les dates des deux sessions vous seront communiquées dans le calendrier de janvier.

Pour terminer, je vous invite tous, à venir nous retrouver comme tous les ans à la fête de la chasse les 4 et 5 août prochains.

Administrateurs et personnels de la Fédération se feront un grand plaisir de vous accueillir sur notre stand.

Excellente saison à tous.

Christophe de BALORRE
Président

SOMMAIRE

01 Le mot du Président

02 Le Conseil d'Administration

04 L'Assemblée Générale

04 Rapport moral

06 Rapport cynégétique

08 Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

11 Vote des résolutions

12 Remise de décorations

14 Questions de l'AG

15 Rapport d'orientations

16 Les Chasseurs connectés

18 Grand gibier

18 Cerf

19 Chevreuil

20 Plan de chasse cervidés

21 Plan de chasse Grand Gibier

22 Plan de gestion Sanglier

25 Indemnités

29 Les trophées

31 Suivi sanitaire

35 La biodiversité

37 Dossier : Les nouveaux opposants à la chasse

43 Chasseurs et randonneurs

44 Petit gibier

44 Lièvre

45 Perdrix

46 Barème subventions

47 Concours St-Hubert

48 Procès-verbal

49 L'ONCFS

51 La louveterie

54 Associations

64 Recensement des dégâts

Directeur de la publication : C. de BALORRE

Tirage : 15 000 ex.

Dépôt légal : 3^e trimestre 2018

Conception maquette : Corine COUPRIT

Impression : Compédit Beauregard S.A.

Z.I. Beauregard • 61600 La Ferté-Macé

Tél. : 02 33 37 08 33

Photos : FDC61 • S. LEVOYE

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION



M. ROZEL Franck

1, Le Chesnay
61220 Pointel
Tél. 06 09 99 90 68



M. MARTIN Jean

La Bistière
61100 Cerisy-Belle-Étoile
Tél. 02 33 66 52 65



M. DENIS Gérard

Le Breuil
61440 St-André-
de-Messei
Tél. 02 33 65 77 50



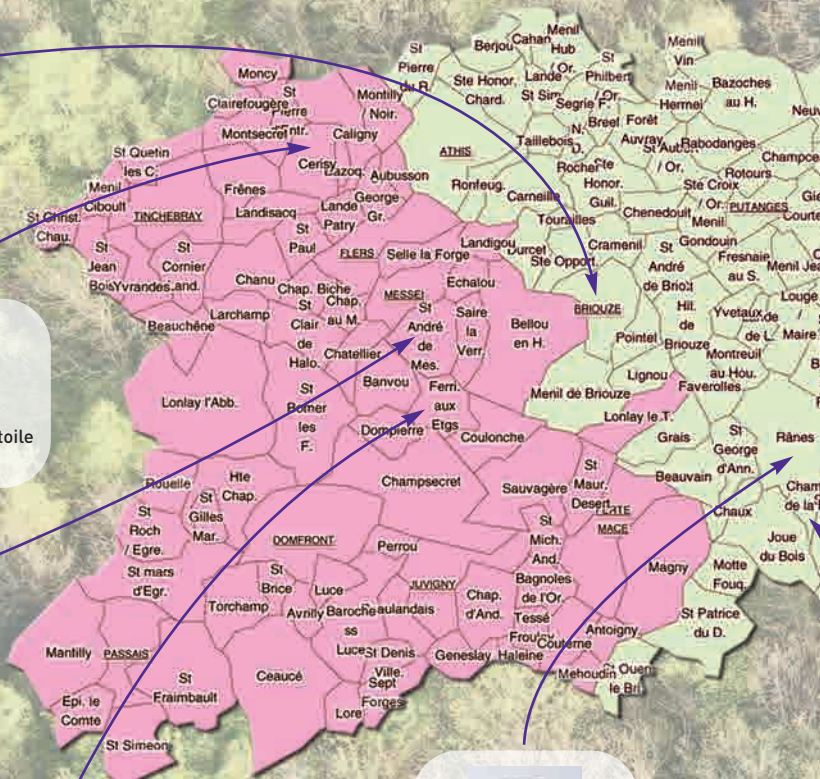
**M. BATILLAT
Jean-Claude**

L'Air du Bois
61450 La Ferrière-aux-Étangs
Tél. 06 83 62 48 49



**M. FRANÇOIS
Jean-Claude**

Vice-Président
11, rue du Parc
61150 Rânes
Tél. 02 33 35 60 11



SIÈGE SOCIAL

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DE L'ORNE
La Briqueterie – RD 113
Silly-en-Gouffern
61310 GOUFFERN-EN-AUGE

ADRESSE POSTALE

BP 70015
61201 ARGENTAN cedex
Tél. : 02 33 67 99 39
Fax : 02 33 67 99 40
E-mail : fdc61@fdc61.fr
Site internet : www.fdc61.fr

OUVERTURE AU PUBLIC

Du lundi au vendredi
De 9 h à 17 h sans interruption

SERVICE ADMINISTRATIF RESPONSABLE ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

Martine VIVIER

INFORMATICIEN

Stéphane CHAUVEL

SECRÉTAIRES

Marie-Christine ANDRE
Christelle CORBIN
Sandrine PIJE

SERVICE TECHNIQUE

TECHNICIENS

Xavier BRAULT
Port. 06 30 82 49 06
Yves L'HONORE
Port. 06 37 81 68 55

TECHNICIEN ADJOINT

Hubert LAMY
Port. 06 07 26 55 28

AGENT D'ENTRETIEN

Jacky GAUTIER

AGENT FÉDÉRAL

Jérôme HARDY
Port. 06 24 61 52 26



M. BEAUVAIS Vincent

Brévaux
61200 Commeaux
Port. 06 84 69 03 86



M. HUREL Philippe

Le Hameau Perré
61160 Ecorches
Tél. 02 33 36 81 61



M. VIVIE Jean

Le Bourg
61550 St-Evroult ND-du-Bois
Tél. 02 33 34 85 70



M. BOULIN Jean

Secrétaire

2, rue St-Aubin
61300 St-Ouen-sur-Iton
Tél. 02 33 34 19 49



M. BOUDIER Dominique

Trésorier adjoint
Le Champ Long
61250 Colombiers
Tél. 02 33 26 65 39



Mme BOUDET Jeanne-Marie

Trésorière

La Forge
61320 Le Champ de la Pierre
Tél. 06 73 02 89 57



M. RICHARD Marc

Bray
61570 Mortrée
Tél. 02 33 35 38 16



M. POISOT Eric

Culoiseau
61110 Moutiers-au-Perche
Tél. 02 33 73 93 38



M. de BALORRE Christophe

Président
Les Noës
61170 St-Léger-sur-Sarthe
Tél. 02 33 27 64 87





Les participants à l'Assemblée.

RAPPORT MORAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Samedi 21 avril 2018 à 9 h 30 au Carré du Perche

(23, rue Ferdinand de Boyères, Mortagne-au-Perche)



DE GAUCHE À DROITE : Jeanne Marie Boudet, trésorière de la Fédération, Philippe Auvray, adjoint au maire de Mortagne-au-Perche, Adeline Bard, sous-préfète de Mortagne-au-Perche, Christophe de Balorre, Président de la FDC61, Véronique Louwagie, Députée de l'Orne, Jean Boulon, secrétaire de la FDC61 et Jean-Claude Francois, Vice-Président de la FDC61.

Je vais vous présenter le bilan de la saison écoulée.

Au niveau National

Comme je vous l'avais annoncé l'année dernière, l'utilisation des modérateurs de son est désormais autorisée pour la chasse, ce qui nous a d'ailleurs valu quelques attaques de la part des écologistes qui nous transforment en braconniers, tirant dans tous les sens impunément.

Les statuts des fédérations ont été modernisés, pour simplifier, clarifier et renforcer les fédérations. Je vous demanderais d'ailleurs d'approuver ces nouveaux statuts tout à l'heure au cours de l'Assemblée Générale.

Véronique Louwagie vient de vous en exposer les grandes lignes, la chasse à courre est fortement menacée depuis plusieurs mois ! Elle est attaquée sur tous les fronts, ce qui est très inquiétant car les anti-chasseurs ne s'arrêteront pas qu'à un mode de chasse... mais

bien à la chasse toute entière. Nos opposants essaient de faire tomber un premier domino pour mieux faire tomber les suivants : d'abord les chasses traditionnelles, puis le piégeage et enfin la chasse de nuit. Il est vraiment insupportable de voir des attaques aussi virulentes contre la vènerie portées par des pseudos défenseurs de la nature. Je tiens aussi à affirmer qu'il est encore plus insupportable de constater que certaines attaques émanent de notre propre camp. Cette division, comme toutes les divisions, peut nous faire craindre le pire ! Je vous le rappelle, nous devons faire bloc et rester solidaires.

Vous avez certainement pris connaissance de l'annonce du Président de la République qui s'apprête à faire « un joli cadeau financier aux chasseurs en baissant le permis national de 400 à 200 euros ». Cette excellente mesure, très attendue par les chasseurs pour faciliter la mobilité sur le territoire, a été validée le 15 février

dernier par le Président lors de l'audience qu'il a accordée à Willy Schraen, Président de la Fédération Nationale des Chasseurs. Les modalités d'application sont en cours de négociation avec l'Élysée et Bercy. L'application réelle est prévue pour la saison cynégétique 2019-2020, et donc à partir du 1^{er} juillet 2019.

Cette mesure est inscrite dans un ensemble de réformes qui permettra de mieux intégrer la chasse dans les politiques rurales et de maintien de la biodiversité ordinaire. Ce sont des engagements du candidat Macron qui sont traduits dans les faits aujourd'hui. Ce qui est rassurant pour les ruraux que nous sommes !

Néanmoins, annoncer que cette mesure est un cadeau aux chasseurs à des fins électoralistes est la parfaite illustration de la méconnaissance de l'autofinancement de la chasse française par les chasseurs eux-mêmes. Il est important de préciser que ce geste symbo-



Le Président de Balorre entouré de Mme Adeline Bard, sous-Préfète de l'arrondissement de Mortagne à sa droite et de Véronique Louwagie, Députée de l'Orne à sa gauche répond aux questions de l'assemblée.

lique – certes fort – ne concerne pas l'argent des contribuables... mais celui des chasseurs eux-mêmes, qui doivent s'acquitter tous les ans d'une taxe départementale ou nationale obligatoire pour bénéficier de la validation annuelle de leur permis de chasser.

Cette baisse significative ne concerne que les permis nationaux dont le coût est très élevé pour les jeunes et les nouveaux permis.

Elle aura surtout deux effets bénéfiques immédiats :

- Rendre plus accessible la chasse aux jeunes qui ont de faibles moyens, mais sont plus mobiles.
- Rendre obligatoire une nouvelle gestion des dégâts de gibiers que les chasseurs payent aux agriculteurs.

En rapprochant le prix du permis national de celui du permis départemental, les Fédérations vont devoir adapter leur gestion afin de réduire la facture qu'elles payent aux agriculteurs et qui atteint aujourd'hui 50 millions d'euros.

Rappelons aussi qu'avec leurs permis départementaux et nationaux, le timbre grand gibier et les autres contributions, les chasseurs versent sur leurs propres deniers 73 millions d'euros pour la police de la chasse, 50 millions d'euros pour les dégâts de gibier aux agriculteurs, 80 millions d'euros pour la gestion cynégétique par les fédérations et 40 millions d'euros pour la gestion environnementale des territoires.

Précisons aussi que l'économie, liée à la chasse, représente par an un flux financier de 3,9 milliards d'euros. Cette somme bénéficie à de nombreux secteurs économiques du monde rural et bien évidemment rapporte des ressources non négligeables pour l'État en termes de taxes, TVA et d'impôts divers.

En parallèle, la chasse représente 2,9 milliards de services écosystémiques et d'apport en nature pour la biodiversité, avec près de 75 millions d'heures de bénévolat par an pour aménager les territoires.

Il est évident que la chasse et les chasseurs contribuent chaque année à hauteur de 7 milliards d'euros à l'économie et à la biodiversité de nos territoires ruraux.

Par conséquent, on peut dire qu'il est légitime que les chasseurs aient un accès plus facile et moins coûteux au permis national comme le souhaite le président de la République.

Au niveau Régional

La Fédération Régionale de Normandie essaie de mettre en place une stratégie concernant le volet sylvicole de la loi agricole et forestière. Plusieurs réunions ont été organisées avec les instances régionales pour définir les enjeux. Je dois vous préciser que cette réforme est loin d'être à l'initiative des chasseurs. Nous la subissons ! Actuellement, nous attendons les propositions des forestiers pour en

étudier l'impact sur les populations de cervidés.

De notre point de vue, il paraît plus judicieux de laisser à chaque département la liberté de choisir sa politique de gestion des grands animaux... en accord avec les forestiers et les agriculteurs, bien évidemment, comme nous le faisons depuis 40 ans avec succès.

Au niveau Départemental

PERMIS DE CHASSER

En 2017, 243 candidats ont été reçus aux épreuves du permis de chasser. Le taux de réussite est stable par rapport à l'année dernière avec 68 % des candidats reçus.

Pour la saison écoulée, nous avons validé 12 382 permis, soit 309 de moins qu'en 2016/2017. Comme vous pouvez le constater, ce n'est pas une très bonne année. Nous espérons que les réformes à venir sur le permis de chasser à 200 euros nous permettront de stopper l'érosion et de stimuler des vocations.



Le président de Balorre accueille les participants à l'assemblée.

RAPPORT CYNÉGÉTIQUE PETIT GIBIER



LE PETIT GIBIER SÉDENTAIRE

La Perdrix

Le printemps 2017 a été favorable. La reproduction des perdrix est tout juste conforme à la moyenne. Les populations se stabilisent difficilement à un niveau déjà très faible. Je rappelle que la perdrix fait partie des 145 espèces en difficulté. Cette situation est liée à la baisse de la biodiversité. Il est urgent de considérer ce problème, que les chasseurs dénoncent depuis plusieurs années. Il faut revoir absolument cette politique aberrante de mise sous cloche d'une partie du territoire qui attire toutes les subventions pour un résultat qui reste à démontrer.

Le Lièvre

Nous avons enregistré une forte progression avec des disparités importantes d'une commune à l'autre. Quelques foyers d'EBHS type 2 ont été recensés, et nous restons très vigilants sur d'éventuelles mortalités.

LE PETIT GIBIER MIGRATEUR

C'est une saison pour le petit gibier migrateur qui n'aura pas été positive. Les vents contraires et une météo clémente, ont bloqué les mouvements migratoires. Très peu d'oiseaux ont été observés.

Notons que certains massifs forestiers ont accueilli quelques bécasses. L'abondance de glands pouvait nous laisser espérer qu'un certain nombre de pigeon allait rester dans

notre département. Malheureusement, cela n'a pas été le cas. Les années se suivent et se ressemblent. En raison du changement climatique, il est probable que les axes de migration se déplacent.

LES NUISIBLES

Nous allons d'ici quelques semaines renégocier le classement des espèces nuisibles. Pour défendre nos intérêts, nous avons besoin de vos témoignages et données de piégeage.



GRAND GIBIER

Le plan de chasse chevreuil 2017/2018 a augmenté puisqu'il est passé de 6 693 chevreuils attribués contre 6 361 l'an passé. La réalisation est positive : 94,3 %.

Pour la prochaine saison, ces attributions devraient se stabiliser. Nous avons constaté, par secteur, des mortalités dues, a priori, à du multi-parasitisme. Mais restons prudents !

Le plan de chasse grands cervidés est stable en 2017/2018, avec 1 176 animaux attribués (1 111 en 2016/2017). Pour la prochaine saison, les attributions augmenteront sur quelques massifs, notamment Saint-Évroult et Longny. Elles

sont en nette baisse de 30 % sur le massif d'Écouves. Malheureusement, ce réajustement risque de ne pas être suffisant.

Concernant le cerf, je dois vous faire part d'une information inquiétante qui vient d'être portée à notre connaissance. Les départements des Hautes-Pyrénées, de l'Ariège, de la Savoie et de la Marne ont déclaré des mortalités anormales chez le cerf élaphe. Selon toute vraisemblance, cette mortalité serait due à une maladie : l'entérotoxine. C'est une maladie mortelle après une brève évolution de quelques heures, due au développement anormalement important des bactéries anaérobies dans la caillette des ruminants. Ces bactéries synthétisent des toxines qui provoquent l'empoisonnement interne de l'animal.

Dans le cadre du réseau SAGIR, je vous demande de nous signaler rapidement toute mortalité afin que nous puissions procéder à des analyses sur des cadavres frais car cette bactérie a la particularité de disparaître très rapidement après la mort de l'animal.

Tous les ans, je vous rappelle que le délai de retour des réalisations est de 48 heures (par courrier, Internet ou appli smartphone). Pour les animaux non réalisés, les cartons de tir doivent être renvoyés en fin de saison avec la mention « non utilisé ». Pour les personnes qui renseignent par Internet, il faut cocher la case « non réalisé ». Sur ce point, l'interface utilisateur a été améliorée et simplifiée. Son fonctionnement est plus convivial et offre de plus grandes possibilités. Vous pouvez maintenant y renseigner vos prélèvements sangliers dans la rubrique : plan de gestion.



Rapport moral du Président
Christophe de Balorre.

Les attributaires qui ne rempliront pas ces obligations seront verbalisés par les services de l'ONCFS. Alors, renvoyez vite vos cartons si ce n'est pas déjà fait.

En ce qui concerne le sanglier, le bilan de la saison écoulée est significatif avec 4 536 sangliers déclarés prélevés. C'est du jamais vu ! Maintenant, il me paraît important de revenir sur tout ce bruit médiatique autour du sanglier avec des tribunes dans la presse quasiment chaque semaine et des plaintes auprès des services de l'État.

Nous avons même pu lire cette semaine, dans un journal, une pleine page émanant d'un collectif rassemblant 200 membres anonymes, demandant que la chasse du sanglier n'ouvre pas avant le mois de septembre et que les prélèvements soient effectués par battue administrative. Une délégation a été reçue hier par les services de l'État.

Il est tout de même aberrant que la presse donne écho à une minorité qui n'a aucune légitimité dans la gestion des espèces.

Je propose que nous envoyions la facture des dégâts à ce collectif, pour qu'ils puissent participer pleinement à la gestion du problème. Jusqu'ici, nous avons décidé de ne pas répondre. Nous avons laissé chacun faire son petit jeu sans jamais mettre d'huile sur le feu. Le sanglier est actuellement jeté à la vindicte agricole et pose des problèmes. Je peux le concevoir, mais il faut raison garder. Avec les prélèvements qui ont été réalisés au cours de la saison passée, les populations de sangliers ont été ramenées à des proportions plus acceptables.

Pour l'année prochaine, nous sommes plus sereins. Tous les indi-

cateurs démontrent que la situation est sous contrôle. Je comprends la crainte de nos partenaires agriculteurs, mais ils savent que nous sommes très vigilants, à l'écoute. Je sais que les mesures d'agrainage leurs semblent contre-productives. L'agrainage est aujourd'hui décrit comme un moyen d'augmenter les populations alors qu'il est en fait un moyen de lutter contre les dégâts agricoles en retenant les animaux en forêt. Des études de l'ONCFS montrent qu'il n'influe pas sur le taux de reproduction. Il y a bien longtemps que la nourriture n'est plus un facteur limitant pour les sangliers.

Je tiens à rappeler que, dans le département, l'agrainage est interdit sauf si le détenteur du droit de chasse signe une charte avec la Fédération. Cette charte oblige les chasseurs, qui souhaitent agrainer pendant la période hivernale, à agrainer également pendant la période sensible du printemps afin de tenir les sangliers éloignés des cultures. Je pense que cette mesure, négociée avec les agriculteurs dans le cadre du schéma 2014-2020, est une mesure équilibrée.

Dans la problématique sanglier, il existe de nombreux paramètres qu'il faut également rappeler comme notamment la PAC, ou le cloisonnement des milieux ... autant de sujets sur lesquels les chasseurs n'ont pas la main !

- La PAC, elle joue un grand rôle par le retournement des prairies, la subvention de cultures à haut risque (colza, maïs), l'obligation de mettre en place des intercultures hivernales (les moutardes). Ce système pervers retient les animaux en plaine et leur procure gîte et couvert de manière abondante, toute l'année. Cela a les

mêmes conséquences pour les populations de grands cervidés.

- Le cloisonnement des milieux est aussi un élément perturbateur qui crée des concentrations anormales d'animaux. Dans le département, un exemple marquant est la création des autoroutes A28, A88 et le doublement de la N12. La prise en compte insuffisante de la faune sauvage par les services de l'État et les concessionnaires dans ces projets, malgré les appels répétés des chasseurs, a abouti à la situation que l'on connaît.

Le problème est donc complexe. Nous avons réitéré notre demande à Mme la Préfète pour une ouverture anticipée dès le 1^{er} juin, avec interdiction de tirer les laies pour ne pas laisser des orphelins qui occasionneraient plus de dégâts. Cette mesure, qui avait été proposée par la Fédération et seulement par la Fédération, n'en déplaise à certains, avait été refusée en 2017 par la précédente représentante de l'État dans le département. Cette mesure pourrait être acceptée pour 2018. Elle devrait engendrer un minimum de dérangement et surtout permettre le prélèvement des animaux responsables des dégâts dans les cultures !

En ce qui concerne les indemnités des dégâts enregistrés lors de la saison 2017/2018, nous allons atteindre le chiffre d'un million d'euros avec un coût global de 1 007 000 €.

Pour la saison 2018/2019, la facture s'annonce importante mais sous contrôle car les estimations les plus pessimistes montrent un résultat proche de celui de cette année.

Pour conclure, je vous invite tous à venir à l'exposition de trophées les 2 et 3 juin au siège de Silly-en-Gouffern, ainsi qu'à **la fête de la chasse qui aura lieu au Haras du Pin les 4 et 5 août prochains**. La Fédération vous accueillera avec plaisir au cœur du village de la chasse, venez nombreux !

Merci de votre attention.

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

DE L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2017

BILAN PASSIF

Aux Membres de l'Association
FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DE L'ORNE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association FDC61 relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

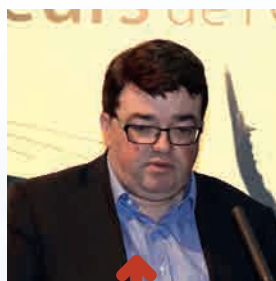
Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note de l'annexe des comptes annuels relative à la clé de répartition des charges mixtes imputées au service gât.

		du 1 ^{er} /07/2016 au 30/06/2017	30/06/2016
FONDS ASSOCIATIFS	FONDS PROPRES		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	15 245	15 245
	Écarts de réévaluation		
	Réserves	2 916 728	2 916 728
	Report à nouveau	1 263 842	954 081
	Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	21 003	309 761
	AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
	Fonds associatifs avec droit de reprise :		
	– Apports		
	– Legs et donations		
	– Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Écarts de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
	Provisions réglementées		
	Droits des propriétaires (commodat)		
TOTAL (I)		4 216 817	4 195 814
FONDS DÉDIÉS	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur autres ressources		
TOTAL (II)			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques	132 166	152 324
	Provisions pour charges		
TOTAL (III)		132 166	152 324
EMPRUNTS ET DETTES (I)	Emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	236 570	256 453
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	9 053	4 334
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	58 873	94 465
	Dettes fiscales et sociales	130 938	139 785
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 444	5 444
	Autres dettes	409 082	150 583
	Instruments de trésorerie		
COMPTES RÉGUL.	Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL (IV)		849 961	651 063
Écarts de conversion passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		5 198 944	4 999 201
Engagements donnés			
RENOUVOIS	(1) Dont à moins d'un an		
	(1) Dont à plus d'un an		
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
	ENGAGEMENTS DONNÉS		
	Legs nets à réaliser :		
	– acceptés par les organes statutairement compétents		
	– autorisés par l'organisme de tutelle		
	Dons en nature restant à payer		



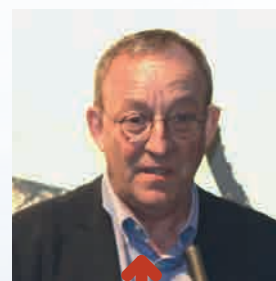
M. Le Roux, commissaire aux comptes présente son rapport d'audit.



M. Retaux, expert-comptable présente les comptes clos au 30 juin 2017.



Véronique Louwagie, Députée de l'Orne nous parle de la proposition de loi contre la vénérie.



Philippe Auvray, adjoint au maire de Mortagne nous accueille au Carré du Perche.

BILAN ACTIF

			Du 1/07/2016 au 30/06/2017			Au 30/06/2016				
			Brut	Amort. Prov.	Net	Net				
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	22 077	22 077	1 687					
		Frais de développement								
		Concessions, brevets et droits similaires								
		Fonds commercial								
		Autres immobilisations incorporelles								
		Immobilisations incorporelles en cours								
	Avances et acomptes									
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	108 239	56 922	51 317	61 257				
		Constructions	1 708 140	641 580	1 066 560	1 162 072				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	133 747	118 962	14 785	22 077				
Autres immobilisations corporelles		311 963	199 064	112 899	137 901					
Immobilisations grevées de droit										
Immobilisations corporelles en-cours										
Avances et acomptes										
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	11 814		11 814	667					
	Créances rattachées à des participations T.I.A.P.									
	Autres titres immobilisés									
	Prêts									
	Autres immobilisations financières									
	TOTAL (I)									
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements	61 997		61 997	51 506				
		En-cours de production de biens et services								
		Produits intermédiaires et finis								
		Marchandises								
	CRÉANCES (2)	Avances et acomptes versés	897		897	2 851				
		Usagers et comptes rattachés								
	DIVERS	Comptes affiliés	84 687		84 687	49 334				
		Autres créances								
		V.M.P.					3 499 254		3 499 254	3 257 435
		Instruments de trésorerie					248 384		248 384	201 733
Disponibilités										
COMPTES DE RÉGULARISATION	Charges constatées d'avance (2)	46 350		46 350	50 683					
	TOTAL (III)	3 941 568		3 941 568	3 613 540					
	Frais d'émission d'emprunts à étaler (III)									
	Primes de remboursement des emprunts (IV)									
	Écarts de conversion actif (IV)									
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		6 237 548	1 038 605	5 198 944	4 999 201					
		(1) Part - d'1 an			(2) Part à + 1 an					
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents									
	Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle									
	Dons en nature restant à vendre									

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Association – FDC61

Exercice clos le 30 juin 2017

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Membres

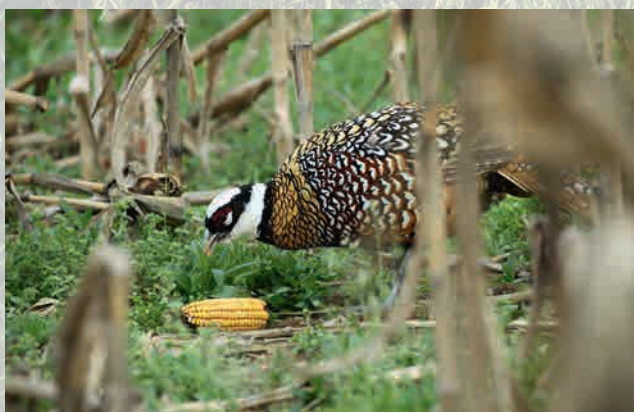
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter



COMPARATIF DU COMPTE DE RÉSULTAT DES DEUX DERNIERS EXERCICES

SERVICE GÉNÉRAL	30/06/2017	30/06/2016
Ventes de marchandises	220 963	203 603
Production vendue – Biens	747 080	743 926
Production vendue – Services	99 417	106 162
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	1 067 460	1 053 691
Subventions d'exploitation	100 122	104 704
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	39 842	15 382
Cotisations	948 251	941 625
Autres produits	2 305	7 754
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (II)	2 157 980	2 123 156
Achats de marchandises (y compris de douane)	61 112	34 322
Variation de stock (marchandises)	(3 046)	1 403
Achats de matières 1 ^{res} et autres approvisionnements	934 391	509 944
Variation de stock (matières 1 ^{res} et autres approvisionnements)	(7 446)	9 003
Autres achats et charges externes	436 283	414 406
Impôts, taxes et versements assimilés	21 406	49 718
Salaires et traitements	350 805	356 606
Charges sociales	186 680	196 351
Dotations aux amortissements sur immobilisations	145 363	125 501
Dotations aux provisions	-	22 257
Autres charges	132 768	134 644
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	2 258 316	1 854 156
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	(100 336)	269 001
Excédent ou déficit transféré (III)	-	-
Déficit ou excédent transféré (IV)	-	284
QUOTES-PARTS DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN (III-IV)	-	(284)
Autres intérêts et produits assimilés	153 188	23 333
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	153 188	23 333
Intérêts et charges assimilées	3 788	1 296
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	3 788	1 296
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	149 400	22 037
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	49 064	290 754
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 695	10 000
Produits exceptionnels sur opérations en capital	7 500	17 417
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	13 195	27 417
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	18 975	230
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	15 561	-
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	230	230
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	(21 341)	27 187
Impôts sur les bénéfices (IX)	6 720	8 180
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	2 324 363	2 173 905
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)	2 303 360	1 864 145
5 - EXCÉDENT OU DÉFICIT (total des produits – total des charges)	21 003	309 761

dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet systématiquement de détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Caen, le 5 avril 2018

S.A. FIDORG AUDIT

Le commissaire aux comptes

Manuel LE ROUX

BUDGET PRÉVISIONNEL 2018-2019

LES PRODUITS	SECTEUR GÉNÉRAL	SECTEUR DÉGÂTS	BUDGET CONSOLIDÉ
Ventes de marchandises et prestations de service	134 200	982 770	1 116 970
Subventions d'exploitation	43 000	51 000	94 000
Autres produits de gestion courante	917 577	37 500	955 077
Produits financiers	60 000	327	60 327
Produits exceptionnels			
TOTAL DES PRODUITS	1 154 777	1 071 597	2 226 374
LES CHARGES	SECTEUR GÉNÉRAL	SECTEUR DÉGÂTS	BUDGET CONSOLIDÉ
Achats et services extérieurs	399 191	906 110	1 305 301
Impôts et taxes	22 601	399	23 000
Charges de personnel	454 888	120 633	575 521
Autres charges de gestion courante	113 200	34 000	147 200
Charges financières	3 500		3 500
Charges exceptionnelles	15 500		15 500
Dotations aux amortissements et provisions	138 897	10 455	149 352
Impôts sur les bénéfices	7 000		7 000
TOTAL DES CHARGES	1 154 777	1 071 597	2 226 374
RÉSULTAT PRÉVISIONNEL 2018-2019	0	0	0

VOTE DES **RÉSOLUTIONS** AG DU 21/04/2018

1^{re} résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du cabinet comptable et le rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2017, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Votée à l'unanimité

2^e résolution

L'Assemblée Générale donne quitus au Conseil d'Administration de leur gestion au titre de l'exercice 2016/2017. Elle demande, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter dans des comptes de réserves le résultat de l'exercice s'élevant à **+ 21 003 €** (+ 238 873 € pour le service Général et - 217 870 € pour le service Dégâts).

Votée à l'unanimité

3^e résolution

Suite à la présentation du budget prévisionnel 2018/2019 par la trésorière de la Fédération, l'Assemblée Générale approuve celui-ci qui se caractérise par un total de produits de 2 226 374 € et un total de charges de 2 226 374 €, d'où un budget équilibré.

Votée à l'unanimité

4^e résolution

Le Conseil d'Administration vous propose de reconduire les montants suivants :

Adhésion des territoires 20 €

et pour

Les contrats de service

• Droit fixe annuel 30,50 €

• Droit proportionnel 0,20 €

par hectare.

Inchangés par rapport à la saison précédente

Votée à l'unanimité

5^e résolution

Cotisation fédérale : le montant minimum fixé par la Fédération Nationale des Chasseurs est de 60 € pour la campagne 2018/2019. Le Conseil d'Administration vous propose : Cotisation fédérale : **61 €**.

Montant inchangé par rapport à la saison précédente.

Votée à l'unanimité

6^e résolution

Financement pour la prévention et l'indemnisation des dégâts de gibiers : le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de maintenir la contribution « **grand gibier** » à **45 €**. (saison précédente : 45 €).

Timbre temporaire « grand gibier »

9 jours = 35 €

3 jours = 25 €

Votée à l'unanimité moins 1 contre

7^e résolution

Les taxes suivantes vous sont proposées, par le Conseil d'Administration, pour la saison cynégétique 2018/2019, à savoir :

		Saison précédente
Cerf	180 €	180 €
Cerf indifférencié	180 €	180 €
Daguet	160 €	160 €
Biche	160 €	160 €
Jeune	130 €	130 €
Daim et Mouflon	50 €	50 €
Chevreuil	25 €	25 €
Sanglier	20 €	20 €

Votée à l'unanimité moins 2 contre

8^e résolution

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à procéder aux opérations administratives et financières d'acquisitions, d'échanges ou de ventes d'immeubles nécessaires à l'accomplissement de l'objet de la Fédération ou à la gestion.

Votée à l'unanimité



CoforOuest

COOPÉRATIVE FORESTIÈRE DU GRAND OUEST

Agence de Sées
61500 SÉES

Tél. 02 33 82 41 90
Port. 06 89 26 41 34
Email : t.manoury@coforouest.fr

Gestion Forestière
Approvisionnement
Installation et suivi des peuplements
Travaux sylvicoles
Récolte et commercialisation des bois








CoforOuest au service de tous les propriétaires forestiers pour les aider à gérer et valoriser leurs bois.
Plus d'information sur : www.coforouest.fr

REMISE DE DÉCORATIONS

Photo 1

Médaille PG Bronze HABLOVILLE

M. André GAUMONT

À la demande des Membres de la Société de chasse d'Habloville, la FDC61 est heureuse d'honorer M. André GAUMONT. M. GAUMONT, vous totalisez à ce jour 70 ans de validation de permis. Vous êtes un passionné de chasse depuis votre plus jeune âge. À chaque ouverture, vous aimez chasser le gibier de plaine, spécialement le lièvre et la perdrix. Mais à présent, votre préférence va à la chasse en battue du sanglier et du chevreuil. M. GAUMONT, vous avez été Président de la Société de Chasse d'Habloville de 2003 à 2016. Durant votre mandat, vous vous êtes efforcé d'inculquer le respect du gibier, la sécurité et la loyauté dans l'application de la réglementation. Vous avez organisé des repas dans le but de remercier les propriétaires qui vous ont prêté leurs terres. Votre sympathie est telle que vous avez également organisé des manifestations autour de bons repas, suivis de concours de belote. M. GAUMONT, merci pour votre générosité et votre dévouement. Bravo M. GAUMONT. C'est M. Jean-Claude FRANÇOIS qui va vous remettre la médaille de Bronze de la FDC61.

Photo 1

Médaille PG Bronze HABLOVILLE

MME Georgette GAUQUELIN

À la demande de M. Vincent BEAUVAIS, Administrateur, la FDC61 est heureuse d'honorer Mme Georgette GAUQUELIN. Après votre mariage, Mme GAUQUELIN vous avez découvert la plaine et ses animaux en suivant votre mari chasseur, alors membre de la société de chasse de Champfleu (Sarthe). Vous vous êtes, peu à peu, initiée à l'agrainage du gibier de plaine et notamment de la perdrix. En 1975, sur les conseils de votre époux, vous avez pris votre premier permis de chasser. Le plaisir d'observer les animaux dans leur

milieu naturel ne vous quittera plus. C'est cette passion pour la préservation du gibier qui vous incitera à passer la formation de piéteur en 1995. Depuis, vous n'avez jamais cessé de pratiquer la régulation des espèces nuisibles. D'abord dans le Cantal, et depuis 2001 à Habloville où lors de la retraite de votre mari, vous avez choisi de vous installer et de restaurer la maison familiale. De belles années à piéger ensemble le renard, jusqu'à 42 prises lors des plus fastueuses. Aujourd'hui, Mme GAUQUELIN, vous continuez le piégeage avec notamment 25 ragondins capturés l'an passé. Votre implication pour la chasse s'est aussi réalisée dans les sociétés de chasse dont vous étiez membres. Éluée trésorière de la société de chasse communale d'Habloville en 2004, Mme GAUQUELIN vous en êtes la Présidente depuis 2016. C'est une société de chasse dynamique, constituée de 30 chasseurs qui pratiquent leur passion sur un territoire de 495 hectares. L'ambiance est appréciée et reconnue au-delà du seul cercle cynégétique puisque plus de 60 personnes de la commune participent chaque année au repas organisé par la société. C'est l'occasion de faire découvrir la cuisine du gibier au plus grand nombre et de transmettre une passion pour la nature et les espèces qui y vivent. C'est aussi naturellement que vous avez toujours soutenu le G.I.C. de la Plaine d'Écouché Nord dans sa volonté de préservation des populations de perdrix grises. Depuis les débuts du projet de réintroduction du faisan au sein de ce territoire, Mme GAUQUELIN a continué avec conviction son engagement en faveur du gibier naturel en plaine. C'est une véritable passion au service de la faune sauvage et de la chasse qui vous anime Mme GAUQUELIN et nous souhaitons aujourd'hui vous remercier pour votre engagement. Bravo Mme GAUQUELIN. C'est M. Vincent BEAUVAIS qui va vous remettre la médaille de Bronze de la FDC61.



Photo 2

Médaille PG Bronze CHANU

M. Gaston FURON

À la demande des membres de la Société de Chasse de CHANU, la FDC61 est heureuse d'honorer M. Gaston FURON. La société de chasse de CHANU a été créée vers les années 1960. M. FURON, vous êtes entré dans la société en 1970 et vous en êtes devenu le trésorier en 2005. Vous avez décidé de passer la main en 2017. M. FURON, vous avez été un bon gestionnaire durant toutes ces années. Vous avez pris le temps d'organiser des manifestations avec le souci de toujours faire des économies car vous êtes une personne rigoureuse et très économe. Un sou est un sou. Vous ne comptez pas votre temps et vous êtes toujours présent lors des festivités comme : tripes, ball-trap, pot-au-feu ainsi que pour les diverses manifestations : battues, régulation des nuisibles, plan de chasse, etc. Vous êtes un grand sportif très dynamique pour votre âge (82 ans) et c'est surtout la chasse aux pigeons qui vous passionne. Vous aimez arpen-ter les chemins et les champs dans l'espoir d'en apercevoir. Votre disponibilité et votre contact facile permettent d'entretenir des relations solides avec tous les chasseurs. D'ailleurs, vous n'hésitez pas à donner des conseils et à aider la nouvelle trésorière. Bravo M. FURON. C'est M. Gérard DENIS qui va vous remettre **la médaille de Bronze de la FDC61**.

Photo 3

Médaille GG Bronze MORTRÉE

M. Yves PATARD

À la demande de l'Amicale de Chasse ACGM, la FDC61 est heureuse d'honorer M. Yves PATARD. M. PATARD, vous avez obtenu votre permis de chasser le 1^{er} Juillet 1947, ce qui vous fera 71 ans de permis cette année. M. PATARD, vous chassez à La Hunière (La BELLIERE) depuis 1953, du temps de M. Louis HAMARD, grand-père de l'actuel Président, Jean-Philippe HAMARD. Vous avez débuté la chasse avec un fusil baraton (chargement par le canon), il fallait avoir sur soi la boîte de poudre, les plombs et les bourres de papier... Le fusil à broche est arrivé quelques années après, pour être transformé en fusil à percussion. M. PATARD, vous avez été garde particulier assermenté de 1980 à 1990 au domaine du Château de Sassy ; d'ailleurs, votre fils Jacques a pris votre succession et est toujours en activité. Vous êtes également un chasseur fidèle à MONTMERREI depuis les années 1980 et vous êtes, aujourd'hui, toujours actionnaire de l'ACGM. Bravo M. PATARD. C'est M. Marc RICHARD qui va vous remettre **la médaille de Bronze de la FDC61**.

Photo 4

Médaille GG Bronze CERISY-BELLE-ÉTOILE

M. Jean-Louis HUARD

À la demande de M. Jean-Claude BATILLAT, Administrateur, la FDC61 est heureuse d'honorer M. Jean-Louis HUARD. M. HUARD, vous avez obtenu votre permis de chasse en 1958 et depuis ce jour, vous avez toujours chassé. Jusqu'en 1974, vous avez chassé principalement le petit gibier dont la bécasse. À 20 ans, vous êtes devenu le Président de la société de chasse de l'Abbaye. M. HUARD, vous êtes entré actionnaire en 1974 à la Société de chasse de l'Étoile d'Andaine, sous la présidence de M. Philippe LARCHER, dont vous avez été le premier vice-président, pendant 23 ans. À partir de cette époque, vous vous êtes consacré à la chasse aux gros gibiers et depuis 15 ans, vous avez repris, au nom de l'A.C.F.E., la chasse à tir des lots 2, 3 et 4 d'Andaines. En tant que Président de l'A.C.F.E., vous gérez 4 200 hectares de la forêt d'Andaines avec l'aide de vos deux vice-présidents, Messieurs Jean GUÉRIN et Jean-Claude BATILLAT ainsi que l'ensemble du Bureau. Aujourd'hui, nous rendons hommage à un chasseur passionné, gestionnaire et rigoureux qui apprécie la chasse et la convivialité. Bravo M. HUARD. C'est M. Jean-Claude BATILLAT qui va vous remettre **la médaille de Bronze de la FDC61**.

Photo 5

Médaille PG Bronze Ste-SCOLASSE/SARTHE

M. Michel JAMES

À la demande de M. DILLON CORNECK Thomas, Président de l'Association de Chasse de TELLIERES-LE-PLESSIS, la FDC61 est heureuse d'honorer M. Michel JAMES. M. JAMES, vous êtes le Trésorier de l'association de la chasse de Tellières-le-Plessis depuis 40 ans maintenant. Outre vos qualités de fin gestionnaire sachant s'assurer du bon paiement des cotisations de chacun, vous êtes celui qui assiste au mieux le Président dans l'organisation des chasses, chasses qui sont avant tout celles d'une bande de copains historiques et fidèles, et dans lesquelles les enfants succèdent aux parents qui les ont précédés. M. JAMES, vous assurez, avec quelques-uns, le relais entre les générations avec passion et respect des règles et des animaux. Vous connaissez les bois environnants comme aucun autre, que vous parcourez de longue date, depuis votre enfance. Au-delà d'être chasseur, vous êtes également un piégeur émérite, sachant débusquer renards et ragondins en grand nombre. M. JAMES, vous êtes depuis 40 ans, le passeur de nombreuses anecdotes racontées au cours des repas de chasse historiques de l'association, relatées avec l'humour qui vous caractérise. Bravo M. JAMES pour votre dévouement envers l'Association. Mme Adeline Bard a le plaisir de vous remettre **la médaille de Bronze de la FDC61**.



QUESTIONS CYNÉGÉTIQUES

DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

QUESTION N° 1

La peste porcine africaine fait des ravages dans les pays de l'est, doit-on craindre pour la France ?

(Réponse par Christophe de Balorre)

Effectivement la peste porcine africaine commence à inquiéter en France et dans d'autres pays d'Europe, comme l'Allemagne qui subventionne les prélèvements en Pologne pour créer une zone tampon. Xavier va vous faire une présentation sur cette maladie. (voir article en page 31)

QUESTION N° 3

Pourquoi en tant que propriétaire forestier, dois-je supporter, sans indemnisation, les dégâts sylvicoles et dans le même temps payer les taxes de plan de chasse servant à indemniser les dégâts agricoles ?

(Réponse par Jean Boulon)

Éléments de réponse

- Les fédérations ont l'obligation par la loi de payer les dégâts agricoles contrairement aux dégâts sylvicoles.
- Pour ce faire, les fédérations ont plusieurs leviers pour lever des fonds spécifiques :
 - une participation personnelle des chasseurs de grand gibier et de sanglier (contribution grand gibier du permis de chasser),
 - une participation pour chaque dispositif de marquage (taxes de plan de chasse cervidé ou plan de gestion sanglier),
 - une participation des territoires de chasse.
- Dans l'esprit du législateur, les forestiers profitent des animaux, soit en les prélevant, soit en louant leur droit de chasse.

QUESTION N° 2

Pourquoi l'activisme anti-chasse est-il de plus en plus présent ?

(Réponse par Christophe de Balorre)

Ce sont les réseaux sociaux qui sont responsables de cette montée en puissance. Des groupuscules à l'idéologie très tranchée (welfaristes, veganistes) obtiennent une audience qu'ils ne pouvaient obtenir auparavant. Cela entraîne pour le monde de la chasse une nouvelle forme de contestation, plus fondamentale, et surtout plus visuelle, sur l'acte de chasse lui-même, en témoigne les attaques sur la vénérerie.

Ces mouvements ne s'en prennent pas qu'à la chasse, mais à toutes les formes d'exploitation animale, la pêche, l'élevage, l'utilisation d'animaux dans les cirques et les zoos.

Ils sont très actifs ; organisent des manifestations régulières, des campagnes de publicité, réalisent un lobbying actif qui porte ses fruits (loi sur le bien-être animal, aggravation de peines pour les actes de maltraitance, création d'un parti animaliste présent aux dernières législatives dans 53 départements et 150 circonscriptions ce qui lui donne accès aux financements public de 1 euro 42 par voix par an pendant 5 ans).

Nous devons réagir. Pour les combattre, nous devons à notre tour prendre la parole sur les réseaux sociaux, tout en étant prudents sur les images que nous transmettons. Nous ne devons plus voir circuler sur Facebook ou YouTube des chasseurs posant devant leur tableau de chasse. Cela n'a en soit aucun intérêt, si ce n'est pour le chasseur lui-même.

Nous devons communiquer de manière positive vers le grand public, afficher nos valeurs, montrer ce que nous faisons pour la biodiversité et la nature ordinaire.

Soyons fiers d'être chasseurs.

Le Président expose
les orientations
de la Fédération.



RAPPORT D'ORIENTATIONS

J'aimerais maintenant vous dire quelques mots sur les réformes qui sont engagées et qui vont impacter la chasse française.

Beaucoup de bruits courent sur les évolutions à venir de la chasse, je vais donc essayer d'apporter quelques réponses.

DEUX GRANDS AXES DE RÉFORME

La mise en place d'une véritable approche « adaptative » de la gestion de l'ensemble des espèces chassables ou non. Le chef de l'État souhaite qu'un bilan global de toutes les espèces migratrices ou sédentaires soit établi chaque année à la fin du printemps et que des décisions, en corrélation avec les chasseurs, puissent être adaptées en conséquence d'un bilan partagé et accepté. La volonté de l'État sera de garantir la cohérence de débats scientifiquement objectifs sur chaque sujet traité. La protection complète soumise à une vision doctrinaire de part et d'autre doit se transformer en une approche pragmatique et moderne de la gestion de toutes les espèces. Le système de renseignement en ligne des prélèvements par application téléphonique dédiée, proposé par la FNC, a donc reçu l'approbation du chef de l'État. Cette nouvelle approche sera portée par la France au niveau européen et sera d'abord mise en œuvre dès le mois de février 2019 sur l'oie cendrée, afin de permettre la régulation de cette espèce

surabondante et problématique à l'échelle européenne. Les cas du cormoran et de la pêche de loisir du bar ont aussi été évoqués et les mêmes méthodes de gestion devront être appliquées.

La chasse et la pêche ne doivent plus être les seules variables d'ajustement en cas de baisse significative des effectifs européens d'une espèce, mais un outil quantitatif adaptable si besoin, à condition de traiter en amont les causes réelles des problèmes comme l'impact de la gestion forestière et agricole, les pesticides et la ruralité en général. Dans le même esprit, une « boîte à outils » pour la gestion du sanglier devrait voir le jour. Elle sera à l'initiative des Présidents et au service des Fédérations des Chasseurs qui sont les seuls payeurs des dégâts agricoles et doivent donc être les initiateurs de la politique de gestion du sanglier (et non pas l'administration).

La réforme du permis de chasser. Le chef de l'État a donné son feu vert pour réorienter les flux financiers issus du monde cynégétique, tout en favorisant un permis de chasser plus accessible financièrement pour les chasseurs nationaux. La proposition à 200 € pour un permis national est validée dans le droit fil des engagements du président de la République sur le développement de la chasse dans les territoires ruraux, ainsi que le tourisme cynégétique qui en découle. Il a été clairement rappelé que le permis départemental ne subirait aucune modification de coût

pour l'ensemble des chasseurs souhaitant chasser dans leur seul département. Cette réforme implique également une proposition concernant la dotation financière des fédérations régionales à des fins principalement scientifiques et dans une meilleure application des politiques environnementales régionales.

Au final, la réorientation des flux financiers doit engendrer une réflexion globale sur l'ensemble des moyens mis à disposition des fédérations comme le timbre, le bracelet et la contribution à l'hectare. Cette dernière n'a jamais été utilisée dans le département, mais devrait être rendue obligatoire par la prochaine loi. Dans ce cas, il faudra moduler l'ensemble des dispositifs déjà en place pour arriver à rassembler, bon an mal an, 1 000 000 € pour la gestion des dégâts de gibier.

Voilà donc, mes chers collègues, les grandes lignes de nos objectifs pour les mois à venir. Les réformes qui s'engagent semblent prometteuses, mais restons très vigilants, avec un conseiller du Président comme M. François Patriat, un ministre de l'Environnement comme M. Nicolas Hulot et une présidente du groupe chasse de l'Assemblée Nationale comme Mme Barbara Pompili.

Je vous remercie de toute l'attention que vous avez portée à notre Assemblée Générale qui touche à sa fin. Je vous invite maintenant à partager le verre de l'amitié qui vous sera servi dans le hall du Carré du Perche.

LE PORTAIL ADHÉRENT

Vous pouvez vous identifier grâce au login CYNEF pour les détenteurs de plan de chasse ou avec l'identifiant du guichet unique. Cet espace permet :

- De renouveler vos demandes de plan de chasse.
- De saisir les prélèvements de cerfs, chevreuils et sangliers.
- Boutique en ligne (achat de bracelets sangliers, paiement en ligne des plans de chasse).

SITE INTERNET
www.fdc61.fr

LE GUICHET UNIQUE DES VALIDATIONS DU PERMIS

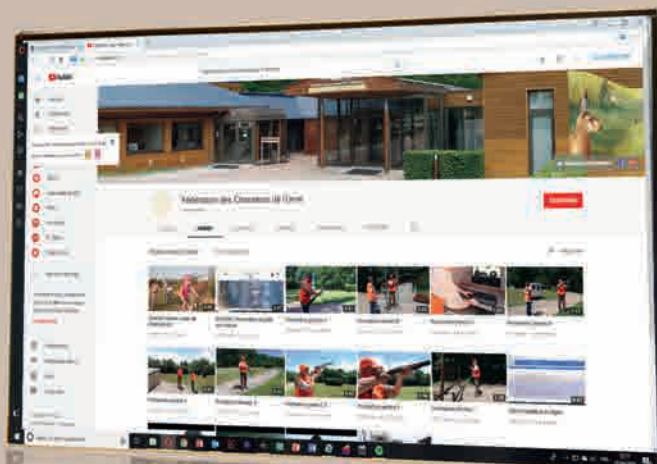
Vous pouvez vous identifier grâce au code à 14 chiffres (identifiant guichet unique) présent sur votre demande de validation ou sur les validations des années précédentes.

Cet espace permet de réaliser tous les types de validation annuelle ou temporaire, départementale ou nationale, petit ou petit et grand gibier.



PAGE FACEBOOK

(actu)



CHAÎNE YOUTUBE

(Tutoriels, permis, action, etc.)



LA FÉDÉRATION NUMÉRIQUE

APPLICATION SMARTPHONE

(Dates de chasse, accès
portail et guichet, etc.)



VISITE VIRTUELLE DE LA FÉDÉRATION



DONNÉES DE PRÉLÈVEMENTS CERFS

SAISON 2017/2018



Prélèvements par massif	Attrib.	Prélevés
ANDAINES	153	132
BELLÊME	58	35
BOCAGE EST	7	1
BOCAGE OUEST	0	0
BOURSE	4	1
CHARENCEY	60	47
ÉCOUVES	368	280
GOUFFERN	5	2
L'AIGLE	8	0
LONGNY	256	232
MONTS D'AMAIN	22	14
MOULINS BONSMOULINS	3	0
PAYS D'AUGE	0	0
RENO VALDIEU	4	0
SAINT-ÉVROULT	170	138
SUD PERCHE	8	2
TRAPPE PERCHE	53	30
TOTAL	1 179	914

ÂGE

< 1 an	> 1 an
37 %	63 %

SEXE RATIO

Mâles	Femelles
54 %	46 %

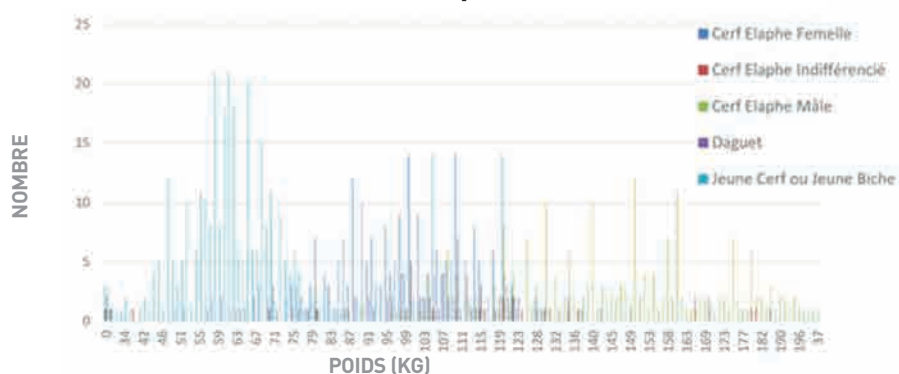
POIDS MAX.	POIDS MOY.	SANS POIDS
210	97	–

TYPE DE CHASSE

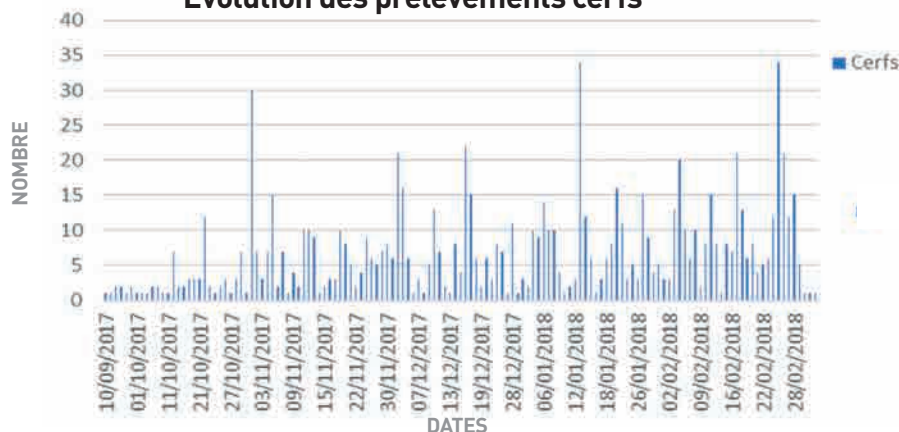
vénérerie	à l'approche	en battue
2,7 %	3,6 %	92,8 %



Poids des cerfs prélevés



Évolution des prélèvements cerfs



DONNÉES DE PRÉLÈVEMENTS CHEVREUILS

SAISON 2017/2018

Prélèvements par massif	Attrib.	Prélevés
ANDAINES	683	661
BELLÊME	589	562
BOCAGE EST	275	273
BOCAGE OUEST	351	343
BOURSE	202	184
CHARENCEY	148	134
ÉCOUVES	678	658
GOUFFERN	616	585
L'AIGLE	132	128
LONGNY	613	552
MONTS D'AMAIN	254	240
MOULINS BONSMOULINS	146	137
PAYS D'AUGE	473	445
RENO VALDIEU	264	244
SAINT-ÉVROULT	486	464
SUD PERCHE	358	341
TRAPPE PERCHE	422	404
TOTAL	6 690	6 355



ÂGE	
< 1 an	> 1 an
29 %	71 %

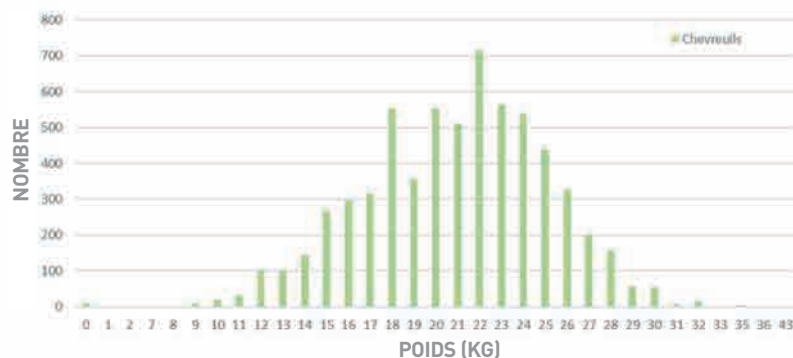
SEXE RATIO	
Mâles	Femelles
59 %	41 %

POIDS MAX.	POIDS MOY.	SANS POIDS
43	21	-

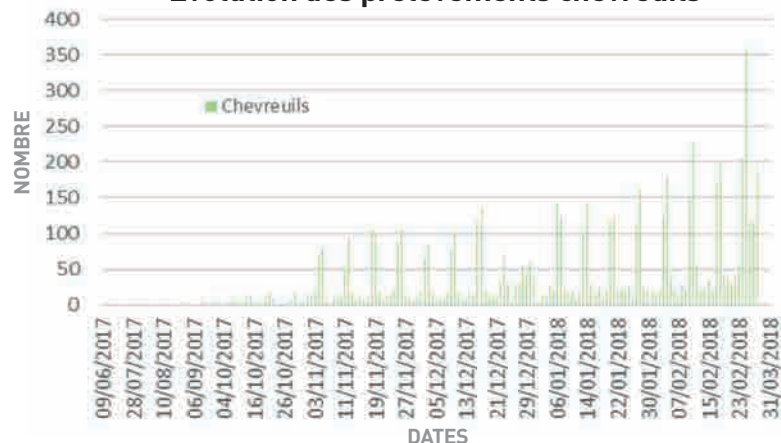
TYPE DE CHASSE		
vènerie	à l'approche	en battue
0,1 %	5,9 %	92,9 %

MUNITIONS UTILISÉES	
à balle	à plomb
65 %	35 %

Poids des chevreuils prélevés



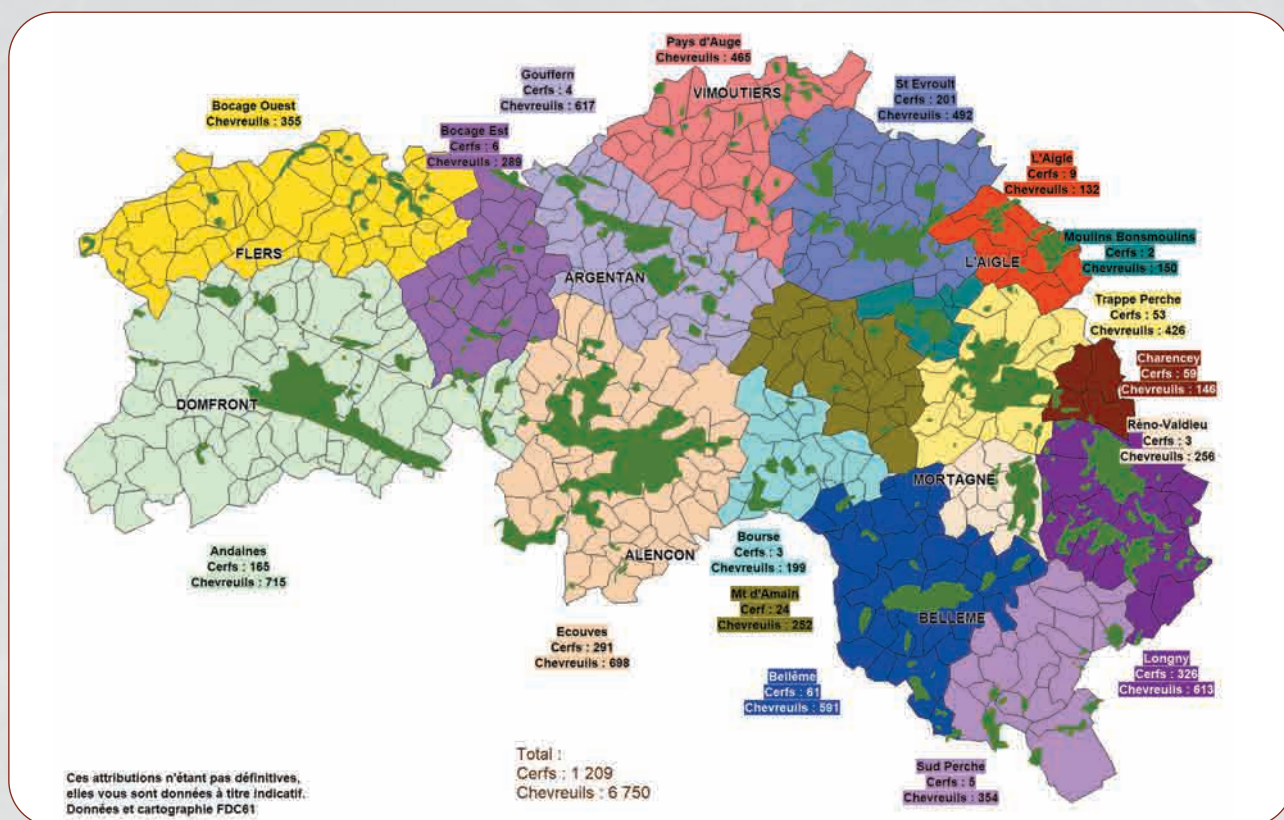
Évolution des prélèvements chevreuils



ATTRIBUTIONS

PLAN DE CHASSE CERVIDÉS

SAISON 2018/2019



ARMURERIE GILLES

Cartoucherie INDEPENDANTE : Fabrication française des cart CHOK , H SPORT

CHASSE - TIR
REPARATIONS

TIR AU SANGLIER COURANT

www.armurerie-gilles.com

ZI Route de Domfront • BP 52 • 61101 FLERS
Tél. 02 33 66 56 29 • Fax : 02 33 96 18 00

Email : contact@armurerie-gilles.com

PLAN DE CHASSE GRAND GIBIER

La Fédération des Chasseurs de l'Orne tient à rappeler que les attributaires de plan de chasse ont l'obligation de rendre compte des réalisations de plans de chasse sous 48 heures :

- soit en retournant le carton prévu à cet effet, dûment renseigné, au service concerné,
- soit en vous connectant sur le site internet **www.fdc61.fr**, rubrique « espace personnel » afin de le compléter. Lors de votre première connexion, il vous suffit de cliquer sur « mot de passe oublié » et de

renseigner le login (ou référence Cynef) présent sur votre demande de plan de chasse ou sur la facture correspondante. Un mot de passe vous sera envoyé par mail.

En cas de non-prélèvement des animaux, vous devez, dans la semaine qui suit la fermeture de l'espèce :

- renvoyer les cartons avec la mention « NON UTILISÉ »,
- ou les déclarer en vous connectant sur le site internet **www.fdc61.fr**, rubrique « espace personnel » et en cochant la case « non réalisé » et enregistrer.



La Fédération tient à votre disposition des cabochons. Ils vous permettront de différencier vos bracelets en fonction du type d'animal ou en fonction du territoire sur lequel ils doivent être prélevés ; évitant ainsi des erreurs de marquages qui peuvent parfois coûter cher !

Disponibles dans 5 coloris, ils sont réutilisables à souhait et coûtent 0,20 € l'unité.

Si vous êtes intéressés, demandez-les lors du retrait de votre plan de chasse.

 CARTE DE PRÉLEVEMENT CHEVREUIL SAISON 2014 - 2015		N° Bracelet CHI 8083 
Date de prélèvement : / / 201		
Commune de prélèvement :		
Sexe : Mâle ☐ Femelle ☐	Age : Jeune ☐ Adulte ☐	Mode de chasse : Battue..... ☐ Approche..... ☐ Vénérerie..... ☐
Arme et munition : Tir à plomb. ☐ Tir à balle... ☐ Arc..... ☐		
Poids plein : kg		
Observation :		Signature (obligatoire)



compédit beauregard
une autre vision de l'impression

02 33 37 08 33

PARTAGEONS NOS PASSIONS

Z.I. Beauregard • BP 39 • 61600 La Ferté-Macé • imprimerie@compedit-beauregard.fr

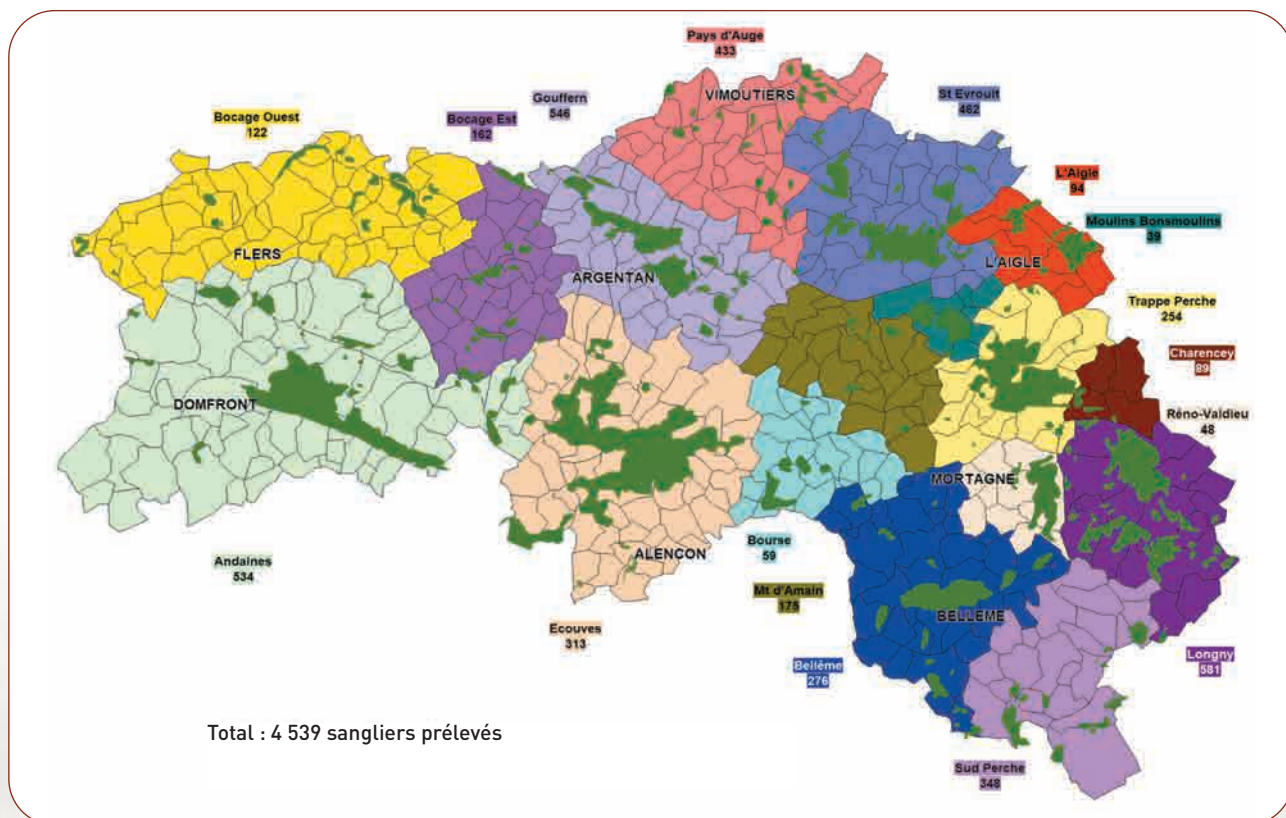
Retrouvez-nous sur
www.compedit-beauregard.fr



PLAN DE GESTION SANGLIER



NOMBRE DE SANGLIERS PRÉLEVÉS EN 2017/2018 PAR MASSIF



RAPPEL

Le plan de gestion sanglier est maintenu pour la saison 2018-2019.

Dans les Cultures Intermédiaires Piège à Nitrate (CIPAN) les prélèvements sont limités à 5 sangliers par jour et par équipe de chasseurs. Préalablement à tout déplacement, les sangliers doivent être marqués avec un dispositif disponible au prix de 20 € :

- ⇨ au siège social de la FDC61
Sans frais
Tous les jours du lundi au vendredi
de 9 h 00 à 17 h 00
- ⇨ Avec les validations du permis de chasser
Frais de 5 €
(quel que soit le nombre de bracelets commandés)
- ⇨ Sur le site de notre Fédération, www.fdc61.fr
dans le portail « adhérent »

Il est fortement conseillé de vous déplacer, ou de vous regrouper pour éviter les frais.

DONNÉES DE PRÉLÈVEMENTS SANGLIERS

SAISON 2017/2018



Prélèvements par massif	2016/2017	2017/2018
ANDAINES	416	534
BELLÊME	259	276
BOCAGE EST	84	162
BOCAGE OUEST	90	122
BOURSE	75	59
CHARENCEY	65	89
ÉCOUVES	273	313
GOUFFERN	441	546
L'AIGLE	92	94
LONGNY	507	581
MONTS D'AMAIN	150	175
MOULINS BONSMOULINS	51	39
PAYS D'AUGE	351	433
RENO VALDIEU	82	48
SAINT-ÉVROULT	403	462
SUD PERCHE	320	348
TRAPPE PERCHE	253	254

SANGLIERS PRÉLEVÉS

4 539

POIDS

< 50 kg	> 50 kg
55 %	45 %

SEXE RATIO

Mâles	Femelles
56 %	44 %

BIOTOPE

Bois > 3 ha	Plaine ou BT < 3 ha
70 %	30 %

TYPE DE CHASSE

vénérerie	à l'approche	en battue	devant soi
1 %	1 %	89 %	9 %

MÂLES

FEMELLES

PDS MAX.

PDS MOY.

SANS PDS

< 50 kg	> 50 kg	< 50 kg	> 50 kg	157	52,7	2
29 %	27 %	26 %	18 %			

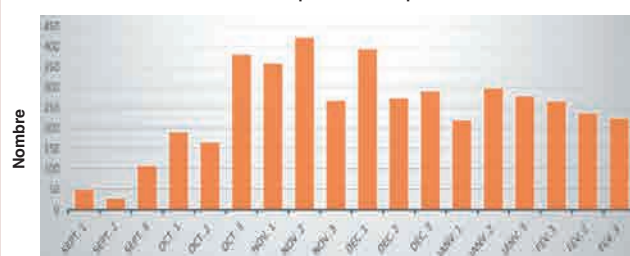
MOIS

MÂLES

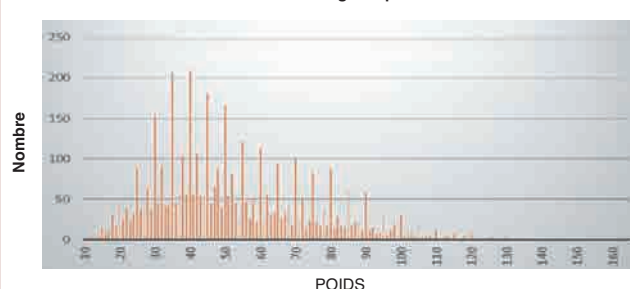
FEMELLES

	< 50 kg	> 50 kg	< 50 kg	> 50 kg
SEPTEMBRE	34	62	52	38
OCTOBRE	185	220	192	144
NOVEMBRE	328	280	243	197
DÉCEMBRE	306	229	264	164
JANVIER	243	228	196	136
FÉVRIER	244	191	214	133
AUTRES	3	6	3	2

Évolution des prélèvements par décade



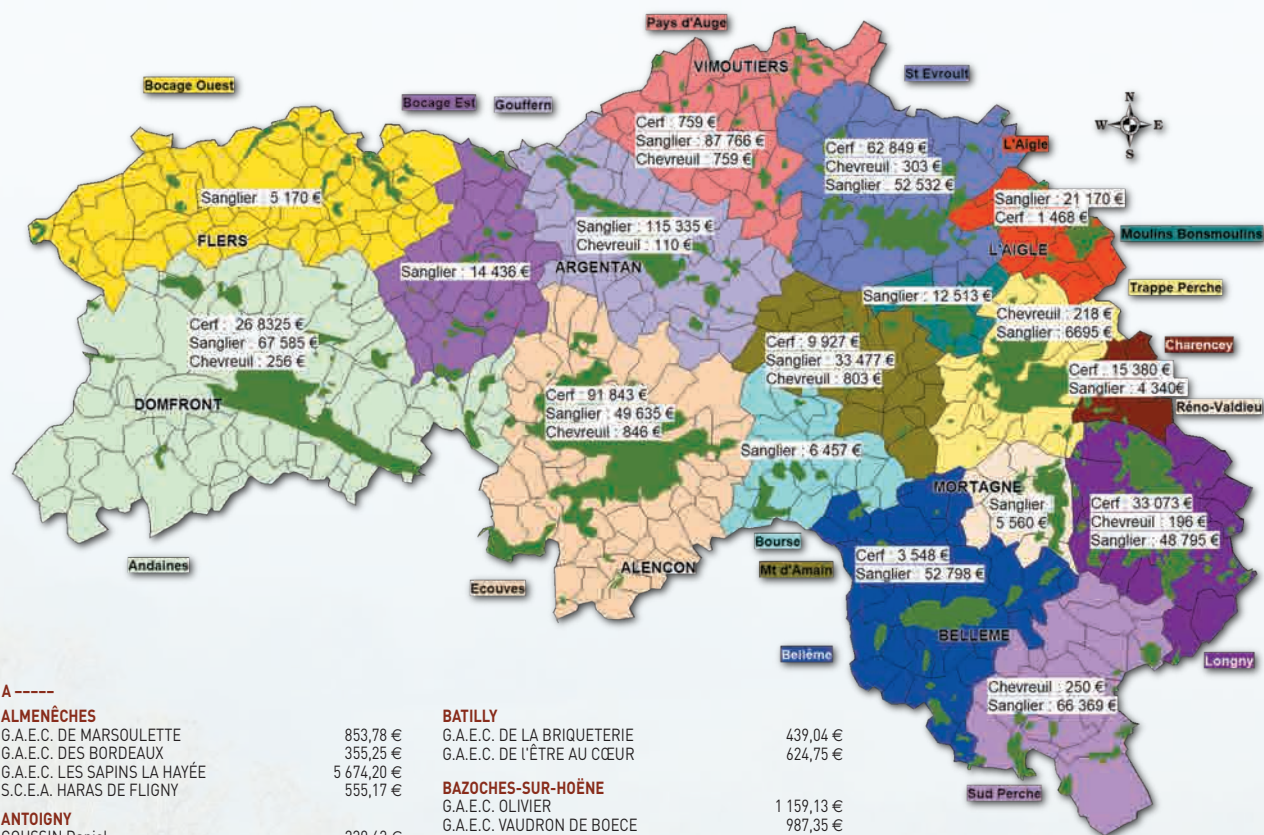
Poids des sangliers prélevés



DONNÉES DE PRÉLÈVEMENTS SANGLIERS PAR COMMUNE

COMMUNE	Nbre sangliers prélevés	COMMUNE	Nbre sangliers prélevés	COMMUNE	Nbre sangliers prélevés	COMMUNE	Nbre sangliers prélevés
- A -		FEINGS	1	L'HOMME-CHAMONDOT	12	SAINT-CLAIR-DE-HALOUZE	4
ALMENECHES	39	FEL	6	LIGNEROLLES	1	SAINT-CYR-LA-ROSIÈRE	16
ANCEINS	6	FERRIÈRES-LA-VERRIÈRE	14	LIGNOU	1	SAINT-DENIS-SUR-HUISNE	3
APPENAI-SOUS-BELLÈME	3	FLEURÉ	12	LIVIAIE	10	SAINT-DIDIER-SOUS-ÉCOUVES	4
ATHIS-DE-L'ORNE	10	FONTAINE-LES-BASSETS	1	LOISAIL	4	SAINT-ELLIER-LES-BOIS	2
AUBRY-EN-EXMES	4	FONTENAI-LES-LOUVETS	8	LONGNY-AU-PERCHE	114	SAINT-ÉVROULT-DE-MONTFORT	17
AUBRY-LE-PANTHOU	7	FONTENAI-SUR-ORNE	3	LONGUENOË	9	SAINT-ÉVROULT-NOTRE-DAME DU-BOIS	137
AUGUAISE	1	FRANCHEVILLE	4	LONLAY-L'ABBAYE	6	SAINT-FRAIMBAULT	2
AUNAY-LES-BOIS	3	FRESNAY-LE-SAMSON	2	LONLAY-LE-TESSON	7	SAINT-GERMES-D'ANNEBECQ	15
AUNOU-SUR-ORNE	2	- G -		LORE	4	SAINT-GERMAIN-D'AUNAY	3
AUTHEUIL	2	GACÉ	13	LOUCÉ	4	SAINT-GERMAIN-DE-CLAIREFEUILLE	18
AVERNES-SAINT-GOURGON	30	GANDELAIN	9	LOUGE-SUR-MAIRE	7	SAINT-GERMAIN-DE-LA-COUDRE	14
AVERNES SOUS EXMES	13	GAPRÉE	4	LOUVIÈRES-EN-AUGE	2	SAINT-GERMAIN-DES-GROIS	5
AVOINE	6	GAUVILLE	21	LUCÉ	5	SAINT-GERMAIN-DU-CORBÉIS	5
AVRILLY	2	GEMAGES	7	- M -		SAINT-GERMAIN-LE-VIEUX	1
- B -		GIEL-COURTEILLES	3	MACÉ	2	SAINT-GERVAIS-DES-SABLONS	13
BAGNOLES-DE-L'ORNE	19	GINAI	1	MAGNY-LE-DÉSERT	30	SAINT-GERVAIS-DU-PERRON	5
BAILLEUL	23	GLOS-LA-FERRIÈRE	2	MAHÉRU	20	SAINT-HILAIRE-DE-BRIOUZE	7
BANVOU	4	GODISSON	1	MAISON-MAUGIS	3	SAINT-HILAIRE-LA-GÉRARD	5
BATILLY	5	GOULET	6	MÂLE	36	SAINT-HILAIRE-LE-CHATEL	2
BAZOCHES-AU-HOULME	8	GUÉPREI	1	MALÉTABLE	5	SAINT-HILAIRE-SUR-ERRE	5
BAZOCHES-SUR-HOËNE	5	GUERQUESALLES	27	MANTILLY	2	SAINT-JEAN-DE-LA-FORÊT	11
BEAUCHÈNE	1	- H -		MARCEI	9	SAINT-JEAN-DES-BOIS	2
BEAUFAI	30	HABLOVILLE	2	MARCHAINVILLE	46	SAINT-JOUIN-DE-BLAVOU	4
BEAULIEU	5	HAUTERIVE	1	MARDILLY	20	SAINT-JULIEN-SUR-SARTHE	26
BEAUVAIN	6	HELOUP	15	MARMOUILLÉ	7	SAINT-LAMBERT-SUR-DIVE	1
BELFONDS	2	HEUGON	8	MAUVES-SUR-HUISNE	14	SAINT-LANGIS-LES-MORTAGNE	6
BELLAVILLIERS	7	- I -		MÉDAVY	1	SAINT-LÉGER-SUR-SARTHE	4
BELLOU-EN-HOULME	20	IGÉ	42	MÉNIL-ERREUX	1	SAINT-LÉONARD-DES-PARCS	3
BELLOU-LE-TRICHARD	14	IRAI	4	MÉNIL-FROGER	2	SAINT-LOYER-DES-CHAMPS	2
BELLOU-SUR-HUISNE	12	- J -		MÉNIL-GONDOUIN	1	SAINT-MARD-DE-RENO	18
BERD'HUIS	17	JOUÉ-DU-BOIS	23	MÉNIL-HERMEI	10	SAINT-MARS-D'ÉGRENNE	6
BERJOU	1	JOUÉ-DU-PLAIN	1	MÉNIL-HUBERT-EN-EXMES	8	SAINT-MARTIN-D'ÉCUBLEI	7
BIVILLIERS	1	JUVIGNY-SOUS-ANDAINE	12	MÉNIL-HUBERT-SUR-ORNE	9	SAINT-MARTIN-DES-LANDES	17
BIZOU	21	- L -		MÉNIL-JEAN	15	SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLÈME	8
BOCQUENCE	3	LA BAROCHÉ-SOUS-LUCÉ	2	MÉNIL-VIN	18	SAINT-MARTIN-L'AIGUILLON	8
BOISSEI-LA-LANDE	1	LA BELLIERE	19	MERRI	2	SAINT-MAURICE-DU-DÉSERT	1
BOISSY-MAUGIS	28	LA CARNEILLE	5	MESSEI	33	SAINT-MAURICE-LES-CHARENCEY	11
BOITRON	3	LA CHAPELLE-BICHE	1	MONCEAUX-AU-PERCHE	5	SAINT-MAURICE-SUR-HUISNE	2
BONSMOULINS	8	LA CHAPELLE-D'ANDAINE	2	MONNAI	4	SAINT-MICHEL-DES-ANDAINES	20
BOUCÉ	7	LA CHAPELLE-PRÈS-SEES	4	MONT-ORMEL	12	SAINT-MICHEL-TUBEUF	11
BRESOLETTES	10	LA CHAPELLE-SOUËF	11	MONTABARD	39	SAINT-NICOLAS-DE-SOMMAIRE	2
BRETONCELLES	42	LA CHAPELLE-VIEL	2	MONTCEVREL	1	SAINT-NICOLAS-DES-BOIS	3
BRIEUX	13	LA CHAUX	1	MONTGAROUIT	10	SAINT-NICOLAS-DES-LAITIERS	15
BRIOUZE	7	LA COCHÈRE	30	MONTGAUDRY	9	SAINT-OUEN-DE-LA-COUR	1
BRULLEMAIL	3	LA COULONCHE	19	MONTMERREI	7	SAINT-OUEN-DE-SÉCHEROUVRE	1
BUBERTRE	17	LA COURGE	1	MONTREUIL-AU-HOULME	1	SAINT-OUEN-SUR-ITON	7
BURE	2	LA FERRIÈRE-AU-DOYEN	11	MONTREUIL-LA-CAMBE	28	SAINT-OUEN-SUR-MAIRE	4
BURES	4	LA FERRIÈRE-AUX-ETANGS	20	MORTREE	17	SAINT-PATRICE-DU-DÉSERT	10
BURSARD	14	LA FERRIÈRE-BÉCHET	11	MOULICENT	33	SAINT-PHILBERT-SUR-ORNE	2
- C -		LA FERRIÈRE-BOCHARD	8	MOULINS-LA-MARCHE	6	SAINT-PIERRE-DES-LOGES	5
CAHAN	2	LA FERTÉ-FRÈNEL	10	MOULINS-SUR-ORNE	4	SAINT-PIERRE-LA-BRUYÈRE	3
CAMEMBERT	20	LA FERTÉ-MACÉ	12	MOUSSONVILLIERS	20	SAINT-PIERRE-LA-RIVIÈRE	4
CANAPVILLE	4	LA FORÊT-AURVAY	6	MOUTIERS-AU-PERCHE	65	SAINT-QUENTIN-DE-BLAVOU	3
CARROUGES	6	LA FRESNAIE-FAYEL	8	- N -		SAINT-ROCH-SUR-ÉGRENNE	2
CÉAUCÉ	7	LA FRESNAYE-AU-SAUVAGE	3	NEAUPHE-SOUS-ESSAI	5	SAINT-SAUVEUR-DE-CARROUGES	2
CÉTON	60	LA GENEVRAIE	31	NEAUPHE-SUR-DIVE	10	SAINT-SIMÉON	1
CHAHAINS	2	LA GONFRIÈRE	5	NÉCY	1	SAINT-SULPICE-SUR-RISLE	45
CHAILLOUÉ	4	LA HAUTE-CHAPELLE	1	NEUILLY-SUR-EURE	48	SAINT-SYMPHORIEN-DES-BRUYÈRES	6
CHAMBOIS	1	LA LANDE-DE-GOULT	14	NEUVILLE-PRÈS-SEES	5	SAINT-VICTOR-DE-RENO	11
CHAMPSCERIE	1	LA LANDE-DE-LOUGÉ	13	NEUVILLE-SUR-TOUQUES	19	SAINT-CÉRONNE-LÈS-MORTAGNE	4
CHAMPOSOUIT	15	LA LANDE-SUR-EURE	20	NEUVY-AU-HOULME	6	SAINT-ÉVROULT-DE-MONTFORT	17
CHAMPS	1	LA MADELEINE-BOUVET	9	NOCÉ	7	SAINT-GERMAIN-DE-CLAIREFEUILLE	18
CHAMPSECRET	87	LA MESNIÈRE	1	NONANT-LE-PIN	22	SAINT-GERMAIN-DU-CORBÉIS	5
CHANDAI	15	LA MOTTE-FOUQUET	3	NORMANDEL	1	SAINT-GERMAIN-LE-VIEUX	1
CHAUMONT	33	LA PERRIÈRE	7	- O -		SAINT-HONORINE-LA-GUILLAUME	1
CHEMILLI	1	LA POTERIE-AU-PERCHE	11	OCCAGNES	29	SAINT-MARGUERITE-DE-CARROUGES	8
CHENEDOUIT	9	LA ROCHE-MABILE	1	OMMÉEL	14	SAINT-OPPORTUNE	4
CIRAL	3	LA ROUGE	10	ORGERES	2	SAINT-SCOLASSE-SUR-SARTHE	7
CISAI-SAINT-AUBIN	32	LA SAUVAGÈRE	22	ORIGNY-LE-ROUX	2	SÉES	11
COLONARD-CORUBERT	10	LA TRINITÉ-DES-LAITIERS	4	ORVILLE	11	SÉGRIE-FONTAINE	5
COMMEAUX	16	LA VENTROUZE	18	- P -		SEMALLÉ	2
CONDE-SUR-HUISNE	7	L'AIGLE	1	PARFONDEVAL	3	SEPT-FORGES	3
CONDE-SUR-SARTHE	4	LALACELLE	3	PERROU	5	SÉRANS	3
CONDEAU	3	LALÉU	1	PERVENCHÈRES	10	SÉRIGNY	11
CORBON	1	LARCHAMP	1	PLANCHES	15	SÉVIGNY	27
COUDEHARD	4	LARRÉ	3	PONTCHARDON	15	SEVRAI	4
COULIMER	16	LE BOSQ-RENOULT	10	POUVRAI	10	SILLY-EN-GOUFFERN	126
COULMER	3	LE BOUILLON	15	PRÉAUX-DU-PERCHE	19	SOLIGNY-LA-TRAPPE	23
COULONGES-LES-SABLONS	11	LE BOURG-SAINT-LÉONARD	25	PRÉPOTIN	13	SURE	3
COULONGES-SUR-SARTHE	8	LE CERCUEIL	3	- R -		SURVIE	7
COURCERAIL	8	LE CHALANGE	3	RABODANGES	8	- T -	
COURGEOUT	6	LE CHAMP-DE-LA-PIERRE	4	RADON	2	TAILLEBOIS	2
COURMÉNIL	14	LE CHÂTEAU-D'ALMENÈCHES	10	RAI	1	TANQUES	5
COURTOMER	13	LE CHÂTELLIER	12	RANDONNAI	12	TANVILLE	23
COURTERNE	1	LE GRAIS	4	RÂNES	13	TELLIÈRES-LE-PLESSIS	4
COUVAINS	1	LE GUÉ-DE-LA-CHAÎNE	12	RÉMALARD	67	TESSÉ-FROULAY	4
CRAMÉNIL	5	LE MAGE	92	RÉSENILIEU	8	TICHEVILLE	5
CROISILLES	7	LE MÉNIL-BÉRARD	10	RÉVEILLON	3	TORCHAMP	3
CROUTTES	13	LE MÉNIL-BROUT	3	RI	7	TOUQUETTES	29
CRULAI	6	LE MÉNIL-DE-BRIOUZE	16	ROVILLE	29	TOURNAI-SUR-DIVE	1
CUISSAI	3	LE MÉNIL-SCELLEUR	1	RONAI	6	TOUROUVRE	42
- D -		LE MERLERAUT	20	ROUILLÉ	1	TRÉMONT	4
DAME-MARIE	13	LE PAS-SAINT-L'HOMER	3	ROUPERROUX	3	TRUN	1
DANCE	5	LE PIN-AU-HARAS	21	- S -		- U -	
DOMFRONT	23	LE PIN-LA-GARENNE	4	SAINT-AGNAN-SUR-ERRE	10	UROU-ET-CRENNES	10
DOMPIERRE	4	LE PLANTIS	7	SAINT-AGNAN-SUR-SARTHE	6	- V -	
DORCEAU	9	LE RENOUARD	19	SAINT-ANDRÉ-DE-MESSEI	5	VAUNOISE	8
DURCET	2	LE SAP	7	SAINT-AUBERT-SUR-ORNE	6	VERRIÈRES	10
- E -		LE SAP-ANDRÉ	3	SAINT-AUBIN-D'APPENAI	1	VIEUX-PONT	5
ÉCHAUFFOUR	26	LE THEIL	29	SAINT-AUBIN-DE-BONNEVAL	5	VILLEBADIN	8
ÉCORCHES	14	LES ASPRES	51	SAINT-AUBIN-DE-COURTERAIE	1	VILLEDIEU-LÈS-BAILLEUL	19
ÉPERRAIS	11	LES CHAMPEAUX	21	SAINT-AUBIN-DES-GROIS	5	VILLERS-EN-OUCHE	14
ESSAY	6	LES GENETTES	23	SAINT-BOMER-LES-FORGES	3	VILLIERS-SOUS-MORTAGNE	7
EXMES	20	LES VENTES-DE-BOURSE	12	SAINT-BRICE	1	VIMOUTIERS	18
- F -		LES YVETEAUX	4	SAINT-BRICE-SOUS-RÂNES	8	VINGT-HANAPS	2
FAVEROLLES	3	L'HERMITIÈRE	63	SAINT-CHRISTOPHE-LE-JAJOLET	12	VRIGNY	13
FAY	5						

MONTANT DES INDEMNISATIONS DE DÉGÂTS PAR MASSIF ET PAR ESPÈCE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUILLET 2016 AU 30 JUIN 2017



- A -

ALMENÈCHES

G.A.E.C. DE MARSOULETTE	853,78 €
G.A.E.C. DES BORDEAUX	355,25 €
G.A.E.C. LES SAPINS LA HAYÉE	5 674,20 €
S.C.E.A. HARAS DE FLIGNY	555,17 €

ANTOIGNY

GOUSSIN Daniel	230,62 €
----------------	----------

APPENAI-SOUS-BELLÈME

G.A.E.C. DE PONTIUS	999,60 €
BEAUMONT Pierre	549,78 €
DEBRAY Jacques	6 400,87 €

ASPRES (LES)

S.C.E.A. DOLLION	994,70 €
------------------	----------

AUBRY-LE-PANTHOU

E.A.R.L. D'OSMONT	999,60 €
E.A.R.L. LEFOURNIER	1 082,90 €
G.A.E.C. DES FRESNES	171,99 €
LECLERC Yves	178,85 €
PICHON Hervé	339,08 €

AUNOU-LE-FAUCON

G.A.E.C. DES MÈRES POULES	3 428,77 €
G.A.E.C. DU GRAND BEAULIEU	441,00 €
G.A.E.C. GOUFFERN	852,60 €

AVERNES-SAINT-GOURGON

E.A.R.L. LA MENARDIÈRE	568,40 €
G.A.E.C. DES HIRONDELLES	5 880,14 €
G.A.E.C. GUESNET	976,08 €
ANDRES Jean-Marie	221,09 €
PAYNEL Alexandre	159,94 €

AVERNES-SOUS-EXMES

G.A.E.C. LE PRÉ NEUF	6 397,44 €
G.A.E.C. SAILLARD	2 224,60 €
ERNOU Jean-Luc	233,24 €
SOUAIS Sébastien	3 579,45 €

- B -

BAILLEUL

E.A.R.L. DE LA LOUVIÈRE	507,15 €
E.A.R.L. DU LONDEL	399,84 €
E.A.R.L. HAVARD	249,90 €
E.A.R.L. LE HAMEL	266,56 €
E.A.R.L. MORILLAND	246,96 €
G.A.E.C. VAL DE RAVETON	1 332,80 €
S.C.E.A. BERTRAND	454,72 €
DORNOIS Philippe	612,15 €

BANVOU

E.A.R.L. DES LÉES	1 846,32 €
G.A.E.C. DE LA PLOUSIÈRE	409,64 €
G.A.E.C. JOSEPHA KARENA	3 113,07 €
MARTIN Clément	1 187,02 €
MARTIN Maryvonne	291,55 €
TANNEVET Jean-Claude	433,89 €

BATILLY

G.A.E.C. DE LA BRIQUETERIE	439,04 €
G.A.E.C. DE L'ÊTRE AU CŒUR	624,75 €

BAZOUCHES-SUR-HOËNE

G.A.E.C. OLIVIER	1 159,13 €
G.A.E.C. VAUDRON DE BOECE	987,35 €

BEAUFAL

E.A.R.L. DE LA HAUCLIÈRE	533,12 €
E.A.R.L. LE SAUSSAY	3 344,25 €

BEAULIEU

G.A.E.C. DU MOULIN DE L'AVRE	299,88 €
------------------------------	----------

BEAUVAIN

G.A.E.C. LANDEMAINE FRÈRES	603,92 €
----------------------------	----------

BELFONDS

E.A.R.L. DU LYS	964,32 €
G.A.E.C. DE LA TRIGALE	2 290,75 €
SOREL Fabrice	5 034,75 €

BELLIÈRE (LA)

E.A.R.L. LE BLANC ROCHER	1 495,97 €
--------------------------	------------

BELLOU-EN-HOULME

G.A.E.C. LE GRAND HAZE	957,85 €
PLUET Jean-Luc	1 602,30 €

BELLOU-LE-TRICHARD

E.A.R.L. DE LA HAUTE MARCHE	415,72 €
G.A.E.C. DE LA BLATRIE	2 174,71 €
G.A.E.C. DU TRIMARAN	499,80 €
GASNIER Xavier	710,01 €

BELLOU-SUR-HUISNE

E.A.R.L. DES MATELAIS	768,32 €
E.A.R.L. DU PETIT VIANTAIS	615,64 €
S.C.E.A. D'HERISSE	439,53 €

BERD'HUIS

G.A.E.C. DE LA THIONNIÈRE	433,16 €
---------------------------	----------

BIZOU

E.A.R.L. KONING	1 749,30 €
G.A.E.C. DU VIANTAIS	2 252,23 €

BOCQUENCE

G.A.E.C. DU FOLLARD	1 593,97 €
---------------------	------------

BOËCÉ

G.A.E.C. BERARD DE CAVERNAUX	389,84 €
------------------------------	----------

BOISSY-MAUGIS

S.C.E.A. DE LA COUR	277,58 €
---------------------	----------

BOITRON

E.A.R.L. DE LA GRANDE RAMÉE	955,01 €
-----------------------------	----------

BOSC RENOULT (LE)

G.A.E.C. DE LA MASSAIE	548,21 €
G.A.E.C. GUESNET	180,42 €
MARTIN Michel	488,24 €

BOUILLON (LE)

G.A.E.C. LA FERME DES TERTRES	2 046,97 €
FRERET Christophe	605,64 €
LE GROS Maxime	1 199,52 €
NOEL Philippe	1 136,80 €
SOREL Fabrice	999,60 €

BOURG-SAINT-LÉONARD (LE)

E.A.R.L. DE MÉGUILLAUME	1 737,54 €
G.A.E.C. GOUFFERN	1 029,44 €
G.A.E.C. SAILLARD	474,81 €
S.C.E.A. FERME DE L'ABBAYE	1 094,17 €
MOULARD JEAN	1 083,88 €

BRESOLETTES

BOHIN Michel	540,37 €
--------------	----------

BRETONCELLES

G.A.E.C. DE LA DUFFETIÈRE	1 192,31 €
---------------------------	------------

BRIEUX

E.A.R.L. DE LA LOUVIÈRE	849,54 €
E.A.R.L. LA CHAPRONNIÈRE	399,84 €

BRIOUZE

RIBLIER Samuel	1 326,53 €
----------------	------------

BRULLEMAIL

E.A.R.L. DE L'ÉPINETTE	2 665,60 €
E.A.R.L. DU CHAMP RETU	312,37 €

BURSARD

E.A.R.L. DES FIEFS	1 582,70 €
DUVAL Michel	265,19 €
HEURTAULT Julien	1 166,20 €
RONDEAU Hervé	2 578,38 €
S.C.E.A. ROUILLY	1 832,60 €

- C -

CAHAN

E.A.R.L. ANGOT	458,15 €
----------------	----------

CAMEMBERT

BOUDIN Éric	687,22 €
-------------	----------

LE CHASSEUR DE L'ORNE • GRAND GIBIER ➔

CANAPVILLE

E.A.R.L. DE LA SIBOTIÈRE	742,35 €
G.A.E.C. DE LA BRIQUETERIE	970,44 €
G.A.E.C. DE LA GAILLARDIÈRE	2 936,32 €

CÉAUCÉ

E.A.R.L. FERRÉ MARC	180,81 €
G.A.E.C. DE LA LEVERIE	368,48 €
G.A.E.C. DE MALTERRE	433,16 €

CERCUEIL (LE)

E.A.R.L. AVENEL M.P.	1 480,37 €
AUDRA Thierry	607,60 €

CÉTON

E.A.R.L. DES PETITS PAVÉS	816,34 €
E.A.R.L. EMMELLY	937,12 €
E.A.R.L. LES GAGES	1 226,47 €
G.A.E.C. DE LA TUILERIE DU VAU ROUX	599,76 €
G.A.E.C. DU MENU	674,73 €
G.A.E.C. SELLOS	291,55 €
CERCEAU Manuel	459,82 €
GACHELIN Philippe	908,36 €
VAN DER HORST Bastiaan	608,58 €

CHAILLOUE

E.A.R.L. DE LA LOUVIGNIÈRE	1 267,87 €
E.A.R.L. DE L'OLIVERIE	1 128,96 €
G.A.E.C. DE LA SENELLE	397,88 €

CHAMPEAUX (LES)

E.A.R.L. DU MONT HÉBERT	1 489,11 €
E.A.R.L. GAUBERT	1 099,56 €
G.A.E.C. DE LA BRIQUETERIE	583,10 €

CHAMPSECRET

G.A.E.C. DE LA COUPELIÈRE	2 615,62 €
G.A.E.C. DES CLAIRES	3 329,30 €
BERTRAND Emmanuel	762,80 €
LOUVEL Michel	466,48 €
HOCHET Stéphane	595,84 €
FRELON Xavier	1 500,14 €

CHANDAI

LE TASSEC Gilles	705,60 €
------------------	----------

CHAPELLE-BICHE (LA)

G.A.E.C. DE TERRE NEUVE	699,72 €
G.A.E.C. DU MONICO	319,87 €

CHAPELLE-D'ANDAIN (LA)

G.A.E.C. DU COIPLIS	1 599,36 €
---------------------	------------

CHAPELLE-PRÈS-SÉES (LA)

G.A.E.C. LA FERME DES TERTRES	699,72 €
LAMARRE Patrice	650,57 €

CHAPELLE-SOUEF (LA)

G.A.E.C. DE PONTUS	724,71 €
ALLOTEAU Marion	1 249,50 €
GUILLIN Gilles	698,39 €

CHÂTEAU-D'ALMENÈCHES (LE)

E.A.R.L. DE LA MICHELLERIE	823,20 €
E.A.R.L. DES TILLEULS	2 398,55 €
G.A.E.C. LES SAPINS LA HAYÉE	497,35 €

CHATELLIER (LE)

CHAUVIN Christophe	2 857,19 €
--------------------	------------

CHAUMONT

E.A.R.L. BERTIN	2 932,65 €
E.A.R.L. DE LA TILLAYE	646,55 €
G.A.E.C. DU BOSCOR	749,70 €
G.A.E.C. GHYSELEN	1 813,98 €
S.C.E.A. DES BILHEUX	29,43 €

CHAUX (LA)

G.A.E.C. HÉDOU	349,86 €
----------------	----------

CHEMILLI

E.A.R.L. DE LA REVELLERIE	182,57 €
---------------------------	----------

CIRAL

G.A.E.C. LA FONTAINE	699,72 €
----------------------	----------

CISAI-SAINT-AUBIN

E.A.R.L. DES PAMPILLES	686,00 €
G.A.E.C. FERME DES POIRIERS	366,52 €
FOUGERAY Pierre	1 334,02 €
PREEL Étienne	464,89 €

COCHÈRE (LA)

G.A.E.C. DE MARSOULETTE	1 141,50 €
INSTITUT INRA	324,87 €
S.A.R.L. HARAS DES CAPUCINES	353,29 €
S.C.E.A. HARAS DE FLIGNY	403,76 €

COLOMBIERS

E.A.R.L. LEROY	1 014,30 €
G.A.E.C. LE ROYER	2 076,13 €
LE COGUIC Jésus	11 167,71 €

COLONARD-CORUBERT

E.A.R.L. DU TREMBLAY	1 383,20 €
E.A.R.L. PARIS A	248,67 €
S.C.E.A. LA GAULARDIÈRE	765,13 €

COMMEAUX

E.A.R.L. DE LA FRETTE	795,76 €
-----------------------	----------

CONDÉ-SUR-HUISNE

MONTAUDOUIN Christiane	112,70 €
------------------------	----------

CONDEAU

S.C.E.A. DE BROLLES	641,90 €
VOISIN Christian	313,60 €

COUDEHARD

G.A.E.C. GODEAU	397,88 €
G.A.E.C. MOUSSE ET FILS	1 612,10 €

COULIMER

G.A.E.C. DE LA MAISON NEUVE	368,79 €
G.A.E.C. DE LA MULARDIÈRE	1 921,74 €
G.A.E.C. DU CHEMIN PERRAY	944,52 €

COULMER

E.A.R.L. DE LA FAUDINIÈRE	787,18 €
---------------------------	----------

COULONCHE (LA)

E.A.R.L. DE LA BESNARDIÈRE	866,32 €
G.A.E.C. DE LA BERTINIÈRE	162,43 €
G.A.E.C. DES CLAIRES	1 299,48 €
DEROUET Philippe	1 874,25 €
BARRE Françoise	1 915,90 €
S.C.E.A. LEVERRIER	1 487,35 €

COULONGES-SUR-SARTHE

CORBIN Éric	1 256,85 €
-------------	------------

COUR-MAUGIS-SUR-HUISNE

E.A.R.L. DES COLLINES	501,76 €
-----------------------	----------

COURCERAULT

G.A.E.C. LA FERME DES NOËS	989,60 €
----------------------------	----------

COURGOUT

E.A.R.L. DE L'IVRIE	262,39 €
G.A.E.C. DE LA MAISON NEUVE	188,16 €
CLAVEL Dominique	909,64 €
RIPEAUX Philippe	175,62 €

COURMÉNIL

G.A.E.C. DE LA COUR RENAUD	2 881,20 €
G.A.E.C. LES BARRES	874,65 €

COURTOMER

G.A.E.C. TAUPIN ET FILS	960,40 €
-------------------------	----------

COUTERNE

GOUSSIN Daniel	270,23 €
----------------	----------

CROISILLES

G.A.E.C. BUNEL	759,50 €
SOUDAIS Sébastien	576,24 €

CROUTTES

E.A.R.L. DU PARC DAMOISEAU	1 313,69 €
E.A.R.L. GAUBERT	316,54 €
G.A.E.C. DE LA BRIQUETERIE	174,93 €

CRULAI

VANDERMEERSCH Thierry	312,37 €
-----------------------	----------

CUISSAI

E.A.R.L. DE L'ÉTANG	2 754,78 €
E.A.R.L. DES RAGOTTIÈRES	1 609,65 €
CROISÉ Alain	676,20 €

- D -----

DAME-MARIE

E.A.R.L. DU HAUT TERTRE	454,72 €
G.A.E.C. DE LA BIGOTTIÈRE	1 341,12 €
G.A.E.C. DU TURE	1 016,06 €
BAUCHER Michel	499,80 €

DAMIGNY

CROISÉ Alain	213,15 €
--------------	----------

DANCÉ

LEJEUNE Jacky	360,64 €
---------------	----------

DOMFRONT

G.A.E.C. DES 3 FORÊTS	1 575,30 €
G.A.E.C. DU TILLEUL	2 698,92 €

DOMPIERRE

G.A.E.C. DE LA PLOUSIÈRE	456,68 €
--------------------------	----------

DORCEAU

E.A.R.L. DE LA GODEFRAISE	183,14 €
G.A.E.C. DE LA DUFFETIÈRE	1 159,93 €
PLU Sébastien	263,72 €
YVARD Séverine	4 278,43 €

- E -----

ÉCHAUFFOUR

E.A.R.L. DES FORGES	674,73 €
E.A.R.L. LE BOIS CERTAIN	2 420,84 €
G.A.E.C. DES MESNILS	499,80 €
G.A.E.C. FERME DU CHÂTEAU	6 671,84 €

ÉCORCHES

E.A.R.L. DE LA CAVÉE D'AUGE	1 570,45 €
G.A.E.C. ANNE ET FILS	499,80 €

ESSAY

DUVAL Michel	368,23 €
--------------	----------

EXMES

G.A.E.C. DU GRAND BEAULIEU	1 243,37 €
----------------------------	------------

- F -----

FAVEROLLES

G.A.E.C. DE LA BRIDERAIE	813,01 €
S.C.E.A. DU CLOS LÉGER	1 277,82 €

FAY

E.A.R.L. DE LA BELLONNIÈRE	682,08 €
E.A.R.L. DE LA CHOLETIÈRE	249,90 €
E.A.R.L. DE LA CHESNAIE	502,74 €
G.A.E.C. AGUINET D.	1 874,25 €
DAGUIER Emmanuel	969,61 €

FEL

S.C.E.A. FERME DE L'ABBAYE	298,41 €
----------------------------	----------

FEINGS

E.A.R.L. DU ROUVRAY	312,37 €
---------------------	----------

FERRIÈRE-AU-DOYEN (LA)

RETAILLE Philippe	752,88 €
-------------------	----------

FERRIÈRE-AUX-ÉTANGS (LA)

DUBE Jean-Louis	125,44 €
OLIVIER Thierry	1 005,21 €

FERRIÈRE-BÉCHET (LA)

E.A.R.L. DU LYS	568,40 €
G.A.E.C. DE LA TRIGALE	5 607,80 €
ANGOT Michel	1 199,52 €
GESLIN François	955,50 €
SOREL Fabrice	710,50 €

FERRIÈRES-LA-VERRERIE

E.A.R.L. DU CHAMP RETU	7 148,81 €
G.A.E.C. AGUINET D.	3 748,50 €
FROMONT Louis-Philippe	504,70 €
GAILLARDOT Philippe	433,16 €
MARIETTE Guy	5 952,52 €

FERTÉ-MACÉ (LA)

G.A.E.C. BRETON DE LA HORIE	3 498,60 €
G.A.E.C. DES 3 FORÊTS	450,80 €

FRANCHEVILLE

G.A.E.C. AU FIL DES JOURS	249,90 €
LE CUNFF Denis	149,94 €

FRESNAIE-FAYEL (LA)

LESAULE Rémy	128,97 €
--------------	----------

FRESNAY-LE-SAMSON

G.A.E.C. DE LA GIRARDIÈRE	583,10 €
---------------------------	----------

- G -----

GANDELAIN

E.A.R.L. DE LA CHAPELLE	899,64 €
-------------------------	----------

GÉMAGES

E.A.R.L. MAILLET	1 950,98 €
MARY Alban	1 849,26 €

GENETTES (LES)

E.A.R.L. DES BESLIÈRES	61,94 €
G.A.E.C. DE LA FILATRIÈRE	1 664,53 €

GENEVRAIE (LA)

G.A.E.C. TAUPIN ET FILS	299,88 €
-------------------------	----------

GIEL-COURTEILLES

E.A.R.L. DES PLANTS	480,20 €
---------------------	----------

GINAI

G.A.E.C. DE MARSOULETTE	1 141,50 €
INSTITUT INRA	1 056,92 €

GONFRIÈRE (LA)

G.A.E.C. DE LA CHARENTONNE	359,86 €
----------------------------	----------

GRAIS (LE)

G.A.E.C. DU DOMAINE	1 874,25 €
---------------------	------------

GUÉ-DE-LA-CHAÎNE (LE)

E.A.R.L. DU MONTRAVERSIER	1 920,80 €
---------------------------	------------

GUERQUESALLES

E.A.R.L. DE LA SIBOTIÈRE	341,04 €
G.A.E.C. DE VIMER	499,80 €

- H -----

HÉLOUP

G.A.E.C. LOUTHI	1 399,44 €
LEROY Éric	309,88 €
SALIBA Sophie	2 100,63 €

HERMITÈRE (L')

G.A.E.C. PERCHE AUBRAC	1 002,93 €
BEE Michel	2 131,50 €
LANGLAIS Pierre	799,68 €
PLESSIS Jacques	866,81 €
TASSE Didier	2 501,25 €

HEUGON

S.C.E.A. DES BILHEUX	187,42 €
----------------------	----------

HOME CHAMONDOT (L')

E.A.R.L. MAILLOT	599,76 €
G.A.E.C. DE LA MOTTE CELLERIE	2 094,65 €

- I -----

IGÉ

E.A.R.L. CHAUMIER	193,30 €
E.A.R.L. DE LA CHESNAIE	360,64 €
E.A.R.L. DE LA GAUDRIÈRE	1 250,48 €
E.A.R.L. DE L'ORNE SAOSNOISE	793,02 €

JUVIGNY-SOUS-ANDAINE			MAUVES-SUR-HUISNE			NEUVY-AU-HOULME		
G.A.E.C. BEUDIN	1470,24 €		E.A.R.L. CHARPENTIER M.-B.	672,60 €		E.A.R.L. DE LA COQUERIE	374,85 €	
G.A.E.C. DE LA PATTE D'OIE	887,88 €		E.A.R.L. FERRÉ DECLERQ	2 320,52 €		NOCÉ		
LIBERT Aurélie	554,19 €		E.A.R.L. XAVIER RITOUET	374,84 €		BOITTIN Pierrick	268,23 €	
			MOREAU Gilles	533,12 €		NONANT-LE-PIN		
JUVIGNY-SUR-ORNE			MÉHOUDIN			S.A.R.L. HARAS des CAPUCINES	1 644,44 €	
G.A.E.C. DES MÈRES POULES	1 960,00 €		E.A.R.L. DU PETIT BUT	397,88 €		- O -----		
G.A.E.C. GOUFFERN	624,75 €		MÉNIL-BERARD (LE)			OCCAGNES		
- L -----			E.A.R.L. DU NUISEMENT	174,93 €		G.A.E.C. DES BAPEAUMES	1 462,26 €	
LA LACELLE			RETAILLE Philippe	799,68 €		AUBERT Daniel	7 075,60 €	
G.A.E.C. DES 2 A	299,88 €		MÉNIL-FROGER			BESNIER Patrick	541,45 €	
GUILMEAU Gildas	238,24 €		CAILLET Jean-Michel	499,80 €		PELTIER Jean	619,85 €	
LALEU			MÉNIL-GONDOUIN			S.C.E.A. DE POMMAINVILLE	1 332,80 €	
BORDEAUX Étienne	81,80 €		G.A.E.C. DU DELTA	1 249,50 €		OMMEEL		
LANDE-DE-GOULT (LA)			MÉNIL-GUYON (LE)			G.A.E.C. MALANDAIN	299,88 €	
G.A.E.C. DES ÉRABLES	1 499,40 €		G.A.E.C. :DE LA TUILERIE	274,89 €		G.A.E.C. POUCHIN	299,88 €	
LANDE-DE-LOUGÉ (LA)			MÉNIL-HUBERT-EN-EXMÉS			ORGÈRES		
G.A.E.C. DE LA HARLIÈRE	1 386,94 €		E.A.R.L. DE LA BERGERIE	1 705,20 €		E.A.R.L. BERTIN	1 029,00 €	
LANDE-SUR-EURE (LA)			JANVIER Janine	1 063,30 €		E.A.R.L. DES FORGES	2 149,14 €	
DESHAYES Jean-Michel	493,92 €		LAMPERIERE Nicolas	1 841,95 €		G.A.E.C. DES MESNILS	224,91 €	
LAINE Elisabeth	1 496,95 €		S.C.E.A. DE LA BAYÈRE	974,61 €		BOIS Étienne	624,75 €	
LIVAIE			MÉNIL-HUBERT-SUR-ORNE			FRITEL Jean-Yves	647,78 €	
E.A.R.L. DES GAINS	699,72 €		E.A.R.L. ANGOT	249,90 €		ORVILLE		
G.A.E.C. DES VENTS D'OUEST	4 259,47 €		MERLERAUT (LE)			E.A.R.L. LETOURNEUR	2 444,85 €	
G.A.E.C. LA FONTAINE	1 863,96 €		G.A.E.C. TAUPIN ET FILS	2 737,14 €		G.A.E.C. DU BOSCOR	1 457,75 €	
LOISAIL			COUGE Christophe	349,86 €		- P -----		
G.A.E.C. DE L'AUDACE	953,24 €		PARÉ Thibaud	341,04 €		PARFONDEVAL		
LONGNY-AU-PERCHE			MERRI			G.A.E.C. DE LA MAISON NEUVE	288,51 €	
E.A.R.L. COURTOIS	245,73 €		E.A.R.L. GUILLAUME	1 714,61 €		BOUCHER France	627,20 €	
E.A.R.L. MELUFA	236,67 €		MESNIÈRE (LA)			PERCHE-EN-NOCÉ		
COUTEL Pascal	213,25 €		E.A.R.L. DE LA SOURCE	221,09 €		SOUVRE Gilles	238,45 €	
DUROUX Xavier	7 136,59 €		E.A.R.L. DES BLEUETS	1 209,41 €		PERVENCHÈRES		
GEORGE Philippe	1 332,80 €		G.A.E.C. DE VIRLOUVET	819,28 €		E.A.R.L. DE LA LIJARDIÈRE	4 648,87 €	
LAILLET Florent	475,74 €		MONCEAUX-AU-PERCHE			G.A.E.C. DES 3 EPIS	349,86 €	
MAHÉ Christine	616,71 €		E.A.R.L. COURTOIS	576,24 €		G.A.E.C. DU CHEMIN PERRAY	270,97 €	
MESNIL Jean-Pierre	314,04 €		MONNAI			PIN-AU-HARAS (LE)		
VEZARD Olivier	1 087,06 €		S.C.E.A. DE LA MESANGETIÈRE	520,62 €		INSTITUT INRA	483,14 €	
LONGNY-LES-VILLAGES			MONT ORMEL			PLANCHES		
E.A.R.L. DU VENEUR	1 363,67 €		G.A.E.C. GODEAU	3 647,08 €		E.A.R.L. DE LA CHESNAIE	807,52 €	
DUROUX Xavier	823,20 €		MONTABARD			E.A.R.L. DE LA LANDE	2 244,88 €	
MICHON Emmanuel	191,10 €		E.A.R.L. MORILLAND	994,70 €		JANVIER Marie-José	333,20 €	
LONGUENOË			G.A.E.C. DES BAPEAUMES	1 492,05 €		FROMONT Louis-Philippe	2 751,84 €	
E.A.R.L. DES GAINS	1 749,30 €		G.A.E.C. VAL DE RAVETON	4 886,03 €		MARIETTE Guy	1 163,75 €	
LONLAY-LE-TESSON			MONTGAROULT			PONTCHARDON		
E.A.R.L. DU MONT d'HERE	449,82 €		E.A.R.L. DES AULNETTES	1 675,80 €		E.A.R.L. DE LA SIBOTIÈRE	583,10 €	
LONRAI			MONTREUIL-LA-CAMBE			POTERIE-AU-PERCHE (LA)		
CROISÉ Alain	540,22 €		G.A.E.C. ANNE ET FILS	1 299,48 €		E.A.R.L. DU CHARENCEY	499,80 €	
- M -----			MONT-D'ANDAINE (LES)			POUVRAI		
MADELEINE-BOUVET (LA)			G.A.E.C. DE LA BERTINIÈRE	7 775,32 €		CREPON Jean-Philippe	191,18 €	
E.A.R.L. RENARD	499,02 €		BOUQUEREL Michel	932,96 €		LOISEAU Arnaud	1 033,21 €	
MENAGER Gilles	126,17 €		MORTAGNE-AU-PERCHE			S.C.E.A. LEVASSEUR	631,12 €	
MAGE (LE)			G.A.E.C. DE LA CHERSONNIÈRE	153,22 €		PRÉAUX-DU-PERCHE		
E.A.R.L. DE LA VERONNIÈRE	172,87 €		MOULICENT			E.A.R.L. DE LA MULETIÈRE	3 880,90 €	
S.C.E.A. DE BROLLES	644,35 €		E.A.R.L. CARON PASCAL ET ASSOCIÉS	779,69 €		E.A.R.L. LES GAGES	100,35 €	
BEAUFILS Michel	1 499,40 €		E.A.R.L. DE LA VERONNIÈRE	151,41 €		BOULAY Jean-Marc	207,37 €	
BLONDEL Bernard	297,77 €		E.A.R.L. MELUFA	563,50 €		- R -----		
BOUCHER Philippe	497,35 €		MOUSSONVILLIERS			RABODANGES		
COUTEL Pascal	3 136,49 €		E.A.R.L. PASCAL VAUDRON	543,70 €		DAVID Stéphane	276,36 €	
DUROUX Xavier	4 431,56 €		LE BESQ Magali	2 665,60 €		GUÉRIN Jacky	845,49 €	
GEORGE Philippe	536,45 €		MOUTIERS-AU-PERCHE			RADON		
LESAGE Guillaume	7 144,20 €		E.A.R.L. RIVOAL	4 534,59 €		G.A.E.C. LE ROYER	1 165,02 €	
PLESSIS Benoît	590,94 €		G.A.E.C. LES METAIRIES	3 798,48 €		RÂNES		
MICHON Emmanuel	3 836,94 €		G.A.E.C. TRITTEN	1 578,53 €		E.A.R.L. DU CLOS FROMENTIN	2 156,00 €	
MAGNY-LE-DÉSERT			BELLANGER Frédéric	383,57 €		G.A.E.C. DES O	330,74 €	
G.A.E.C. DE LA MELLETIÈRE	3 032,12 €		BOUCHER Philippe	2 401,49 €		FLEURY Roger	276,36 €	
G.A.E.C. LANDEMAINE FRÈRES	291,55 €		CHARRON Thierry	208,15 €		RÉMALARD		
PROD'HOMME François	329,28 €		LESAGE Colette	4 165,00 €		GAUTIER Emmanuel	742,20 €	
MAHÉRU			S.C.E.A. ÉLEVAGE DE CULOISEAU	2 778,29 €		RÉMALARD-EN-PERCHE		
G.A.E.C. RICORDAINE	196,27 €		- N -----			G.A.E.C. DU BIGNON	252,84 €	
RETAILLE Philippe	664,44 €		NEAUPHE-SOUS-ESSAI			S.C.E.A. NEMESIS	1 184,33 €	
MÂLE			E.A.R.L. LA HIBOU	735,00 €		RENOUARD (LE)		
G.A.E.C. DU VALLON	499,80 €		PAVARD Hervé	746,02 €		E.A.R.L. DE LA HAUTONNIÈRE	355,25 €	
G.A.E.C. LA BOUCHÈRE	583,10 €		PORTIER Jacques	541,45 €		G.A.E.C. DE LA BRIQUETERIE	1 275,96 €	
S.C.E.A. CHOUANARD	2 197,65 €		NEAUPHE-SUR-DIVE			MARTSINKEVITCH Angélique	314,87 €	
MALÉTABLE			G.A.E.C. ANNE ET FILS	1 301,44 €		RÉSENLIEU		
E.A.R.L. DE LA BARRE	374,85 €		NÉCY			E.A.R.L. DU PARC des NORMANDES	541,45 €	
MARCHAINVILLE			E.A.R.L. LA PAILLERIE	1 049,58 €		RÉVEILLON		
E.A.R.L. LE BOIS MARIE	5 364,91 €		THOMINE Clément	1 719,41 €		E.A.R.L. DE L'IVRIE	248,67 €	
G.A.E.C. DESVAUX - GAULTIER	1 999,20 €		THOMINE Philippe	533,12 €		G.A.E.C. DE L'AUDACE	2 046,92 €	
S.C.E.A. DU HALLIER	2 817,50 €		NEUILLY-SUR-EURE			ROCHE MABILE (LA)		
WEBER Jean-Luc	679,14 €		BOUVIER Béatrice	1 481,41 €		G.A.E.C. A L'ORÉE DE CHAUMONT	340,92 €	
ORY Annick	2 955,39 €		LESAGE Johann	614,72 €		TROUSSARD Dominique	2 190,05 €	
MARDILLY			DESHAYES Jean-Michel	205,06 €		ROIVILLE		
E.A.R.L. DU PARC des NORMANDES	833,00 €		MICHON Emmanuel	3 346,11 €		E.A.R.L. LES VERGERS DU CHOUQUET	497,35 €	
E.A.R.L. LE CHAMP BOSSU	499,80 €		PLESSIS Benoît	216,38 €		G.A.E.C. DE L'AUNEY	5 014,66 €	
E.A.R.L. LEFOURNIER	795,76 €		PLESSIS Sylvie	235,20 €		G.A.E.C. DES FRESNES	1 332,80 €	
CARPENTIER Philippe	966,48 €		NEUVILLE-PRÈS-SÉES			G.A.E.C. SAUSSAIS	5 641,51 €	
LEMIGNIER Frédéric	1 151,01 €		G.A.E.C. DE LA SENELLE	749,70 €		CARPENTIER Philippe	1 217,34 €	
MARMOUILLÉ			NEUVILLE-SUR-TOUQUES			ROUGE (LA)		
E.A.R.L. DE L'OLIVERIE	1 534,68 €		E.A.R.L. LETOURNEUR	1 055,46 €		E.A.R.L. DE LA HAUTE MARCHÉ	631,12 €	
E.A.R.L. DU DÉSERT	2 915,25 €		G.A.E.C. DES FRESNES	2 950,43 €		GUILLLOTIN Jean-Luc	1 613,08 €	
G.A.E.C. DU BOURG	1 756,16 €		G.A.E.C. SAUSSAIS	499,80 €				
G.A.E.C. LES SAPINS LA HAYÉE	2 807,65 €		HUÉ Vincent	212,22 €				
LOISON Sylvaine	1 332,80 €							
SOREL Fabrice	499,80 €							

LE CHASSEUR DE L'ORNE • GRAND GIBIER ○

- S -

SAI E.A.R.L. DE L'ÉPINETTE G.A.E.C. DE LA CHAUDRONNIÈRE G.A.E.C. DES BORDEAUX	1 249,50 € 1 489,60 € 741,37 €
SAINT-AGNAN-SUR-SARTHE S.C.E.A. DU PRIEURÉ DE LA BARRE	2 000,18 €
SAINT-ANDRÉ-DE-MESSEI TG.A.E.C. DE LA TROUVÈRE TANNEVEY Jean-Claude	687,22 € 216,95 €
SAINT-AQUILIN-DE-CORBION G.A.E.C. ÉLEVAGE DE CORBION	1 009,40 €
SAINT-AUBIN-DE-BONNEVAL PAYNEL Alexandre	249,90 €
SAINT-AUBIN-DE-COURTERAIE LEPOIVRE Jérôme	403,17 €
SAINT-BRICE-SOUS-RÂNES E.A.R.L. ÉLEVAGE DU METZ	341,53 €
SAINT-CHRISTOPHE-LE-JAJOLET E.A.R.L. LE BLANC ROCHER G.A.E.C. HUETTE	583,10 € 150,52 €
SAINT-CLAIR-DE-HALOUE G.A.E.C. DE TERRE NEUVE G.A.E.C. DU BOURG NEUF	1 249,50 € 287,38 €
SAINT-CYR-LA-ROSIÈRE E.A.R.L. DU HAUT TERTRE G.A.E.C. PERCHE COTENTIN ALLOTEAU Marion BOULLAY Philippe COUTANT David DARAGON Jean-Paul MOULIN Martine	362,35 € 370,88 € 624,75 € 811,44 € 2 329,24 € 874,65 € 4 664,80 €
SAINT-DENIS-SUR-SARTHON E.A.R.L. DE LA CHAPELLE E.A.R.L. DES RAGOTTIÈRES G.A.E.C. À L'ORÉE DE CHAUMONT TAUPIN Jean-Marie	199,92 € 100,94 € 2 374,79 € 1 646,40 €
SAINT-ÉVROULT-DE-MONTFORT E.A.R.L. BERTIN G.A.E.C. DE LA MULONNIÈRE G.A.E.C. GHYSELEN G.A.E.C. MAUREY	4 248,30 € 874,65 € 1 911,00 € 1 499,40 €
SAINT-ÉVROULT-NOTRE-DAME-DU-BOIS E.A.R.L. LE SAUSSAY E.A.R.L. THICEMA G.A.E.C. DE LA DAVIÈRE G.A.E.C. DU VALALOU G.A.E.C. HOORELBEKE CARRO Mireille	2 744,00 € 201,88 € 3 034,45 € 625,24 € 3 816,12 € 625,24 €
SAINT-GEORGES-D'ANNEBECQ G.A.E.C. HEDOU	699,72 €
SAINT-GERMAIN-DE-CLAIREFEUILLE E.A.R.L. DES PEZERIES E.A.R.L. DU DÉSERT G.A.E.C. DE LA COUR RENAUD G.A.E.C. DE LA FRESLINIÈRE CAILLET Jean-Michel PARE Thibaud TUGLER Guillaume	1 256,85 € 302,82 € 3 984,19 € 1 624,35 € 932,96 € 2 306,07 € 302,82 €
SAINT-GERMAIN-DE-LA-COUDRE E.A.R.L. CAVALIER E.A.R.L. DE LA GUERNARDIÈRE E.A.R.L. DE LA POIGNANDIÈRE E.A.R.L. SAUSSEREAU G.A.E.C. DU TRIMARAN COCQ Anthony DEVOIR Didier GOUALARD Laurent MARY Alban MARY Patrick	966,28 € 1 499,40 € 1 474,41 € 728,87 € 214,91 € 431,08 € 627,69 € 833,00 € 3 191,61 € 502,74 €
SAINT-GERMAIN-DU-CORBÉIS BEDOUET Alain	586,04 €
SAINT-GERVAIS-DES-SABLONS E.A.R.L. DE LA CAVÉE D'AUGE G.A.E.C. DU VORCINT	190,12 € 487,30 €
SAINT-GERVAIS-DU-PERRON E.A.R.L. HAMON PATRICK G.A.E.C. DE LA FOSSE LOUVIÈRE G.A.E.C. DU LIMOUSIN G.A.E.C. :DU PETIT NOYER	4 098,36 € 499,80 € 2 415,70 € 600,38 €
SAINT-HILAIRE-LA-GÉRARD G.A.E.C. DE L'ARAUCHARIA G.A.E.C. DE LA TRIGALE G.A.E.C. TAUPIN BISSON Claude	258,23 € 2 977,63 € 1 332,80 € 799,68 €
SAINT-JEAN-DE-LA-FORÊT E.A.R.L. SAINT JEAN MOREAU Gilles BOITTIN Pierrick	1 017,12 € 1 608,77 € 569,77 €
SAINT-JULIEN-SUR-SARTHE FLEURY Dany G.A.E.C. BERARD DE CAVERNAUX G.A.E.C. DANIEL G.A.E.C. DUGUE G.A.E.C. LA MESTRIE S.C.E.A. LA CROIX AUX LOUPS	424,88 € 1 353,62 € 1 319,62 € 501,76 € 331,31 € 558,60 €

SAINT-MARD-DE-RÉNO VIAENE Hugues	658,40 €
SAINT-MARTIN-D'ÉCUBLEI E.A.R.L. DU PLESSIS G.A.E.C. GUYET G.F.A. DE BELZAISES CHARPENTIER Jean-François LE TASSEC Gilles	319,72 € 2 853,76 € 1 426,88 € 6 112,26 € 439,04 €
SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLÈME LEROY Jean-Éric	179,93 €
SAINT-MICHEL-DES-ANDAINES E.A.R.L. DE FRILOUZE G.A.E.C. DE L'ÊTRE MAITRIE G.A.E.C. RADIGUE	999,60 € 1 099,56 € 249,90 €
SAINT-MICHEL-TUBÉUF E.A.R.L. DU PLESSIS G.A.E.C. DES COURREUX G.A.E.C. GUYET	617,40 € 449,82 € 2 038,40 €
SAINT-NICOLAS-DES-BOIS E.A.R.L. DE L'ÉTANG G.A.E.C. DES MARRONNIERS G.A.E.C. LE ROYER	3 148,74 € 2 332,40 € 15 115,11 €
SAINT-NICOLAS-DES-LAITIERS G.A.E.C. GHYSELEN S.C.E.A. LES VALLÉES	1 097,60 € 5 488,00 €
SAINT-OUEN-DE-LA-COUR DUTEIL Marie-France	349,86 €
SAINT-OUEN-SUR-ITON E.A.R.L. HENGOUET	3 219,79 €
SAINT-PATRICE-DU-DÉSERT E.A.R.L. DE LA TRANCHARDIÈRE E.A.R.L. DES HAIES G.A.E.C. DE LA BRETONNIÈRE G.A.E.C. DE LA COTE QUESNE Guenaël ROCHERS Thierry	298,90 € 1 336,96 € 2 865,52 € 466,48 € 99,96 € 1 399,44 €
SAINT-PIERRE-DES-LOGES E.A.R.L. DE LA VALLÉE DU HAUT GORJU Joël	357,70 € 474,42 €
SAINT-PIERRE-LA-RIVIÈRE G.A.E.C. LA BOULANGERIE G.A.E.C. MALANDAIN G.A.E.C. POUCHIN ERNOU Jean-Luc	1 492,05 € 549,78 € 11 166,20 € 374,85 €
SAINT-QUENTIN-DE-BLAVOU G.A.E.C. DE LA CROIX BLANCHE G.A.E.C. LA MESTRIE	583,77 € 301,06 €
SAINT-SIMÉON E.A.R.L. DE BESLAY CORBEAU Annick	639,46 € 214,62 €
SAINT-SULPICE-SUR-RISLE E.A.R.L. DES MASSELINS E.A.R.L. PIGEON LE TASSEC Gilles	1 241,66 € 932,96 € 2 483,32 €
SAINT-SYMPHORIEN-DES-BRUYÈRES E.A.R.L. ADR E.A.R.L. DE LA HAUCLIÈRE	506,05 € 562,27 €
SAINT-GAUBURGE-SAINT-COLOMBE E.A.R.L. DE LA BELLONNIÈRE E.A.R.L. DU NUISSEMENT E.A.R.L. VAUFERMENT	3 768,10 € 584,57 € 6 432,72 €
SAINT-HONORINE-LA-GUILLAUME G.A.E.C. DU VAL D'ORNE	1 041,06 €
SAINT-MARIE-LA-ROBERT G.A.E.C. LES LANDES DE COLLIÈRES	620,58 €
SAP (LE) E.A.R.L. DE LA TILLAYE E.A.R.L. DES TRAVERS	696,29 € 567,42 €
SAP ANDRÉ (LE) G.A.E.C. GHYSELEN DURAND Emmanuel	7 341,18 € 2 425,50 €
SAUVAGÈRE (LA) E.A.R.L. GERMAIN G.A.E.C. DE LA BERTINIÈRE G.A.E.C. DE LA SERRIÈRE G.A.E.C. VIROUZIÈRE HUIGNARD Daniel LANGLOIS Françoise VAN GOOR Derk	4 269,86 € 5 377,26 € 511,56 € 1 508,22 € 703,88 € 1 118,18 € 4 123,35 €
SÉES ROLLAND Jean-Pierre S.C.E.A. NOUVELLE LA PILLIÈRE SOREL Fabrice	923,65 € 823,20 € 2 099,16 €
SÉRANS E.A.R.L. DU BUISSON G.A.E.C. PELLOIN - BARRE	314,58 € 1 999,20 €

SÉRIGNY E.A.R.L. DE LA GUITONNIÈRE E.A.R.L. DE LA NOË BECOT E.A.R.L. PARIS A G.A.E.C. DE LA BIGOTTIÈRE	946,68 € 769,93 € 586,53 € 954,57 €
SÉVIGNY G.A.E.C. DE LA LONDE G.A.E.C. DES BLANDINIÈRES	3 375,12 € 329,28 €
SILLY-EN-GOUFFERN E.A.R.L. DE MÉGUILLAUME MAISON PÉRIGAUD S.C.E.A. DE LA BELLIERE S.C.E.A. FERME DE L'ABBAYE CHANTEPIE Hervé SARDA Guillaume	2 290,75 € 504,70 € 4 429,60 € 1 868,61 € 908,46 € 302,82 €
SURVIE E.A.R.L. LEFOURNIER G.A.E.C. GODEAU S.C.E.A. BELCOUR	1 166,20 € 1 212,01 € 637,00 €
- T -	
TAILLEBOIS E.A.R.L. DU BOIS FONTAINE VIVIER Régis	583,10 € 466,48 €
TANVILLE G.A.E.C. DE L'ARAUCHARIA G.A.E.C. DU CHAMP GERMAIN G.A.E.C. TAUPIN	638,88 € 848,02 € 917,28 €
TELLIÈRES-LE-PLESSIS G.A.E.C. LA CAVE DE LA FOSSE GAUDRE Pierre	737,20 € 275,89 €
THEIL (LE) TASSE Didier	504,50 €
TICHEVILLE E.A.R.L. DE LA SIBOTIÈRE E.A.R.L. DE LA VARINIÈRE	2 341,99 € 543,90 €
TINCHEBRAY BOCAGE E.A.R.L. DE LA PAJOTIÈRE	399,84 €
TORCHAMP G.A.E.C. DE MALTERRE	168,06 €
TOUQUETTES E.A.R.L. DE BRUCUS E.A.R.L. THICEMA G.A.E.C. PERRAUX	3 126,20 € 252,35 € 1 082,90 €
TOURNAI-SUR-DIVE G.A.E.C. LA COURTE PIÈCE HAMERY Thierry POTTIER Claudine	2 251,88 € 1 340,64 € 1 210,30 €
TRINITÉ-DES-LAITIERS (LA) E.A.R.L. DECOCK G.A.E.C. PERRAUX DURAND Emmanuel LECACHE Stéphane PRÉEL Étienne	3 282,51 € 20 721,02 € 4 233,60 € 4 888,97 € 154,97 €
- U -	
UROU-ET-CRENNES E.A.R.L. LE HAMEL G.A.E.C. DE LA CHAUDRONNIÈRE G.A.E.C. DES BORDEAUX	468,93 € 372,40 € 1 666,00 €
- V -	
VAL-AU-PERCHE E.A.R.L. DE MINIRIC G.A.E.C. DES HÊTRES G.A.E.C. PERCHE AUBRAC DESCHAMPS Séverine JUPIN Hervé TASSE Didier JUPIN Hervé	3 449,60 € 675,52 € 2 132,48 € 1 312,95 € 258,72 € 935,79 € 258,72 €
VALFRAMBERT BRISARD Thierry	249,90 €
VAUNOISE E.A.R.L. ROUX DE CAFFARELLI Guillaume	624,75 € 2 118,76 €
VENTROUZE (LA) E.A.R.L. DE LA BOULAIE	683,36 €
VERRIÈRES MONTAUDOUIN Christiane	394,45 €
VIEUX-PONT G.A.E.C. DES O	862,40 €
VILLEBADIN G.A.E.C. SAILLARD	3 731,84 €
VILLIERS-SOUS-MORTAGNE E.A.R.L. DU ROUVRAY PASQUET Jérôme	679,73 € 507,54 €
VIMOUTIERS G.A.E.C. GODEAU G.A.E.C. MORAND	399,84 € 302,82 €
VINGT-HANAPS DUVAL Gérard	17 071,60 €
VRIGNY G.A.E.C. DES BASSES BOURGÈES G.A.E.C. DU BUT LE CUNFF Denis	324,87 € 499,80 € 333,20 €



Lors de ce week-end des 2 et 3 juin derniers, 316 trophées ont été présentés à la Fédération des Chasseurs de l'Orne.

Le président de Balorre a accueilli Mme la Préfète de l'Orne, Chantal Castelnot, ainsi que plusieurs élus, dont M. Jérôme Nury – député –, Mme Maryse Oliveira – conseillère départementale qui nous ont fait l'honneur de leur présence.

Guy Bonnet, rompu à ce genre d'exercice, a une nouvelle fois captivé la nombreuse assistance, lors de son brillant exposé.

Plusieurs cerfs adultes aux ramures remarquables ont été mis à l'honneur, provenant notamment d'Écouves, de Charencey et de Saint-Évroult.

Pour clôturer cette journée dédiée au roi de nos forêts, le traditionnel verre de l'amitié fût servi sous les sonneries des trompes des « Échos du perche ».

POURQUOI UNE TELLE PRÉSENTATION ?

La présentation des trophées des cerfs prélevés dans un département avec une déclinaison par massif forestier est indispensable pour connaître l'état du cheptel. Tant sur un plan quantitatif que qualitatif.

En effet, chez le mâle, le trophée (avec sa mâchoire) est le reflet de l'état sanitaire de l'animal. Les bois qui sont des caractères sexuels secondaires externes chez les cervidés mâles, expriment également la classe d'âge à laquelle ils appartiennent.

Une bonne gestion qualitative suppose le respect d'une pyramide des âges permettant à quelques cerfs de vieillir et, par là même, à récolter ultérieurement de beaux trophées.

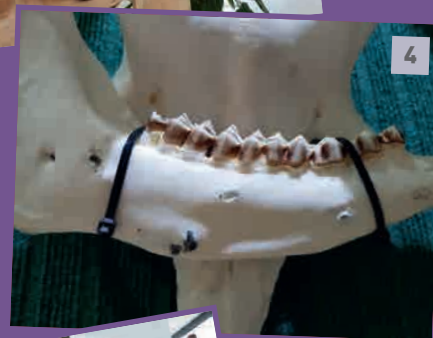
De plus, une exposition des trophées (avec mâchoires) permet une projection vers l'avenir en affinant les attributions de plans de chasse à venir. Cela permet de maintenir une pyramide des âges/ratio cohérentes pour chaque massif et d'anticiper plus rapidement les fluctuations de population.

La saison écoulée, soit 2017/2018, 403 cerfs (mâles) ont été attribués au plan de chasse dans l'Orne.

323 ont été réalisés et 316 présentés dont 40 % sont des daguets.

25^e

EXPOSITION DES TROPHÉES DE CERFS ORNAIS



• Ph. 1 • Le président de la FDC61 accueille les participants. • Ph. 2 • Guy Bonnet expliquant à l'assistance la différence entre ces deux daguets. • Ph. 3 • L'extraordinaire 23 cors de Saint-Évroult. • Ph. 4 • Une mâchoire d'un cerf avec des chevrotines enkystées !!! Lamentable... • Ph. 5 • Un daguet avec une pelote de ficelles.

Plusieurs trophées exceptionnels :

• **SAINT-ÉVROULT**

Deux superbes trophées, un 18 cors irrégulier et un magnifique 23 cors proviennent de ce massif qui a toujours produit de très beaux cerfs.

• **ÉCOUVES**

Une dizaine de cerfs adultes aux bois noirs et puissants ont été majoritairement pris à courre dans le plus grand massif ornaïs (environ 15 000 hectares boisés), il reste encore quelques cerfs adultes

dans cette somptueuse forêt, malgré une densité en nette diminution.

• **ANDAINES**

Quelques animaux adultes, bien coiffés, ne doivent pas occulter le fait que, globalement, la population reste plutôt jeune.

• **CHARENCEY ET LONGNY**

Deux superbes cerfs, dont un assez exceptionnel eu égard à la longueur de ses merrains, ainsi qu'à son amplitude proviennent de ces forêts percheronnes.

• **LES AUTRES MASSIFS (PERCHE-TRAPPE, MONTS-D'AMAIN, BELLÊME, SUD-PERCHE)**

Là aussi, quelques cerfs âgés d'une dizaine d'années ont permis de visualiser, grâce à leurs ramures importantes et puissantes l'expression qualitative et génétique de ces animaux de provenances diverses. Notamment deux cerfs qui ont été prélevés dans des bois privés à proximité de la forêt de Bellême.



Ph. 6 • Une tête bizarre, à trois bois. • Ph. 7 • Un cerf prélevé en début de refait... • Ph. 8 • Une tête bizarre avec un bois droit très atypique. • Ph. 9 • Un 14 cors de Charencey. • Ph. 10 • Vue d'ensemble de têtes naturalisées provenant de différents massifs. • Ph. 11 • Plusieurs cerfs adultes de la forêt d'Écouves. • Ph. 12 • Superbe animal du massif de Charencey avec de longs merrains et de forts andouillers. • Ph. 13 • Une assistance nombreuse et attentive. • Ph. 14 • À la demande du président, Stéphane Levoe remet son livre sur le cerf à M. Jérôme Nury - Député. • Ph. 15 • Guy Bonnet remet un livre sur la chasse à Mme la Préfète Chantal Castelnot. • Ph. 16 • Les sonneurs des « Échos du Perche » ont sonné de la trompe de chasse dans la cour de la Fédération lors du verre de l'amitié.



SUIVI SANITAIRE DE LA GRANDE FAUNE SAUVAGE

La Peste Porcine Africaine

La veille sanitaire est l'un des rôles importants du chasseur. Nous sommes en première ligne pour détecter des comportements ou des mortalités anormales dans la faune sauvage. Ces derniers mois, quelques inquiétudes montent.

La Peste Porcine Africaine se diffuse dans les pays de l'Est comme le montre la note d'information de la plateforme d'Épidémiosurveillance Santé Animale (ESA) retranscrite ci-dessous. Ce virus est très inquiétant pour l'ensemble de la filière porcine puisqu'il provoque des mortalités importantes et qu'il est très résistant (résiste à la salaison, à la congélation, se retrouve dans les eaux grasses, etc.). La contamination peut donc se faire très facilement, comme par la consommation par un sanglier d'un reste de sandwich au jambon jeté dans la nature. En cas de contamination la filière ne pourra plus exporter.

Autre inquiétude, en France, le réseau SAGIR émet une alerte concernant des mortalités anormales de Cerf élaphe dans quatre départements. Ces mortalités sont assez importantes pour lancer une alerte et mobiliser l'ensemble du réseau. Je vous demande donc d'être encore plus vigilants qu'à l'habitude. Si vous constatez des mortalités anormales, contactez-nous le plus rapidement possible afin de pouvoir procéder à des analyses.

Progression de la Peste Porcine Africaine en Europe de l'est – deux cas confirmés en République Tchèque

*Veille Sanitaire Internationale (VSI)
Plateforme ESA – France
LNR Peste Porcine Africaine, Anses
laboratoire de Ploufragan – France*

Sources : données ADNS/FAO Empres-i actualisées au 14/06/2017, comité permanent du PAFF – rapports du 6-7 avril 2017, déclarations OIE ADNS du 27/07/2017.

La Peste Porcine Africaine (PPA) continue de circuler dans le Nord-Est de l'Europe avec des déclarations majoritairement dans les pays Baltes, en Pologne, en Ukraine et en

Russie (Tableau 1). Tout récemment, deux cas ont été déclarés en République Tchèque. Par ailleurs, la PPA continue de circuler en Sardaigne où elle est enzootique depuis plus de 35 ans (Mur et al. 2014).

La République Tchèque déclare ses deux premiers cas

Deux sangliers trouvés morts dans la région de Zlin (Est de la République Tchèque) les 21 et 22 juin 2017 ont été diagnostiqués positifs (déclarations ADNS et OIE du 27/06/2017).

Ce sont les premiers cas déclarés dans ce pays et cette découverte constitue un saut dans la diffusion

de la maladie de par la distance qui les sépare des autres foyers et cas les plus proches.

Depuis 2016 : Poursuite des déclarations en Pologne et dans les pays Baltes

Du 1^{er} janvier 2014 au 14 juin 2017, un total de 6 114 foyers et cas de PPA ont été déclarés en Europe dans huit pays (Fédération de Russie, Pologne, Ukraine, Biélorussie, Moldavie et les trois pays Baltes). L'évolution des foyers de PPA dans le Nord-Est de l'Europe de 2014 à 2017 (situation au 14 juin 2017) est reprise dans le Tableau 1 et les Figures 1 & 3.

Tableau 1 : Nombre de foyers et de cas de Peste Porcine Africaine (PPA) dans le Nord-Est de l'Europe du 1^{er} janvier 2014 au 14 juin 2017
(sources : ADNS/FAO Empres-i).

PAYS	2014		2015		2016		2017 (1/01-14/06)	
	élevage	sauvage	élevage	sauvage	élevage	sauvage	élevage	sauvage
Biélorussie	0	0	0	0	0	1	0	1
Estonie	0	41	18	723	6	1 052	1	325
Lettonie	32	148	10	752	3	865	2	355
Lituanie	6	45	13	111	19	303	3	214
Moldavie	0	0	0	0	2	0	2	0
Pologne	2	30	1	53	20	80	8	185
Russie	31	49	45	40	214	77	10	8
Ukraine	4	6	36	4	79	7	69	6
TOTAL	75	319	123	1 683	343	2 385	95	1 094

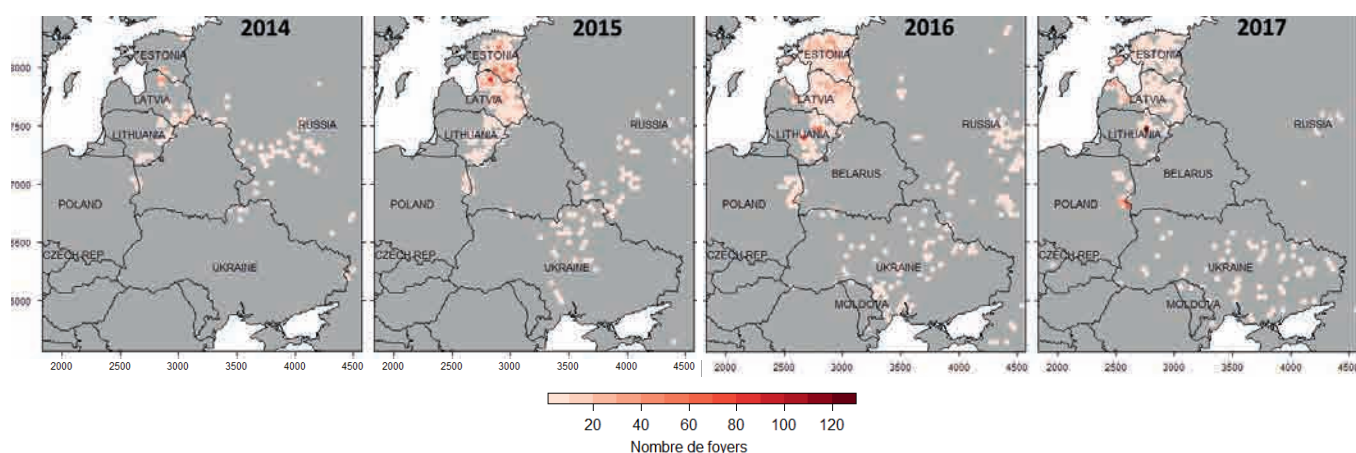
Au sein de la fédération de Russie, ce sont majoritairement les élevages domestiques qui sont touchés, essentiellement les petits élevages mais aussi des industriels qui peuvent être ensuite à l'origine de la diffusion de la maladie sur de longues distances, comme en témoigne le foyer déclaré à la frontière de la Mongolie. L'enquête épidémiologique a révélé que ce foyer était dû à la consommation de reste de viande congelée produite à 4 000 km de là (Malogolovkin, 2017).

Entre 2014 et début 2017, la PPA a progressé à l'intérieur de l'Union européenne depuis les zones frontalières (particulièrement observé dans les pays Baltes et en Pologne) (Figure 1). En Ukraine, en Estonie ou encore en Lettonie, la PPA est désormais présente dans tout le pays.

En Pologne, le nombre de déclarations de cas chez des sangliers sauvages continue d'augmenter depuis fin 2016, mais l'intensification des activités liées à la recherche active de cadavres de sangliers pourrait en partie expliquer cette augmentation des cas détectés (source : comité permanent du PAFF « *Plants, Animals, Food and Feed* » – rapport du 30 novembre 2016). Il est à noter qu'en Pologne la grande majorité des cas sont déclarés à proximité de la frontière Est du pays avec la Biélorussie. Seuls quelques rares cas plus occidentaux ont été enregistrés fin 2016. Cependant en 2017, une nouvelle tendance est observée, avec une diffusion au sein des populations de sangliers plus vers le Sud-Ouest du pays et de nouveaux cas déclarés dans de petits élevages (Figure 1).

En raison de ce nombre élevé de cas en Pologne à la frontière avec la Biélorussie et bien que nous ne disposions que de très peu d'informations pour la Biélorussie, il est légitime de penser que la maladie est largement présente dans ce pays. Elle a officiellement été de nouveau détectée en Biélorussie en décembre 2016 lorsque les autorités biélorusses ont déclaré un cas de PPA chez un sanglier sauvage au niveau de la frontière avec la Pologne, alors que les derniers foyers de PPA déclarés par le pays remontaient à juin 2013. Le pays a ensuite déclaré un second cas dans la faune sauvage en juin 2017, proche des frontières lituanienne et polonaise.

Figure 1 : Évolution des foyers et cas de Peste Porcine Africaine (PPA) chez les porcs domestiques et les sangliers sauvages dans le Nord-Est de l'Europe du 1^{er} janvier 2014 au 14 juin 2017 (source : ADNS/FAO Empres-i).





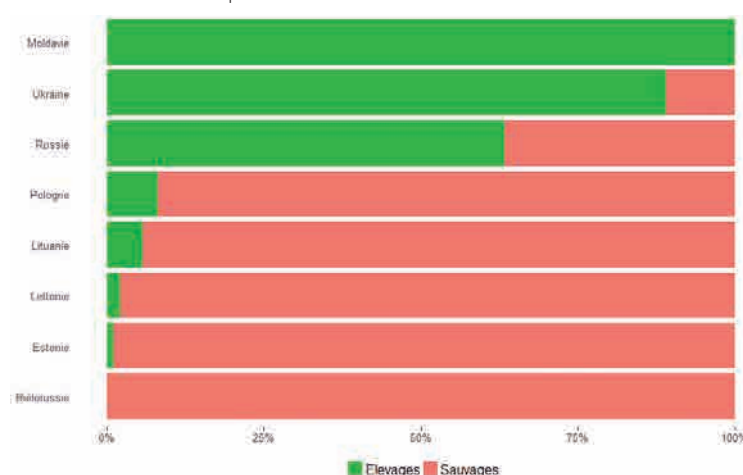
Diffusion progressive vers le sud

Entre 2014 et 2015, la maladie s'est propagée vers le Sud en Europe de l'Est.

En Moldavie, la PPA a été officiellement déclarée pour la première fois en septembre 2016 (puis déclarée à deux autres reprises fin 2016 et le 17 mars 2017).

La PPA s'est étendue progressivement en Ukraine dans tout le territoire, notamment vers le Sud avec un foyer déclaré fin 2016 proche des frontières avec la Moldavie.

Figure 2 : Proportions relatives des foyers et des cas de Peste Porcine Africaine (PPA) dans la faune sauvage et dans les élevages dans le Nord-Est de l'Europe du 1^{er} janvier 2014 au 14 juin 2017
(sources : ADNS/FAO Empres-i).



Distributions entre faune sauvage et élevage

En juin 2017, nous pouvons constater une reprise des foyers de PPA au sein d'élevages de porcs de différents pays d'Europe de l'Est (Figure 3).

En 2017, la Pologne a déclaré ses premiers foyers chez des porcs domestiques le 8 juin 2017, alors que les derniers foyers au sein d'élevages remontaient à septembre 2016.

La Lituanie et l'Estonie ont aussi déclaré leurs premiers foyers chez des porcs domestiques pour 2017 les 13 et 14 juin respectivement, alors que les derniers foyers remontaient à février 2017 pour la Lituanie et août 2016 pour l'Estonie. En Lettonie, le dernier foyer en élevage a été déclaré en février 2017.

Les derniers foyers au sein d'élevages remontent à mars 2017 pour la Moldavie.

L'Ukraine déclare régulièrement des foyers en élevage depuis le début de l'année.

De façon générale, la proportion entre foyers en élevage et cas sauvages varie d'un pays à l'autre. La

PPA est déclarée principalement au sein de la faune sauvage en Biélorussie (un seul foyer), Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne et République Tchèque, et plutôt dans les élevages porcins en Moldavie, Ukraine et Russie (Figure 2).

Figure 3 : Distribution mensuelle du nombre de foyers et cas de Peste Porcine Africaine (PPA) en Estonie, Lituanie, Lettonie et Pologne du 1^{er} janvier 2014 au 14 juin 2017
(sources : ADNS/FAO Empres-i).



Les pays frontaliers de la zone atteinte en sursis ?

D'autres pays à risque du fait de leur proximité géographique avec des pays infectés mais n'ayant pas déclaré de foyers/cas de PPA – tels que la Hongrie, la Slovaquie ou la Roumanie – ont mis en place des mesures de prévention telles que la surveillance événementielle et programmée, des contrôles aux frontières, la mise en place de programmes de contrôle de la PPA, ou encore des campagnes de sensibilisation des professionnels de la santé animale.

La diffusion de la PPA à de nouveaux territoires, notamment d'autres pays européens, à partir des zones infectées, représente une réelle menace, comme le démontre la détection très récente des deux cas en République Tchèque, la détection fin septembre 2016 d'un nouveau foyer en Moldavie (notification OIE du 4 octobre 2016), ou celui déclaré le 27 mars 2017 à l'Est de la Fédération de Russie, à proximité de la frontière avec la Mongolie, dans un élevage familial de 40 porcs. Ces deux cas sauvages et les deux derniers événements liés très probablement à des transports d'animaux vivants et/ou de viande congelée infectés démontrent la nécessité absolue du maintien de la vigilance et de la sensibilisation de l'ensemble des acteurs de la santé animale, y compris de la faune sauvage.

– Savey, M. (2012). African swine fever: explosive emergence or silent globalization? *Virologie*, 16(6): 339-341.

**FLASH INFO SAGIR :****Signaux anormaux de mortalité de cerf élaphe**

4 départements (Hautes-Pyrénées, Ariège, Savoie et Marne) ont déclaré des signaux anormaux de mortalité chez le Cerf élaphe. La mortalité est considérée comme anormale du fait de l'amplitude de la mortalité et parce qu'elle touche des adultes non sénescents.

Caractéristique des foyers :

Les conditions climatiques ont été particulières cette année avec un fort enneigement en montagne et de fortes inondations dans la Marne.

La mortalité touche plusieurs catégories d'âge, les animaux sont fréquemment amaigris.

La mortalité est généralement très agrégée dans l'espace (plusieurs dizaines d'animaux découverts à l'échelle d'une même commune) et bien qu'elle ait commencée par endroits en automne, elle s'est accélérée entre décembre 2017 et mars 2018.

L'amaigrissement observé chez les animaux adultes n'est pas à l'origine de la mortalité mais serait plutôt un facteur aggravant. Le processus de mortalité observé est plutôt de type aigu à suraigu avec de possibles troubles neurologiques (animaux indolents, visibles la journée, qui se laissent approcher). L'agent causal pourrait provoquer une soif importante (certains animaux ont été retrouvés morts dans l'eau).

Les synthèses épidémiologiques réalisées sur les différents foyers de mortalité sont en faveur d'une maladie à forte composante environnementale et d'un agent à transmission indirecte.

Un diagnostic d'exclusion des principaux dangers sanitaires et une exploration virale large spectre ont rapidement été mis en place sur les prélèvements conservatoires disponibles dans certains foyers.

Adénovirus, orbivirus (maladie hémorragique épizootique et FCO), herpesvirus et maladie du dépérissement des cervidés n'ont pas été détectés.

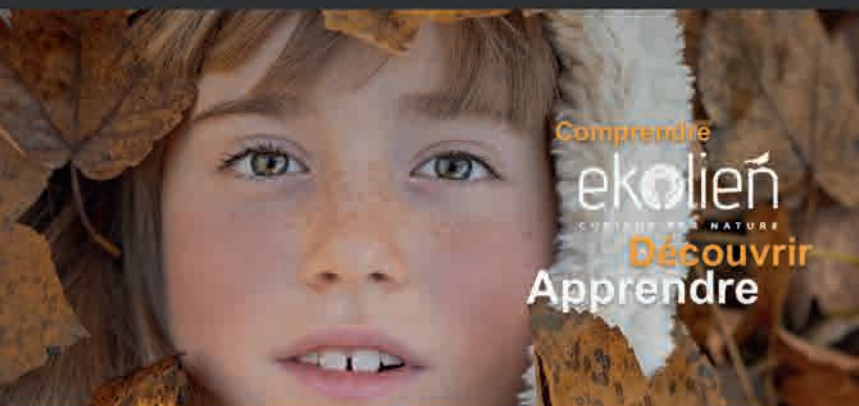
La cellule diagnostique nationale SAGIR a été activée dès la vérification du caractère anormal de la mortalité afin de progresser rapidement et collectivement sur le diagnostic.

La principale maladie suspectée à ce jour est une entérotoxémie. Certaines entérotoxémies sont en effet susceptibles d'engendrer de fortes mortalités chez les ruminants (ex : entérotoxémie à *Clostridium septicum*).

Le diagnostic de cette maladie est difficile sur animaux sauvages car il nécessite d'avoir des cadavres très frais. Des investigations sont en cours afin de vérifier cette hypothèse dans les différents foyers.

Si vous faites face à des foyers de mortalité ayant les mêmes caractéristiques et en particulier si la mortalité concerne des adultes, nous vous serions reconnaissants de nous les signaler rapidement afin que nous puissions mettre rapidement en œuvre un diagnostic sur des cadavres frais.

ekolien
CURIEUX PAR NATURE



Toucher
Éducation à la nature
Observer
Sentir...



« UN SITE INTERNET DÉDIÉ À LA NATURE »

Connaître la perdrix aussi bien que l'éléphant, savoir observer le chevreuil et prendre conscience de l'importance des haies et des mares, tels sont quelques-uns des objectifs du site Internet, Ekolien, d'accès libre et gratuit.

Illustré par les documentaires du réalisateur Laurent Charbonnier et les photographies de Dominique Gest, Ekolien est une référence dans son domaine grâce à la richesse de ses contenus qui reflètent celle de la faune et des milieux naturels de notre territoire.

Appuyé sur les connaissances les plus récentes des espèces animales qui vivent autour de nous, la découverte de la diversité de nos paysages et de la flore de nos espaces naturels, ce site illustre

également les grands enjeux de leur préservation.

Les informations et les documents proposés sont adaptés à tous les publics mais surtout aux plus jeunes. Leur présentation correspond tout particulièrement aux programmes des cycles de l'enseignement primaire. D'ores et déjà, ce sont plus de 80 000 enfants, leurs enseignants et leur famille qui en sont les utilisateurs privilégiés.

En cliquant sur **www.ekolien.fr**, vous découvrirez également les possibilités d'animation et d'accompagnement que proposent les Fédérations des Chasseurs, associations agréées pour la protection de l'environnement.

N'hésitez pas à les contacter pour en savoir plus !



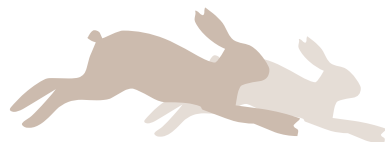
www.ekolien.fr



ekolien La Faune & la Flore
CURIEUX PAR NATURE
en quelques clics

La biodiversité ordinaire, une priorité quotidienne pour les Chasseurs

18 mai 2018 à Issy-les-Moulineaux



La Fédération Nationale des Chasseurs se réjouit de la volonté du Gouvernement et du Président de la République de mobiliser toutes les forces vives autour d'un Plan National pour la Biodiversité.

Ce plan, dont les grands axes sont présentés aujourd'hui par Nicolas Hulot, est une priorité pour défendre la biodiversité ordinaire dont les chasseurs sont les premiers à dénoncer la dégradation accélérée depuis 20 ans.

Les chasseurs, maillon incontournable dans la gestion des espèces et des espaces au quotidien, déplorent cette dégradation de la biodiversité ordinaire tout comme

l'artificialisation croissante des terres.

C'est la raison pour laquelle la FNC a été en première ligne, au côté des apiculteurs, avec les députés du groupe chasse, pour obtenir l'interdiction des néonicotinoïdes tueurs d'abeilles.

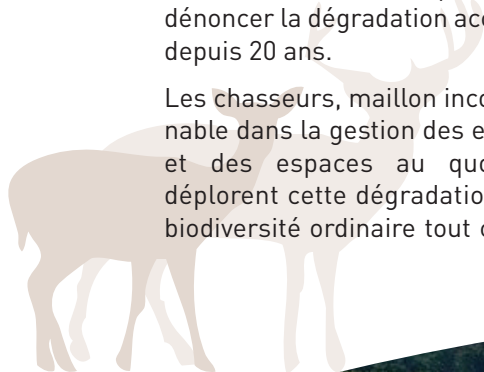
Toutefois, la FNC s'étonne de la posture contradictoire du ministre de l'Écologie qui dit, le 15 mars à l'Assemblée Nationale, que « *tout seul, je n'y arriverai pas* » et qui n'a pas consulté le monde de la chasse pour élaborer son plan, alors que les ONG ont toutes été consultées.

La chasse ne peut être une variable d'ajustement alors que notre contribution se chiffre à quelques

milliards d'euros et à des centaines de milliers d'heures de bénévolat au service de la nature, mais nous n'avons pas été invités à la table des négociations sur ce plan pourtant indispensable.

Pour Willy Schraen, le président de la FNC « *il est sidérant que nous soyons adhérents à l'UICN en tant que chasseurs, mais que nous ne soyons ni à l'AFB, ni associés à ce plan que nous jugeons prioritaire* ».

“ **La FNC souhaite donc être reçue par le ministre d'État pour faire valoir les actions que nous conduisons et que nous pouvons accroître.** ”



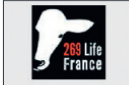
LES NOUVELLES PENSÉES ANIMALISTES

Même si la société dans son ensemble reste fondée sur une utilisation généralisée des animaux et de leurs produits, un certain nombre de courants de pensées militant pour la cause animale se sont fait jour en France au cours de la dernière décennie.

À partir de théories « antispécistes » relativement marginales au départ, le phénomène a pris de l'ampleur sur les plans idéologique, scientifique, médiatique, juridique et politique.

Phénomène de société nouveau, le mouvement « welfarisme » ou « bien-être animal » a pris une ampleur considérable ces derniers mois, avec les vidéos sur le mauvais traitement des animaux domestiques dans certains abattoirs. Ce mouvement est animé par une minorité qui, sous couvert de militer pour la bientraitance des animaux domestiques, privilégient la nourriture végétarienne et visent à bannir toute forme d'utilisation de produits d'origine animale : viande mais également lait, œuf, cuir, laine, etc.

Un changement de sensibilité s'est donc fait sentir dans l'opinion. Plus la distance de nos modes de vie urbains nous éloignent du sauvage, plus le rapport à la nature et à l'animal est fantasmé. Le rapport à l'animal de compagnie s'accroît et tend à être étendu aux animaux sauvages. Appuyé par un certain nombre de journalistes favorables à ces courants de pensée, le mouvement de société est maintenant bien enclenché : manifestations organisées à Paris et en province, aggravation des peines pour les actes de maltraitance envers les animaux domestiques, nombreuses campagnes de publicité contre l'utilisation des animaux dans les cirques ou les zoos voient le jour, 36 propositions de loi favorables à la cause animale ont été déposées à l'Assemblée et au Sénat au cours de la précédente législature, création de chaires sur le droit des animaux dans certaines universités... Un parti animaliste a même été constitué pour les élections législatives et les sénatoriales. Organisés en groupe de pression, avec des moyens financiers et médiatiques considérables, la chasse est une de leurs cibles privilégiées.

					
Date de création	1994 en Angleterre	1961	2011	2007	2012 en Israël
Reconnue d'utilité publique	2010 pour la mission de Metz	1965	Non	Non	Non
Pays	Europe	France	Europe	France	International
Dons, legs en 2016	1,4 million d'€	829 960 €	110 000 € (19 % budget)	2 millions d'€	NC
Adhérents	26 000 adhérents et donateurs	5 000 en 2013		5 000	350
Salariés	26	10	5	40	
Followers	17 161	11 100	27 000	625 800	43 358
Mission principale	Contre les élevages intensifs	Revoir les conditions d'abattage	Lutte contre l'élevage industriel	Fin de tout élevage	Libérer tous les animaux
Actions	La castration des porcs	Audits d'abattoirs, hébergement animaux maltraités	Lutte contre les cages et les cages	Vidéos en abattoirs et élevages	Intrusion dans les abattoirs pour arrêter les chaînes
Classification	Welfariste	Welfariste	Welfariste	Abolitionniste	Abolitionniste

Source : La France Agricole de juin 2017.

En ce qui concerne notre activité, dans le passé ont successivement été attaqués les modes de chasse, les périodes de chasse, la présence de la chasse dans les espaces naturels puis l'état de conservation des espèces gibier, sans pour autant que les vraies questions environnementales et de régression sans précédent de la biodiversité n'aient été résolues : utilisation de pesticides et intensification des pratiques agricoles, pollution des eaux, aménagement du territoire, arasement des haies, régression des zones humides etc. Le monde de la chasse malgré son investissement dans la conservation de la faune sauvage et de la biodiversité, est victime de ces atteintes à la nature.

Et pourtant, le débat se situant maintenant aussi sur le terrain de la souffrance animale, le monde de la chasse va subir une nouvelle forme de contestation de l'acte de chasse lui-même.

Si nous admettons que nous sommes biologiquement des ani-

maux comme les autres, du fait de nos facultés intellectuelles et de conscience, moralement nous avons des devoirs vis-à-vis des autres espèces selon les relations que nous avons nouées avec elles. Aussi le philosophe F Wolff et le professeur B. Denis proposent d'initier des relations éthiques et morales suivant les différentes catégories d'animaux :

- Pour les animaux de compagnie créés par l'homme, avec lesquels nous avons un rapport d'échanges affectifs : soyons compassionnels.
- Pour les animaux de rente, le contrat homme-animal est tout à fait différent. Les hommes offrent alimentation, protection contre les prédateurs, et en échange, les animaux fournissent leur travail ou leur production (lait) ou leur chair d'animaux morts (viande, cuirs) : soyons garants de sa bientraitance.
- Pour la faune sauvage : nous avons des devoirs d'une autre nature : soyons écosystémiques et écologiques, préservons les espèces et leurs habitats.



L'ANIMALISME CONTEMPORAIN : UNE NOUVELLE UTOPIE ?

Francis WOLFF, Professeur émérite de philosophie à l'École Normale Supérieure Ulm
Intervention lors du congrès de la FNC les 21 et 22 mars 2018

Francis Wolff a enseigné dans diverses universités françaises et étrangères et est actuellement professeur émérite au département de philosophie de l'École Normale Supérieure Ulm. La différence entre l'homme et l'animal est devenue centrale dans ses travaux. Il a publié différents ouvrages tels que *Notre humanité d'Aristote aux neurosciences*, *Philosophie de la corrida*, *Pourquoi la musique ?*, *Il n'y a pas d'amour parfait*, *Trois utopies contemporaines*.

Francis WOLFF

J'ai été invité à venir parler devant vous des animaux en général, et plus particulièrement de ce mouvement que j'appelle « l'animalisme contemporain » – dans lequel les chasseurs sont en première ligne, ainsi que du mouvement beaucoup plus violent dont sont actuellement victimes les éleveurs, qui condamne toute forme de relation entre les hommes et les animaux. J'ai coutume de dire que ce brusque amour des bêtes n'est souvent qu'une haine du sauvage.

Comment expliquer ce mouvement qui progresse de jour en jour, menaçant ainsi un certain nombre de nos activités culturelles ou traditionnelles ?

La première hypothèse qui peut venir à l'esprit est que nous vivons dans une époque qui élargit la morale et la compassion que nous éprouvons vis-à-vis de nos semblables aux espèces animales. La souffrance animale devient, de ce fait, impossible à supporter. Mais cette explication ne me semble pas satisfaisante. J'en veux pour preuve

que les sociétés les plus en pointes dans la défense des espèces animales sont rarement les plus humanistes. Les premières lois sévères de protection animale ont en effet été promulguées sous le régime nazi.

La crise est, à mon sens, plus profonde et les causes en sont avant tout sociologiques. Dans les sociétés occidentales urbanisées, nos relations aux animaux se sont brusquement transformées en quelques dizaines d'années. Les populations urbaines ont perdu tout contact

avec la faune et la nature sauvage. Cette faune traditionnelle, avec laquelle nos ancêtres étaient en contact permanent, a été remplacée par celle des animaux de compagnie et des animaux de rente, dont l'élevage, consubstantiel à l'humanité depuis près de 12 000 ans, a toutefois pris des formes industrielles choquant bon nombre de nos contemporains. Entre le sous-prolétariat des animaux (les poules et les porcs vivant dans des conditions misérables) et l'aristocratie des animaux de compagnie, choyés et soignés, il n'y a plus de place, dans l'imaginaire de nos semblables, pour l'animalité dans ses diverses formes. La plupart des relations qui se sont nouées au cours des siècles entre l'homme et l'animal – d'entraide, de rivalité, d'admiration, de travail – se sont effondrées au profit de la stricte relation affective avec les animaux de compagnie ou de la relation purement utilitaire avec les animaux destinés à notre alimentation.

La crise plus profonde encore que j'entrevois tient au fait que nous ne savons plus qui nous sommes. Durant des siècles, l'homme occupait une place centrale au sein du monde naturel et de la création, et se distinguait à la fois des Dieux, par leur mortalité et des bêtes, par leur raison. Or ces deux repères ont aujourd'hui quasiment disparu, d'une part du fait de l'effondrement des grandes religions monothéistes qui assuraient jusqu'à récemment la spécificité de l'humanité, et, d'autre part, par le succès de la biologie et des neurosciences, qui définissent l'homme essentiellement par son patrimoine génétique. La frontière homme-animal tendant à s'estomper, il n'y aurait aucune raison que l'animal ne fasse pas l'objet des mêmes règles, des mêmes interdits et des mêmes tabous que l'homme. L'écroulement des idéologies révolutionnaires, en particulier de la perspective d'une révolution socialiste susceptible de libérer l'ensemble des êtres humains, vient s'ajouter aux deux phénomènes précédents. Bon nombre de nos

contemporains, et en particulier les jeunes, ne nourrissent plus d'idéal ni d'utopie politique pour lesquels ils pourraient se mobiliser. Pour un grand nombre de jeunes militants, l'animal prend peu à peu la place du prolétaire d'hier, en ce sens qu'il apparaît comme la seule victime incontestable, cumulant toutes les formes d'asservissement et d'exploitation. L'idéologie qui porte l'animalisme revêt à de nombreux égards les caractéristiques des idéologies politiques d'alors. Les théories telles que l'antispécisme ou l'abolitionnisme reprennent les concepts et les modes d'explication des grandes théories révolutionnaires du ^{xx}e siècle en les appliquant à la relation homme-animal. L'homme apparaît comme le super prédateur de la nature, exploitant et asservissant les autres espèces à l'image de certaines classes sociales qui en asservissaient d'autres.

Ce raisonnement est d'une certaine manière imparable dès lors que l'homme est perçu comme un bourreau et l'animal, comme une victime. Par conséquent, alors que les chasseurs étaient autrefois en première ligne, ils sont désormais rejoints par les éleveurs, premiers auteurs de l'exploitation animale. C'est ainsi que L 214, association abolitionniste, organise des raids dans les abattoirs, mais aussi dans les élevages. L'abolitionnisme se distingue du welfarisme – qui milite pour la bientraitance des animaux d'élevage et de compagnie, en ce qu'il juge nécessaire d'abolir l'élevage, considéré comme une forme moderne de l'esclavage, et dont découle le véganisme.

L'assimilation homme-animal repose sur différentes confusions conceptuelles. Tout d'abord, l'animal n'existe pas, en ce sens que les puces, les microbes, les chiens ou les chimpanzés ne peuvent être considérés de la même manière ; il conviendrait en outre d'y associer l'être humain. En effet, nous n'avons pas les mêmes obligations et ne pouvons envisager d'avoir la même conduite vis-à-vis d'un chien et de ses puces, même si tous sont

Le « welfarisme »

Le terme de « welfare » est le même que dans l'expression anglaise de « welfare state », « l'État – providence ». Les « welfaristes » sont pour des réformes dans le domaine du « bien-être » des animaux. Pour eux, la moindre réforme en faveur de la situation des animaux – ne serait-ce que des cages plus grandes – est un pas en avant. C'est par la multiplication des réformes que la situation des animaux ira vers une condition « idéale ».

L'animalisme

L'animalisme est un courant de l'éthique qui s'appuie sur les avancées de l'éthologie et qui défend les droits des animaux non-humains. Ce courant soutient que les animaux sont des êtres sensibles capables de souffrir, et par-là même dignes de considération morale de la part des êtres humains. L'animalisme peut être compris soit comme l'élargissement des valeurs humanistes à toutes les autres espèces animales capables de ressentir de la souffrance, soit comme une intégration de l'humanisme dans une doctrine morale plus globale, contestant la centralisation de la morale sur l'être humain adulte.

L'abolitionnisme

L'abolitionnisme considère toute forme d'élevage (y compris la domestication) comme une injuste exploitation des espèces animales. Les abolitionnistes ne sont pas d'accord avec les welfaristes, car à leurs yeux, l'oppression des animaux est du même type que l'esclavage. La seule revendication possible est donc l'abolition, car l'esclavage est inacceptable, à quelques degrés que ce soit.



L'antispécisme

Le terme d'antispécisme désigne en France le courant de pensée qui refuse la notion d'espèce et milite contre tout traitement différencié entre les humains et les animaux. Le mot « spécisme » (ou « espécisme » — *speciesism* en anglais) a été introduit par le philosophe Peter Singer. Il désigne une forme de discrimination concernant l'espèce, mise en parallèle avec toutes les formes de domination d'un groupe sur un autre (racisme, sexisme, etc.).

En pratique, selon l'antispécisme, le spécisme justifie l'exploitation et l'utilisation des animaux par les humains d'une façon qui ne serait pas considérée comme acceptable s'il s'agissait d'humains. Ainsi, selon l'antispécisme, le spécisme est une idéologie condamnable, et un « mouvement de libération animale » est nécessaire pour y mettre un terme.

La libération animale

La Libération animale est un livre du philosophe australien Peter Singer, paru en 1975. L'ouvrage est largement considéré comme une base philosophique primordiale pour les mouvements contemporains des droits des animaux.

Il s'agit également d'un mouvement proche de l'antispécisme (le logo du Front de Libération Animale – ou des animaux – est d'ailleurs un « A » cerclé). Elle revendique une culture positive, ouverte aux animaux visant à mettre un terme dans les différences de traitement entre hommes et animaux.

Véganisme

Le véganisme est un mode de vie consistant à ne consommer aucun produit issu des animaux ou de leur exploitation. L'adoption de ce mode de vie découle généralement d'une idéologie qui propose une redéfinition normative de ce que devraient être les relations des humains aux animaux. Ce mode de vie peut trouver son origine dans une action pour la défense des droits des animaux ou de l'antispécisme.



des animaux. Dans le même esprit, comment pourrait-il être question de « droits des animaux » dans la mesure où cela supposerait que tous disposent des mêmes ? Cette notion de droit est contradictoire, de même qu'il est absurde de considérer que tous les êtres vivants ont le même droit de vivre alors que la vie se nourrit de la vie et qu'il ne peut y avoir égalité entre prédateur et proie. Il ne peut y avoir d'égalitarisme dans la nature qui repose à l'inverse sur une hiérarchie.

La confusion entre écologie et animalisme constitue le troisième type de confusion. Nous vivons un temps de désastre écologique annoncé, qu'il s'agisse de gestion des déchets, d'épuisement des ressources primaires ou encore de menaces sur le climat, ce qui est tout à fait clair. En revanche, la défense de l'écologie, c'est-à-dire de l'équilibre des espèces et de la biosphère, a créé dans l'esprit des in-

dividus l'idée que la nature est à la fois belle et bonne et que tout ce qui est naturel doit être défendu. Or la nature ne fonctionne qu'au détriment de certains et par le fait qu'elle se nourrit en permanence d'elle-même.

La quatrième confusion tient à la confusion entre welfarisme et abolitionnisme, dont les organisations abolitionnistes se nourrissent. Or les abolitionnistes ne sont pas favorables à la protection des animaux de compagnie. Considérant qu'ils vivent sous notre dépendance et qu'ils doivent être libérés, les végétariens notamment considèrent qu'ils devraient être stérilisés afin que nous cessions de les exploiter.

Dans ce contexte, votre combat est celui de l'écologie. Or il y a entre l'écologie et animalisme deux grandes oppositions :

- point de vue écologique, l'essentiel tient à l'équilibre des espèces,
- la souffrance ou la mort des individus n'importent que peu, car ils font partie de l'équilibre naturel. L'essentiel tient à la défense de la biodiversité, à la lutte contre les espèces nuisibles et à la défense des espèces protégées.

Les premiers théoriciens de l'écologie étaient d'ailleurs des défenseurs de la chasse, et ce pour deux raisons. Premièrement, le chasseur est celui qui préserve le mieux la vie sauvage dans la mesure où il n'en prélève qu'une faible part et qu'il ne nuit pas à l'équilibre des écosystèmes. Deuxièmement, être chasseur consiste à apprendre à penser comme l'animal sauvage et à se défaire de sa vision urbaine anthropomorphe.

“ En conclusion, il existe un mouvement général qui nous dépasse, mais au sein duquel il convient de distinguer deux tendances, entre l'effet de mode que constitue sans doute le véganisme, et la nouvelle sensibilité à la souffrance animale qui semble en revanche irréversible. Votre combat n'est pas perdu en ce sens que la chasse est l'alliée des équilibres écologiques. Vous ne devez toutefois pas considérer qu'il est indépendant et autonome. ”



VÈNERIE

Cette fin d'année a été marquée par un événement ô combien significatif de l'époque que nous vivons. Tout le monde connaît maintenant l'histoire de ce cerf tué dans un village, mais permettez-moi de rétablir les faits réels à la suite de contre-vérités assénées tous azimuts pour faire de ce non-événement un scandale national ; même la fille d'Alain Drach, le maître d'équipage concerné, en a subi l'opprobre à l'étranger où elle travaille pour la Croix Rouge !

NON, il n'y a pas eu de chasse à courre dans le village de Lacroix-Saint-Ouen, les chiens ont été arrêtés et retirés à peu près à 1 km du village.

NON, il n'y a pas eu violation de domicile, les propriétaires, qui étaient en Bretagne, ont donné leur accord aux gendarmes qui étaient sur place, de pénétrer dans leur jardin. Ils ont même demandé à leur voisin de donner les clefs d'un petit portillon qui donne sur la forêt, pour permettre au cerf de rejoindre celle-ci.

NON, le cerf n'a pas été servi par le maître d'équipage, puisque celui-ci avait arrêté la chasse et gracié l'animal.

OUI, c'est bien sur ordre de la gendarmerie qu'Alain Drach, après avoir tenté pendant plus d'une heure de faire rentrer le cerf en forêt, l'a abattu pour des raisons de sécurité publique évidentes, le cerf devenant très agressif.

Cette histoire est très naturelle pour un village forestier dont ce lotissement est quasiment dans la forêt. D'ailleurs, les noms de rues sont éloquentes : celle dans laquelle le cerf s'est réfugié se nomme la rue des Veneurs qui borde la rue Saint-Hubert, la rue de la Vieille Meute et celle du Saut du Cerf... À force d'habiter chez les animaux de nos forêts, ils y reviennent de temps en temps. La forêt c'est aussi la chasse.

C'est alors que l'orchestre des Khmers verts s'est déchaîné en un flot de contre-vérités, d'insultes, d'injures, de menaces de mort et de propos antisémites sur la famille Rothschild.

Déferlement de haine

J'ai rarement dans ma vie, qui n'a pas toujours été tranquille, assisté à un tel déferlement de haine. Ces insultes et menaces de mort sont glaçantes et inquiétantes, et sont significatives de la montée en puissance d'extrémistes à la limite du terrorisme.

Je crois que pour bien comprendre ce qu'il s'est passé, il est nécessaire que vous ayez connaissance de la teneur des messages que nous avons reçus, retranscrits ici, à la virgule près, sans modification aucune ... :

AFFLIGEANT !!! CHASSE ET PÊCHE

Usage des dispositifs silencieux pour les armes à feu dans le cadre de la chasse.

5052. – 6 février 2018. – Mme Typhanie De-gois alerte M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur l'usage des dispositifs silencieux destinés à atténuer le bruit des tirs dans le cadre de la chasse. Par un arrêté du 1^{er} août 1986 relatif à divers procédés de chasse, de destruction des animaux nuisibles et à la reprise du gibier vivant dans le but de repeuplement, l'utilisation de dispositifs silencieux visant à atténuer le bruit au départ du coup était jusqu'à présent interdit. Cette interdiction a été levée le 2 janvier 2018 par la suppression de cette mention au sein de l'article 2 dudit arrêté. Cette mesure étonne au vu des chiffres relevant des accidents de chasse. En effet, entre 2009 et 2017, 1 152 accidents ont été recensés dont 132 mortels sur la même période selon les chiffres publiés par l'Office National de Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS). Malgré l'absence de chiffres officiels sur la saison en cours, ouverte depuis les mois d'août et septembre 2017, de nombreuses victimes d'accidents mortels de chasse sont déjà à dénombrer, dont des non-chasseurs. Ainsi, en octobre 2017 une sexagénaire décédait des suites d'un tir de chasseur alors qu'elle se trouvait dans son jardin. La multiplicité des accidents de chasse révèle donc la nécessité d'un encadrement de cette pratique. Nombre de citoyens et d'associations de défense de la faune et de la flore s'opposent aujourd'hui à cette décision. En effet, s'il est important de pouvoir profiter de la richesse des paysages dans la tranquillité, celle-ci ne doit pas se faire au détriment de la vie et de la sécurité de chacun. L'absence de bruit, hormis le tireur, entraînera une baisse de la vigilance chez les promeneurs mais également des autres chasseurs, ce qui constitue un facteur accidentogène important. Par ailleurs, l'absence de bruit provoquera une augmentation des dérives liées à la pratique de la chasse : chasse en dehors des périodes légales autorisées, chasse sur le terrain d'autrui, ou encore braconnage d'espèces protégées. En ce sens, elle lui demande de retirer l'arrêté du 2 janvier 2018 numéro TREL1736224A qui nuit à l'ensemble des Français et de prendre davantage de mesures pour assurer la sécurité de tous durant les périodes de chasse.

- « Vous et Alain Drach n'êtes que des fin de race et je vous souhaite de crever d'un cancer généralisé. Je voudrais vous éclater votre sale gueule de chasseurs et finir en vous pissant dessus »,
- « À toi rejeton de l'élite dégénérée, pour ton crime je te souhaite de vivre ici et maintenant dans le pire des cauchemars, sois en certain, et tu ne t'en sortiras plus, jamais. Ou alors si... dans un four... ! Schlaf gut mein kleiner Ferkel »,
- « Assassin !!!!! Ordures immondes tu dois disparaître du monde !! Au mieux tu dois être abattu comme ce pauvre cerf terrifié !!! La haine !!!!! »

Je vous passe les termes de « assassins, meurtriers, criminels, crève ordures, fusillé à bout portant, assoiffés de sang » etc., qui émaillent les propos de nos ennemis.

C'est alors qu'en plein conflit, alors que nous faisons face à un déferlement de haine sans précédent, serrant en meute auprès d'un des nôtres, livré aux chiens de la bien pensance et du bien-être animal, que la Société de Vénérerie, a cédé à la dictature de l'émotion de façon sidérante. Elle s'est mise à tirer sans sommation contre son propre camp, prenant des sanctions disproportionnées à l'encontre de l'un des siens (un mois sans chasse pour l'équipage, suspension du maître d'équipage pour toute la saison) et la pire de toutes (instituer des zones dites de sécurité où la vénérerie est interdite).

Ces mesures ont donné pleine satisfaction à nos ennemis qui ont de suite crié victoire. Je cite : « Il faut que chaque lotissement, chaque village se transforme en sanctuaire pour les animaux et en forteresse contre les veneurs, et après, on ira en forêt, jusqu'à la victoire ».

« C'est une grande victoire, nous sommes sur une bonne stratégie, il faut l'amplifier. »

Une décision, une faute

La Société de Vénérerie a commis une faute grave en pensant qu'en lâchant aux chiens un des leurs, profitant de l'instant pour régler, et c'est de plus en plus une évidence, des ressentiments personnels, elle pourrait continuer à chasser tranquillement

(« Encore une minute M. le bourreau... »). Elle se trompe lourdement, car en face de nous, nous n'avons pas des adversaires, mais des anti-chasse viscéraux qui ont fait de notre disparition l'unique but de leur vie. Alors comment peut-on être aussi suicidaire au sein du monde de la chasse face à de tels comportements. Il est évident que toute faiblesse se paie cash alors que nous n'avons strictement rien à négocier avec ces extrémistes.

Comme l'avait clairement demandé Willy Schraen au Président de la Vénérerie, il ne fallait pas réagir à chaud, sous peine de commettre des erreurs qui pourraient nuire demain à toute la chasse française. Au contraire, il faut rendre coup pour coup et ne plus rien laisser passer. Ne vous trompez pas, après la vénérerie, ce sera le déterrage, puis le piégeage et les sauvaginaires, car ils ne rêvent que de l'abolition de la chasse. Alors, que ceux qui ont des états d'âme et qui ne comprennent pas que c'est en étant unis que nous serons forts, qu'ils rendent leurs mandats si c'est trop dur à porter, mais qu'ils ne trahissent pas, par faiblesse, la cause qu'ils sont censés défendre.

Une inversion des valeurs

Nous assistons à une tentative d'inversion des valeurs où l'animal prend le pas sur l'homme, où l'émotion doit guider nos indignations, où la mort n'est plus acceptée voire occultée.

Nous dérivons vers une sorte de nihilisme qui considère que toutes les valeurs se valent et sont sur le même plan. L'émotion est la règle et elle doit être collective et sélective, et être déclenchée par quelques pseudos gourous, adeptes du spécisme, véganisme et autre. C'est ainsi que deux jeunes filles assassinées à Marseille par un fanatique islamiste, libre à cause d'une procédure laxiste et irresponsable, déclenchent moins de buzz et d'indignation que la mort d'un cerf. Certains de nos concitoyens sont en train de perdre la raison.

Je trouve effrayant le pouvoir qu'ont pris les réseaux sociaux qui, d'un seul clic peuvent condamner un homme à l'infamie, en déformer

l'image et propager des insultes et de fausses informations et ce, en toute impunité via des professionnels de la manipulation de masse.

Effrayant aussi la passivité des masses à gober n'importe quoi.

Beaucoup de nos compatriotes ont perdu leur libre arbitre pour ne devenir que des récepteurs incapables de sens critique.

Il suffisait en regardant l'image du maître d'équipage enjambant le portail de la propriété, de voir à côté de lui les gendarmes qui n'auraient jamais laissé faire une violation de domicile en leur présence, comme l'ont asséné les réseaux sociaux dans l'unique but de nuire.

Je crois que demain toute faiblesse, tout renoncement, toute lâcheté devant ce danger sera une faute lourde pour notre culture, notre passion, notre liberté de penser et de vivre selon nos traditions en considérant que l'homme est et doit toujours être le sommet de la pyramide des espèces.

En dernière minute, nous venons d'apprendre un tragique événement qui a vu la mort d'un de nos camarades de chasse chargé et tué par un cerf en forêt de Compiègne non loin de Lacroix-Saint-Ouen.

Ce très douloureux accident met cruellement en lumière la sage décision prise par les gendarmes deux semaines auparavant, de faire abattre le cerf réfugié dans un jardin de Lacroix-Saint-Ouen et qui représentait un réel danger pour la sécurité publique.

Nous sommes scandalisés, outrés, révoltés par le déferlement de haine, suite à cet accident, qui continue sur les réseaux sociaux où des irresponsables se réjouissent de la mort d'un homme de bien.

- « Et..., je dois pleurer sur la mort d'un viandard ???? Ben... non. Bien fait pour lui. »
- « J'en pleure de rire. »
- « La roue tourne et j'espère que ce n'est pas le dernier. Bravo le cerf. »

ABJECT !

Amitiés en Saint-Hubert.

Guy Harlé d'Ophove
Président de la Fédération départementale
des chasseurs de l'Oise.

CHASSEURS et RANDONNEURS sur le chemin du bien vivre ensemble

23 mars 2018 à Lyon

Jeudi 22 mars Willy Schraen, président de la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC), et Robert Azaïs, président de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre (FFRandonnée), ont signé, devant l'ensemble des présidents des fédérations départementales des chasseurs de France, la première convention de partenariat entre leurs deux structures, à l'occasion du Congrès annuel de la FNC.

Ce document a pour objectif de permettre une collaboration étroite entre les usagers de la nature que sont les randonneurs et les chasseurs, afin de renforcer le « bien vivre ensemble » et la compréhension mutuelle.

La FNC et la FFRandonnée souhaitent permettre le développement des rapprochements locaux entre les fédérations et les comités départementaux des chasseurs et de randonnée pédestre. En effet, de nombreuses initiatives existent déjà partout en France. En tout, 19 projets, touchant 31 départements, sont déjà en place dans l'hexagone. Chartes de bonnes pratiques, actions de sensibilisation des chasseurs et des randonneurs, création de cellules de médiation, diffusion d'informations sur les jours de chasse et de randonnées... ces actions ont amélioré la cohabitation entre les pratiquants des deux loisirs en local.

Si les conflits d'usage entre randonneurs et chasseurs sont rares, ce travail vise à favoriser l'accès et la cohabitation sur les espaces publics naturels et ruraux. Les sentiers et itinéraires balisés ouverts au public sillonnent parfois les territoires de chasse. **Randonneurs et chasseurs aspirent à une cohabitation harmonieuse et sereine, dans le respect des activités de chacun et de la réglementation.**

C'est ainsi que la FNC et la FFRandonnée ont listé les grands axes de travail qui seront menés ensemble au niveau national, dans les années à venir :

- Améliorer la connaissance des pratiques respectives de randonnée et de chasse.
- Mettre en place des actions de médiation.
- Mettre en place des actions permettant la cohabitation des chasseurs et des randonneurs sur les espaces naturels et ruraux.
- Mettre en place des actions d'éducation à la nature et à l'environnement.
- Mettre en place des actions de préservation de la biodiversité.

La FNC lance également, dans ce cadre, une réflexion sur la refonte des panneaux indicatifs des chasses en cours installés dans les espaces naturels. Le but : les rendre davantage lisibles et compréhensibles par les promeneurs, les randonneurs et toutes personnes susceptibles, par la pratique de son loisir, de traverser un espace chassé. Ce projet sera complété de panneaux d'éducation à la nature afin de partager, avec le grand public, la connaissance de la vie sauvage que possèdent les chasseurs en tant que gestionnaires de ces espaces naturels.

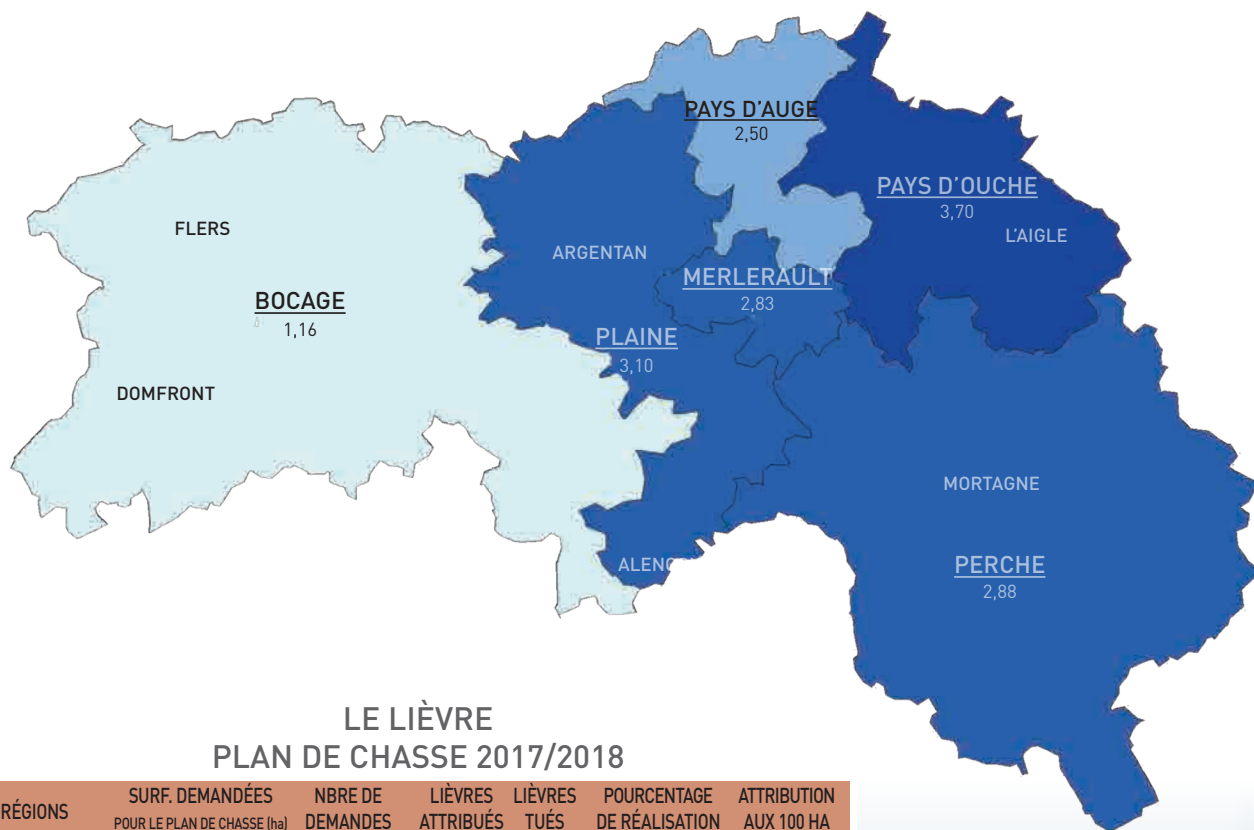


“ Cette collaboration permettra également aux randonneurs et aux chasseurs d'œuvrer ensemble sur des projets communs de préservation de la nature, tels que la réhabilitation des chemins ruraux, cœur de biodiversité. ”

LIÈVRE

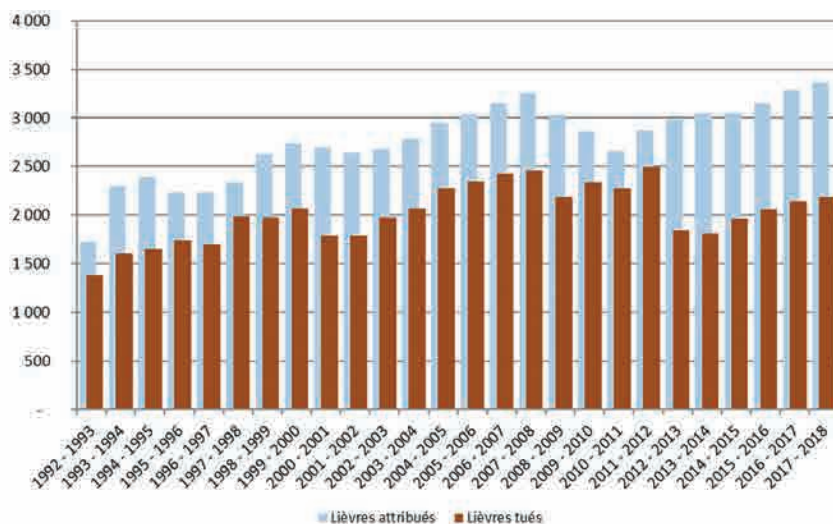


NOMBRE DE LIÈVRES ATTRIBUÉS AUX 100 HA POUR LA SAISON 2017/2018



LE LIÈVRE PLAN DE CHASSE 2017/2018

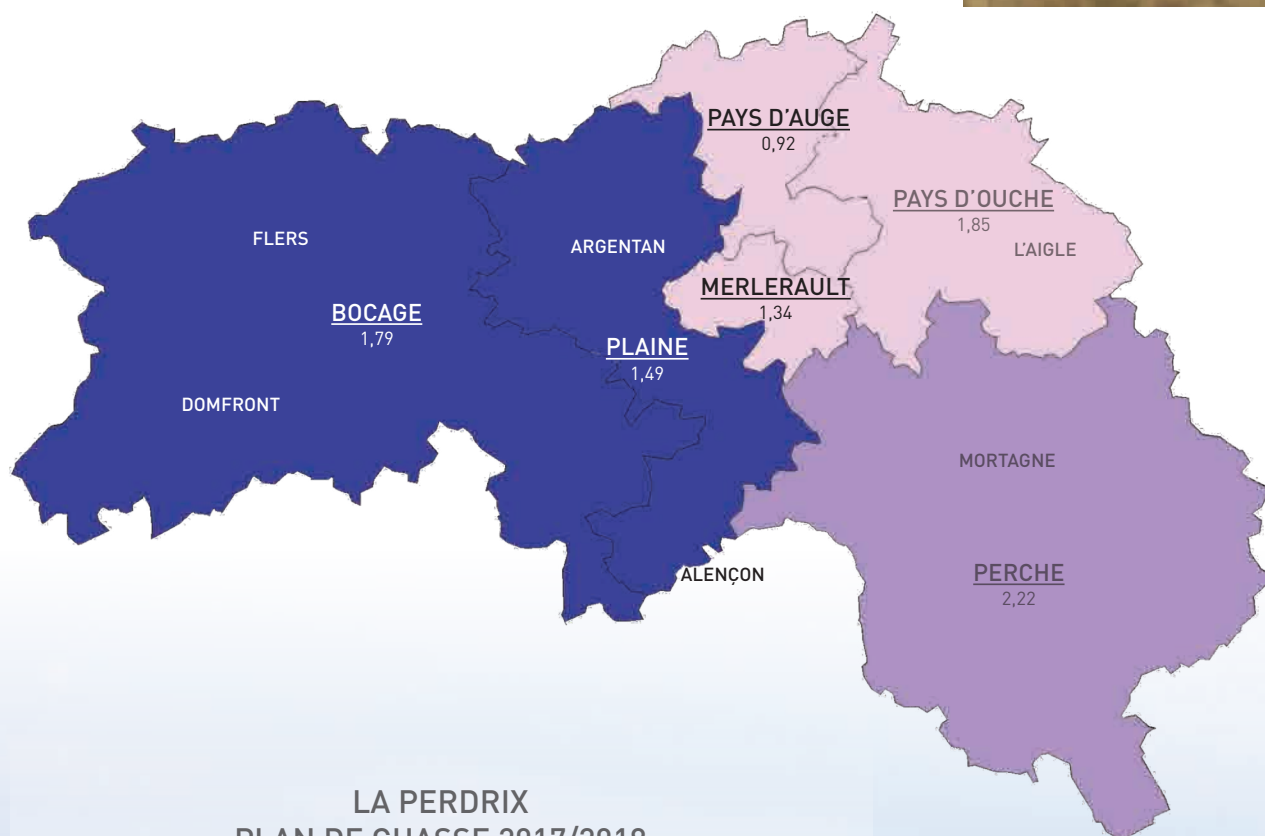
RÉGIONS	SURF. DEMANDÉES POUR LE PLAN DE CHASSE (ha)	NBRE DE DEMANDES	LIÈVRES ATTRIBUÉS	LIÈVRES TUÉS	POURCENTAGE DE RÉALISATION	ATTRIBUTION AUX 100 HA
BOCAGE	37 991	113	442	266	60	1,16
PAYS D'AUGE	7 211	42	180	107	59	2,50
PLAINE	23 403	87	726	469	65	3,10
PERCHE	46 712	176	1 345	907	67	2,88
LE MERLERAULT	6 783	27	192	113	59	2,83
PAYS D'OUCHE	12 926	69	478	320	67	3,70
TOTAL	135 026	514	3 363	2 182	65	2,49



PERDRIX

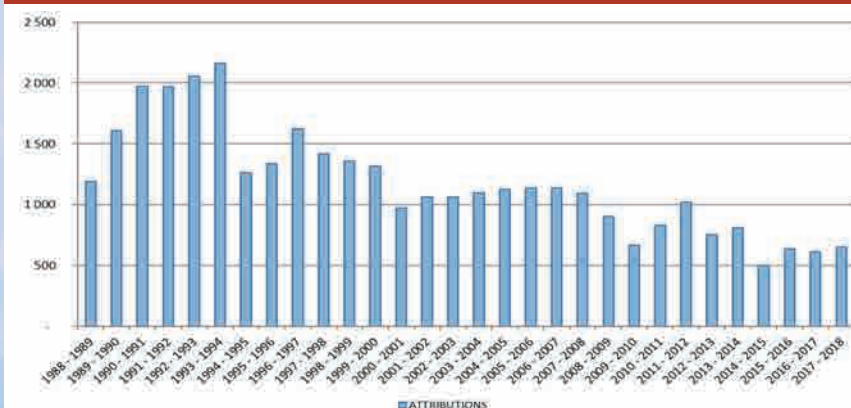


NOMBRE DE PERDRIX ATTRIBUÉES AUX 100 HA POUR LA SAISON 2017/2018



**LA PERDRIX
PLAN DE CHASSE 2017/2018**

RÉGIONS	SURF. DEMANDÉES POUR LE PLAN DE CHASSE (ha)	NBRE DE DEMANDES	PERDRIX ATTRIBUÉES	PERDRIX TUÉES	POURCENTAGE DE RÉALISATION	ATTRIBUTION AUX 100 HA
BOCAGE	168	2	3	0	0,00	1,79
PAYS D'AUGE	981	3	9	3	33,33	0,92
PLAINE	11 107	42	166	75	45,18	1,49
PERCHE	17 507	74	389	149	38,30	2,22
LE MERLERAULT	2 381	11	32	12	37,50	1,34
PAYS D'OUCHE	2 867	16	53	29	54,72	1,85
TOTAL	35 011	148	652	268	41,10	1,86



BARÈME DES SUBVENTIONS ACCORDÉES PAR LA FÉDÉRATION

A – REPEUPLEMENT

Les subventions ne sont accordées qu'aux détenteurs de droit de chasse qui auront signé une Convention avec la FDC61.

Ces conventions ne concernent que le faisan et le lapin.

B – G.I.C. ET SOCIÉTÉS DE CHASSE

Ayant souscrit un contrat de service

- Les G.I.C. bénéficient d'une subvention annuelle de 460 €.
- Les sociétés de chasse bénéficient d'une réduction de 15 % de leur adhésion à la FDC61 si l'association emploie un garde particulier.

C – AGRAINAGE SANGLIERS

(Hors parcs et enclos)

Surface boisée	Subv. adhérents	Subv. non adhérents
de 20 à 100 ha	78 €	39 €
100 à 200 ha	140 €	70 €
200 à 500 ha	184 €	92 €
500 à 1 000 ha	306 €	153 €
1 000 ha et +	458 €	229 €

NB : La FÉDÉRATION se réserve le droit, dans des cas particuliers (agrainage irrégulier, insuffisant) de modifier le montant.

NB – Pour les cultures à gibier :

La subvention n'est accordée que pour un emblavement maximum de 0,5 % de la surface du territoire pour le PETIT GIBIER.

Pour le GRAND GIBIER, un emblavement de 0,5 % de la surface boisée.

Les subventions ne seront accordées que pour des parcelles d'une superficie inférieure à 0,5 ha pour le PETIT GIBIER et 1 ha pour le GRAND GIBIER.

D – LIMITATION DES PRÉDATEURS

- Installation d'une cage de reprise pour corvidés : 80 €.
- Création d'un équipage de dérangement : 80 €.
- Primes pour la destruction des renards, fouines : 3,50 €.

E – AMÉNAGEMENT

Réservé exclusivement aux adhérents de la FDC61 ayant souscrit un contrat de services (hors parcs et enclos).

1) « PETIT ET GRAND GIBIER »

AGRAINAGE : offert par la FDC61 (maximum 1 agrainage par 20 ha).

GARENNE ARTIFICIELLE

À LAPINS : 60 € à l'installation (plafond maximum 5 garennes aux 100 ha et obtenir l'accord préalable du service technique).

ŒUFS et POUSSINS de PERDRIX ou de FAISANS : chaque demande sera étudiée individuellement par le conseil d'administration.

Plafond :

- 120 € pour les chasses privées.
- 400 € pour les sociétés.

2) « CULTURES À GIBIER »

- 1 070 €/ha/an pour les bandes de nidification en plaine (luzerne, ray-grass, trèfle) maximum 10 ares d'un seul tenant.
- 610 €/ha/an pour le maïs.
- 305 €/ha/an pour les autres cultures.*
- 110 €/ha/an pour l'entretien d'une prairie artificielle.*

* Mise en place des prairies et entretien uniquement dans les massifs suivants : Andaines, Écouves, Longny, Charencey et Saint-Évroult.

la RÉCUPÉRATION DES QUEUES DE NUISIBLES se fera
chaque lundi matin au siège de la FDC61 à Silly-en-Gouffern.

RENCONTRES SAINT-HUBERT DE L'ORNE

Les participants accompagnés de leurs chiens, ainsi que les bénévoles.

L'association des Rencontres Saint-Hubert de l'Orne, tient à vous exprimer tous ses remerciements pour votre soutien matériel et moral.

En effet, nous avons pu organiser notre concours de chiens d'arrêt et spaniels, le samedi 21 octobre 2017 sur les territoires de la société de chasse de Tinchebray, grâce à votre aide, celle de nos sponsors, des membres des Rencontres Saint-Hubert (de départements extérieurs, et au niveau national), de la société de Chasse de Tinchebray, des participants et des différents bénévoles (juges, poseurs, membres de la société).

Nous avons eu la chance, de vivre une magnifique expérience, que ce soit lors des différentes étapes du parcours de nos seize participants (de leur présentation passionnée, en passant par le travail harmonieux du couple chasseur/chien, au jugement



bienveillant de nos juges), ou lors des différents échanges entre amoureux de la chasse et des chiens.

Au terme de cette journée, nos concurrents vainqueurs des différentes catégories, sont allés à la régionale, et ont obtenu les résultats suivants :

• **Catégorie Chasseresse chien d'arrêt :**

- Mme PEIGNEY Magalie avec **Houps** (qualifiée de part ses résultats de l'année précédente).
- Mme DECRAEMERE Betty avec **Mazac Gipsy Bohemta**.

• **Catégorie Chasseur chien spaniel :**

- M. CARVILLE Florian avec **Joxy**.

• **Catégorie Chasseur chien d'arrêt :**

- M. GUÉRIN Fabien avec **Laïka des sous-bois des avents**.

• **Catégorie Chasseur chien pour le département de la Mayenne :**

- M. DERAM Guillaume avec **Jazz des vallons du sillon**.

Pour nous, il était essentiel que cette journée soit placée sous le signe de la sécurité, de la convivialité et du respect. Nous n'y serions pas arrivés sans votre aide, permettez donc encore une fois, d'accepter nos plus sincères remerciements.

FICHE D'ENGAGEMENT



CONCURRENT

Nom, Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél : E-mail :

Permis de chasser n° :

(joindre une photocopie de la validation annuelle pour le département de l'Orne)

CHIEN D'ARRÊT OU SPANIEL

Nom : Race : Sexe :

Né(e) le : Tatouage ou puce : L.O.F. :

Chien trialier : ☐ oui ☐ non Carnet de travail n° :

Je déclare me soumettre au règlement de l'épreuve et décharge par la présente l'organisateur de toute responsabilité civile et pénale.

Ci-joint un chèque postal ou bancaire à l'ordre de :

RENCONTRES SAINT-HUBERT DE L'ORNE

Engagement d'un chien gratuit pour les juniors (– 20 ans) et les nouveaux permis.

Engagement pour le premier chien : 30 €

pour le deuxième chien : 20 €

IMPORTANT : Cette demande d'engagement devra être retournée avant le 22 septembre 2018 à Antoine POUPINET – 17, rue de Paris – 61800 TINCHEBRAY accompagnée du règlement et d'une enveloppe timbrée libellée à votre adresse.

Fait à : le SIGNATURE

RENCONTRES SAINT-HUBERT de l'Orne

ÉPREUVE DU SAMEDI 6 OCTOBRE 2018

LA RENCONTRE AURA LIEU SUR LA COMMUNE DE TINCHEBRAY BOCAGE

REPAS SAINT HUBERT

Je réserve repas x 15 €, soit la somme de €, que j'ajoute au montant de mon engagement. Votre règlement (engagement+repas) à l'ordre « Rencontres Saint-Hubert de l'Orne » doit être retourné à Antoine POUPINET avant le samedi 22 septembre 2018.

Pour plus de renseignements : Antoine POUPINET (tél. 06 65 26 34 24) (antoine.poupinet@orange.fr) – 17, rue de Paris – 61800 TINCHEBRAY.

PROCÈS-VERBAL

EXPOSÉ DES FAITS



Le dimanche 22 janvier 2017 en fin d'après-midi, M. X poursuit à l'aide d'un véhicule automobile, un sanglier (*Sus scrofa*) dans la plaine située à proximité de Neuilly-sur-Eure, commune de Longny-les-Villages.

M. X tire sur l'animal à deux reprises avec son fusil de calibre 12 et des munitions de type « Brenneke ». Il n'est pas porteur d'un gilet ou d'une veste orange fluorescente prévus au Schéma Départemental de Gestion Cynégétique qui exige le port de cet équipement pour tout chasseur en action de chasse avec une arme chargée à balle.

Circulant sur la voie communale reliant Neuilly-sur-Eure à la commune des Menus, M. X arrête son véhicule, descend de sa voiture avec son fusil et tire à une reprise sur le sanglier depuis la voie de circulation. Le sanglier fuyant dans les parcelles, M. X continue à poursuivre l'animal dans ces parcelles avec son véhicule automobile et tire le sanglier à quatre reprises après avoir préalablement stoppé son véhicule et en faisant usage de munitions à grenaille de plomb.

Lors de la poursuite, le fusil de M. X n'est pas transporté dans son étui. L'animal mortellement touché est enfin chargé dans le véhicule, sans dispositif de marquage prévu au plan de gestion cynégétique et à l'arrêté préfectoral d'ouverture de la chasse.

Le sanglier aura parcouru environ 1 700 m en courant avant que M. X ne réussisse à le tuer. Ce sanglier n'était pas mortellement blessé au moment où M. X le poursuit et lui tire dessus. Il commet donc un acte de chasse illégal tout au long de sa poursuite car l'emploi de l'automobile en action de chasse constitue une infraction.

Enjeux

Le port d'un gilet ou d'une veste orange fluorescente est obligatoire dans le département de l'Orne en action de chasse avec une arme chargée à balle. Cette disposition est une mesure de sécurité importante pour signaler sa présence aux autres chasseurs ainsi qu'aux autres utilisateurs de la nature.

L'emploi d'une munition à grenaille de plomb pour le tir du sanglier est prohibé, en effet ce type de munition est inadapté et inefficace pour ce type d'animal, il présente un caractère létal limité et occasionne des blessures graves.

L'usage d'une arme à feu, chemin ou voie ouverte à la circulation publique est un comportement grave en termes d'insécurité pour les autres usagers.

Le transport d'une arme de chasse à bord d'un véhicule non démontée ou déchargée et placée sous étui est une faute de sécurité et permet de plus son usage rapide.

Le plan de gestion cynégétique est un outil de gestion. Il s'agit d'une modalité de gestion d'une ou plusieurs espèces de gibier lorsque celles-ci ne relèvent pas de la mise en œuvre du plan de chasse. Il définit notamment des objectifs à atteindre pour la protection, l'amélioration et l'exploitation rationnelle des populations et de leurs habitats. Concernant le sanglier dans le département de l'Orne, un système de

marquage préalable à tout transport est mis en place. Ce dispositif est une contribution dans le cadre de l'indemnisation des dégâts agricoles causés par cette espèce.

Enfin l'utilisation d'un véhicule à moteur en action de chasse est interdite. Ici le véhicule est utilisé pour poursuivre le sanglier, ce qui ne laisse quasiment aucune chance à ce dernier de s'en sortir. Dans le cas présent le sanglier n'était pas mortellement blessé lorsque M. X l'a poursuivi, il aurait donc pu survivre sans problème. Au-delà de l'aspect illégal et du manquement flagrant à l'éthique de la chasse, l'utilisation du véhicule constitue un grave danger pour le conducteur lui-même ainsi que pour l'ensemble des usagers. En effet, à ce moment le conducteur se focalise sur le sanglier et ne pense qu'à le tuer au mépris de toutes les règles de sécurité élémentaires. Ceci est clairement mis en évidence dans le cas présent puisque M. X tire depuis la voie publique et transporte son arme à bord de son véhicule alors qu'elle n'est pas démontée ou placée sous étui. Il omet également de se vêtir d'un gilet orange fluorescent qui permettrait au moins de le signaler aux autres usagers.

Analyse et références

NATINF 5984 – CHASSE À L'AIDE D'UN ENGIN, INSTRUMENT, MODE OU MOYEN PROHIBÉ (chasse à l'aide d'un véhicule automobile) – Contravention de 5^e classe.

NATINF 26273 – UTILISATION DE MUNITION INTERDITE POUR LA CHASSE DU GIBIER OU LA DESTRUCTION DES ANIMAUX NUISIBLES (utilisation de cartouche à grenaille de plomb pour le tir du grand gibier) – Contravention de 4^e classe.

NATINF 27745 – NON RESPECT DES PRESCRIPTIONS DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE GESTION CYNÉGÉTIQUE RELATIVES À LA SÉCURITÉ DES CHASSEURS ET DES NON CHASSEURS (non port d'un gilet ou veste de couleur fluorescente orange par une personne ayant une arme chargée à balle en action de chasse) – Contravention de 4^e classe.

NATINF 27745 – NON-RESPECT DES PRESCRIPTIONS DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE GESTION CYNÉGÉTIQUE RELATIVES À LA SÉCURITÉ DES CHASSEURS ET DES NON-CHASSEURS (usage d'arme à feu sur une route, chemin, voie ouverte à la circulation publique) – Contravention de 4^e classe.

NATINF 26274 – TRANSPORT À BORD D'UN VÉHICULE D'UNE ARME DE CHASSE NON DÉMONTÉE OU DÉCHARGÉE ET PLACÉE SOUS ÉTUI – Contravention de 4^e classe.

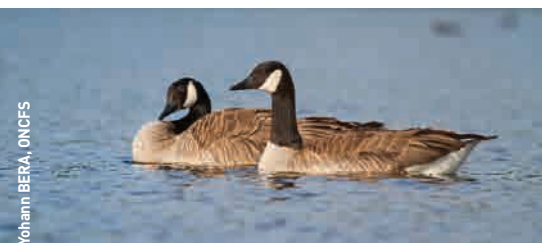
NATINF 26301 – CHASSE EN INFRACTION AVEC LES MODALITÉS DU PLAN DE GESTION CYNÉGÉTIQUE (déplacement et transport d'un animal soumis au plan de gestion cynégétique, sans dispositif de marquage) – Contravention de 4^e classe.

Condamnation

M. X a été condamné à une suspension de 10 mois de son permis de chasser avec obligation de repasser l'examen, ainsi que la confiscation des biens ayant servi à commettre l'infraction et deux amendes de 135 € chacune.

LA BERNACHE DU CANADA,

UNE ESPÈCE À LA RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE



Originaire d'Amérique du Nord, la bernache du Canada (*Branta canadensis*) a été introduite à des fins ornementales et cynégétiques dès le début du XVII^e siècle en Angleterre, puis au XX^e siècle dans une dizaine d'autres pays d'Europe.

Espèce longévive (à durée de vie longue) et possédant un fort potentiel de reproduction, elle fait également preuve d'une grande capacité d'adaptation. C'est ainsi qu'à partir de quelques individus, des populations férales (domestiques) ont pu s'installer et se développer jusqu'à devenir espèce exotique envahissante au titre de la réglementation française (arrêté ministériel du 14 février 2018). Le plus souvent sédentaire en Europe, cette oie au comportement grégaire peut avoir des impacts importants là où elle s'installe, à la fois sur les activités humaines et sur les écosystèmes fréquentés.

Des mesures réglementaires spécifiques à la bernache du Canada ont donc été prises afin de lutter contre son développement.

DÉTENTION

La détention et la vente de la bernache du Canada sont strictement réglementées en application des arrêtés ministériels du 10 août 2004¹.

Dans le cadre de l'élevage d'agrément, une autorisation préfectorale de détention est requise dès lors qu'un seul oiseau est détenu. Les oiseaux doivent être bagués.

INTRODUCTION DANS LE MILIEU NATUREL

L'introduction dans le milieu naturel, qu'elle soit volontaire, par négligence, ou

par imprudence, de la bernache du Canada est interdite sur tout le territoire métropolitain (arrêté ministériel du 14 février 2018).

CHASSE ET DESTRUCTION

En application de l'arrêté du 2 septembre 2016, la bernache du Canada fait partie de la « liste des espèces non indigènes que l'on peut chasser sur le territoire européen de la France et dans sa zone maritime, dans le cadre de mesures de gestion visant à leur éradication, au contrôle de leur population ou à leur confinement » et des « espèces classées nuisibles (espèces classées comme susceptibles d'occasionner des dégâts) sur l'ensemble du territoire métropolitain ». La bernache du Canada peut donc être chassée selon les conditions prévues dans le respect de la réglementation sur la police de la chasse (droit de chasser sur le territoire concerné, permis de chasser validé, respect des dates...).

Les dates d'ouverture et de fermeture de sa chasse sont identiques à celle des autres oies.

L'emploi d'appellants vivants de la bernache du Canada est interdit.

La bernache du Canada peut être détruite « à tir entre la date de clôture spécifique de la chasse de cette espèce et le 31 mars au plus tard sur autorisation individuelle délivrée par le préfet ».

Le tir s'effectue à poste fixe matérialisé de main d'homme.

Le tir dans les nids est interdit.

La destruction peut être effectuée, uniquement par les particuliers détenteurs du droit de destruction (propriétaire, possesseur, fermier) ou par les personnes auxquelles ce droit a été délégué en application de l'article R. 427-8 du Code de l'environnement.

Le piégeage de la bernache du Canada est interdit.



OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE

SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'ORNE

« Le Pin Fleury »
61310 LE PIN-AU-HARAS

Tél. : 02 33 67 19 20

Fax : 02 33 67 33 41

E-mail : sd61@oncfs.gouv.fr

Chef de service par intérim :

Olivier DAUVIN

Tél. 06 40 60 71 85

Adjointe du chef de service :

Poste vacant

BRIGADE OUEST

Manuel LAUTIER

Chef de brigade

Tél. 07 64 58 19 49

Xavier SAINT LEGER

Agent technique de l'environnement

Tél. 07 63 88 12 21

Rémi GERAULT

Agent technique de l'environnement

Tél. 06 25 07 05 07

BRIGADE EST

Olivier DAUVIN

Chef de brigade

Tél. 06 40 60 71 85

Jean-François BERTRANDY

Agent technique de l'environnement

Tél. 06 25 03 19 31

Benoît BORDEAU

Agent technique de l'environnement

Tél. 07 62 75 95 57

¹ Arrêtés ministériels du 10 août 2004 fixant les conditions d'autorisation de détention d'animaux non domestiques dans les établissements de vente, d'élevage, de présentation au public et dans les élevages d'agrément.



Quelle est LA BANQUE OUVERTE le samedi après-midi ?

Agence Crédit Agricole Normandie Clémenceau
15 COURS GEORGES CLEMENCEAU - 61000 ALENCON
Tél 02 33 81 54 34

Pour vous faciliter la vie.

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE NORMANDIE - Société coopérative à Capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, dont le siège social est 15, esplanade Brillaud-de-Laujardière - CS 25014 - 14 050 CAEN CEDEX 4. Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CAEN sous le numéro 478 834 930. Société de courtage d'assurance immatriculée au registre des intermédiaires en assurance sous le numéro 07 022 868. Création et conception Crédit Agricole Normandie. Juillet 2018. *Accès gratuit hors coût du fournisseur d'accès à internet.



Riffaut®

Armuriers de Père en Fils depuis 1896

**Le Mans/Orbec 1 h 15 par l'autoroute A28
nous sommes près de chez vous!**



- 4 armuriers diplômés de l'École d'Armurerie de Liège à votre service
- Le spécialiste du Gros Gibier, Carabines et Optiques
- Plus de 500 armes en stock
- Fusils et carabines neuves à partir de 529 euros

**Réglage à 50 mètres et tir dans le CynéTIR OFFERT
pour l'achat d'une arme rayée neuve.**

Du mardi au vendredi
9h15 - 12h15 14h00 - 19h00

le samedi
9h15 - 12h15 14h00 - 18h00



www.riffaut.com



@riffautarmurerie

CynéTIR

Le Simulateur de Tir à Balles Réelles



Actuellement

où l'on tire à balles **le meilleur**
réelles avec sa carabine **entrainement**



**Venez découvrir notre nouveau
Show-Room BLASER**

**Le plus grand choix d'armes Blaser du grand Ouest
avec plus de 30 modèles en Stock
Venez composer vous même votre Blaser R8
à partir de 2.790 Euros**

contact@riffaut.com Tél. 02 31 32 80 25 Fax. 02 31 32 59 73



LA LOUVETERIE DANS L'ORNE

Un grand nombre d'entre vous s'inquiète de voir certaines espèces de la faune sauvage retirées de la liste des nuisibles, voire classées parmi les espèces protégées.

Ce qu'il faut savoir :

Le code de l'environnement réglemente les modes de gestion et de prélèvement applicables à chacune des espèces en fonction de leur appartenance.

Trois grandes classifications de la faune sauvage sont à retenir :

- 1• Les espèces protégées
- 2• Les espèces chassables
- 3• Les espèces nuisibles

Les espèces protégées :

D'après le code de l'environnement, ce sont les espèces qui, en raison d'un intérêt scientifique particulier ou d'une nécessité de la préservation du patrimoine biologique, nécessitent des mesures de protection.

Les espèces chassables :

Ce sont les espèces qui peuvent être prélevées selon un mode de chasse au cours de périodes définies par un arrêté préfectoral annuel, pris au niveau de chaque département.

Les espèces nuisibles :

Cette notion est loin de faire l'unanimité. Des associations, comme l'association pour la protection des animaux sauvages (ASPAS), se battent contre cette catégorie juridique aux motifs qu'elle ne représente aucune justification écologique et scientifique, mais relève de considérations politiques (comme l'agriculture et la chasse) et dont aucun cadre légal ne permet de définir le degré de nuisance.

Pour cette troisième classification selon l'article R 427 du code de l'environnement, le ministre chargé de la Chasse, après avis du Conseil National de la chasse et de la faune sauvage, fixe par arrêté trois listes d'espèces classées nuisibles.

La première concerne les espèces **exogènes** (non-indigènes) classées nuisibles sur l'ensemble du territoire national.



La deuxième concerne les espèces **indigènes** classées nuisibles dans chaque département. Cette liste est établie sur proposition du préfet, après avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage.

La troisième liste complémentaire concerne des espèces d'animaux susceptibles d'être classées nuisibles par un arrêté du préfet.

Pour inscrire une espèce sur ces listes, le Ministre doit se fonder sur l'un des motifs suivants : Intérêt de la santé et de la sécurité publique, protection de la faune et de la flore, prévention aux dommages portés aux activités agricoles, forestières et aquacoles ou à toute autre forme de propriété.

Ces listes ne sont pas immuables ; certaines espèces peuvent en être retirées, d'autres peuvent y être ajoutées en fonction du degré de nuisance retenu. Aujourd'hui, nous manquons de témoignages concrets et d'éléments chiffrés pour faire évoluer la législation. Vos représentants ont des difficultés à se faire entendre, faute de disposer d'indicateurs tangibles. Il est évident que la catégorie 2 des espèces nuisibles devrait permettre à chaque

département de réactualiser la liste des espèces qui la composent en fonction de l'évolution des degrés de nuisances enregistrées.

Il appartient donc à chacun d'entre vous (chasseurs, piégeurs, détenteurs, exploitants agricoles), de diffuser cette information pour que soient remontés des témoignages sur ces nuisances qui serviront à étayer les actions entreprises pour faire évoluer les textes. **L'équilibre** agro sylvo cynégétique est lié à **l'équilibre** de la biodiversité des espèces de la faune sauvage auquel tout le monde semble attaché.

Il est donc important de vous mobiliser pour relever les indices dont vous pouvez être victimes ou témoins et de les porter à la connaissance de vos représentants (Fédération des chasseurs ou instances agricoles) afin que ces dernières puissent les utiliser pour faire aboutir leurs démarches.

A. BRISARD
PRÉSIDENT DES LIEUTENANTS
DE LOUVETERIE DE L'ORNE





GRANGERE Sébastien

Les Pavements
61800 TINCHEBRAY
Port. 06 81 72 84 93
07 61 37 71 15



CORDEAU Roger

La Hatrie
61570 ST-CHRISTOPHE-LE-JAOLET
Tél. 02 33 39 53 90
Port. 06 75 70 66 96

6^e circonscription :

Massifs de Bocage Est et Bocage Ouest

5^e circonscription :

Massif de Gouffern



DENIS Gérard

Le Breuil
61440 ST-ANDRÉ-DE-MESSEI
Tél. 02 33 65 77 50
Port. 06 87 09 85 22

DOMFRONT

7^e circonscription :

Massif d'Andaines

ARGENTAN

ALÉ

LA LOUVETERIE

DANS LE DÉPARTEMENT



MERCIER Jean-Pierre

L'Aunay
61120 ROIVILLE
Tél. 02 33 35 49 64
Port. 06 20 91 11 31

4^e circonscription :

L'Aigle, Pays d'Auge et Saint-Évroult

L'AIGLE



DE CRÉCY Philippe

Le Coudray
61380 MAHERU
Tél. 02 33 34 57 87
Port. 06 20 65 95 27

3^e circonscription :

Massifs de Charencey, Longny, Monts d'Amain, Moulin Bonsmoulin et Trappe Perche



BRISARD Alain

Le Gué de Lente
61250 ST-NICOLAS-DES-BOIS
Tél. 02 33 26 05 38
Port. 06 81 51 35 02

1^{re} circonscription :

Massifs d'Écouves et Bourse

MORTAGNE



LEBRETON Jacky

La Pigorerie
72130 MOULINS-LE-CARBONNEL
Tél. 02 33 32 88 40
Port. 06 77 50 62 86

2^e circonscription :

Massifs de Bellême, Réno Valdeu et Sud Perche

ENCON

ÉQUIPAGES DE VÈNERIE SOUS TERRE

M. ANSEL Maximilien

Le Bois Morel • 61320 St-Martin-l'Aiguillon
Tél. 07 80 30 72 61 • *Rallye des Amis du Teckel*

MM. ARCANGER Henri et Benoît, GUÉRIN Damien et BEAUGE Paul

21, place du Marché • Passais La Conception
61350 Passais Les Villages
Tél. 02 33 38 72 81

13, rue du Hec • 61350 L'Épinay-Le-Comte
Tél. 02 33 30 46 58

223, rue Clos Normand • 53120 Gorron
Tél. 02 43 08 46 91

*Le Saint Hubert de la Croix du Houx
et de la Vallée du Colmont*

M. AUMOQUETTE Guy

Saint-Clair • 61500 Belfonds
Tél. 02 33 27 83 06 • *Équipage Saint-Clair*

M. AUMOQUETTE Hervé

Le Bas Cosnier • 61570 Almenèches
Tél. 06 70 56 66 53 • *Équipage de la Vallée*

M. BECHET Joël

Le Bourg • 61600 Le Grais
Tél. 07 50 44 24 25 • *Équipage de Longrais*

M. BEILLARD Lionel

Les Toiseries • 61400 La Chapelle-Montligeon
Tél. 02 33 83 90 10 • *La Moisière*

M. BIDAUX Benoît

La Charpenterie • 61220 Le Ménil-de-Briouze
Tél. 06 12 05 00 53 • *Le Champ du Renard*

M. BONNE Michel

La Benoise – St-Christophe-le-Jajot • 61570 Boischampre
Tél. 02 33 39 04 91 • *Équipage de la Coquerie*

M. BOUTE Gaston

La Boulaye • 61100 La Chapelle-Biche
Tél. 02 33 66 86 12 • *Le rallye du Hurlé Bas*

M. CARVILLE Benoît

Les Landes • 61100 Saint-Paul
Tél. 02 33 66 16 47 • *Rallye des Landes*

M. COMBELLE Patrice

Le Clos du Bourg – Gémages • 61130 Val au Perche
Tél. 06 87 22 51 29 • *Underground*

M. DELORY Claude

147, La Hisière • 61100 Flers
Tél. 06 68 72 47 33 • *Le Chalet*

M. DROUIN Pascal

85, rue de Paris • 61100 Flers
Tél. 02 33 65 25 07 • *Rallye de la Héronnière*

M. DUTARDRE Régis

La Charpenterie • 61420 Gandelain
Tél. 06 12 94 76 40 • *Saint-Germain*

M. FICHET Alain

Le Breuil • 61440 St-André-de-Messei
Tél. 06 11 50 74 36 • *Le Trio du Breuil*

M. FRANÇOIS Hervé

Les Vignes • 61250 St-Nicolas-des-Bois
Tél. 02 33 32 86 08 • *Équipage des Vignes*

M. FROGER Alain

La Farinière • 61570 Boucé
Tél. 06 35 95 82 52 • *Rallye de Garouk*

M. GAULIER Christian

Les Goutiers – La Poterie-au-Perche •
61190 Tourouvre au Perche
Tél. 06 18 45 02 98 • *Équipage des Haies Blot*

M. GAUTIER Ludovic

14, rue Basse – Tinchebray • 61800 Tinchebray Bocage
Tél. 02 33 66 28 71 • *Rallye de Tinchebray*

M. GUITET Frédéric

Les Moulins Patous • 61600 Magny-Le-Désert
Tél. 06 58 30 23 82 • *Équipage du Moulins Patous*

M. GUYOT Vincent

7, impasse du Pilori • 61260 Ceton
Tél. 02 37 29 70 97 • *Rallye Bellêmeois*

M. HARDY Eugène

La Bourdonnière • 61220 Lignou-de-Briouze
Tél. 06 31 57 64 11 • *Équipage de la Bourdonnière*

M. HEINRY Mickaël

L'Anceillère – Dancé • 61340 Perche-en-Nocé
Tél. 02 33 73 43 36 • *Canis Lupus*

M. JAHANDIER Christophe

La Hardière • 61370 Sainte-Gauburge
Tél. 02 33 34 08 50 • *La Hardière*

M. LAPRUNE Rodolphe

Les Coutures • 61210 Bazoches-au-Houlme
Tél. 06 77 40 67 04 • *Traque Goupil*

M. LESGAGES René

La Rivière • 61150 Joué-du-Plain
Tél. 02 33 36 20 37 • *Rallye de la Rivière*

M. MAIGNAN Georges

Les Roseaux • 61350 Saint-Fraimbault
Tél. 02 33 38 83 00 • *Rallye des Roseaux*

M. MARCHANDET Éric

La Bazillière • 61700 Champsecret
Le Détérrage de la Gevraisière

M. MARTIN Jean

La Bistière • 61100 Cerisy-Belle-Étoile
Tél. 02 33 66 52 65 • *Rhodos de la Belle Étoile*

MM. MARTIN Raoul et Stéphane

18, rue de la Gare • 61330 Céaucé
Tél. 06 99 61 74 09 • *Équipage de Valaubin*

MM. MASSON Hervé et SAMSON Raymond

La Tuilerie – Bubertré • 61190 Tourouvre-au-Perche
Tél. 02 33 25 78 56 • Tél. 06 72 36 24 24 •
Rallye des Bruyères

M. MASURIER Denis

La Tonnequière • 61230 Le Sap-André
Tél. 02 33 39 44 63 • *MBM*

M. MONTIÈGE Gervais

La Faïencerie • 61420 St-Denis-sur-Sarthon
Tél. 02 33 31 03 85 • *Rallye Beauchêne*

M. OLIVIER Emmanuel

Le Bourg • 61420 Gandelain
La Bête Noire

M. PERROTTE Maxime

La Guinehay • 61230 Orgères
Tél. 06 59 07 86 27 • *Rallye de la Roche*

M. PIERRE Tony

Launay • 61100 La Selle-la-Forge
Tél. 06 48 55 04 46 • *Rallye de Launay*

M. PLUMAIL Sébastien

Le Champ Thomas • 61700 Saint-Brice-en-Passais
Tél. 06 30 43 22 35 • *Rallye du Champ Thomas*

M. POTET Clotaire

La Tuilerie • 61130 Igé
Tél. 02 33 83 55 64 • *Bon Tintin*

M. POTTIER Samuel

Le Bout du Tertre • 61700 Lonlay-l'Abbaye
Tél. 06 87 52 25 60 • *La Lande Pourrie*

M. QUENTIN Thierry

La Fauderie • 61700 Saint-Bomer-les-Forges
Tél. 02 33 38 55 76 • *Bocage d'Andaine*

M. RAMAGE Aurélien

La Trébotière • 61550 La Gonfrrière
Tél. 02 33 84 49 95 • *Rallye du Chêne Double*

M. RENAULT Dylan

L'Être Gautier • 61600 Ste-Marguerite-de-Carrouges
Tél. 06 34 01 17 98 • *Équipage D'Terres Normandes*

M. RIOULT Frédéric

L'Ecoufflers • 61310 Ginai
Rallye du Pastis

M. ROGER Laurent

Le Chemin • 61600 La Chaux
Tél. 06 16 57 01 58 • *Rallye du Chemin*

M. ROUXEL Jonathan

16, rue de Beauséjour • 61250 Condé-sur-Sarthe
Tél. 02 33 82 02 91 • *Équipage des Sablons*

M. SOISNARD Jean

Crêve-Cœur • 61210 Giel-Courteilles
Rallye Crêve-Cœur

M. TAMESDDAK Nassim

La Courtauderie • 61450 Banvou
Tél. 06 21 87 22 17 • *Rallye du Manoir*

M. TOUTAIN Christophe

Le Bourg • 61390 Saint-Germain-Le-Vieux
Tél. 06 60 35 45 06 • *Les Détérrers sagiens*

M. VIVIE Sébastien

La Bellière – Gauville • 61550 La Ferté-en-Ouche
Tél. 02 33 24 28 69 • *Rallye de la Charentonne*

M. WHITTON Mickaël

Les Hayes • 61440 St-André-de-Messei
Tél. 02 33 14 15 79 • *Les Chasseurs Anglais*

NB : En vert italique les noms d'équipage.



ASSOCIATION ORNAISE DES ÉQUIPAGES DE VÈNERIE SOUS TERRE

BUREAU DE L'ASSOCIATION :

PRÉSIDENT

Lionel BEILLARD
Tél. 02 33 83 90 10

VICE-PRÉSIDENT

Patrice COMBELLE

SECRÉTAIRE

Geneviève GODARD
Tél. 02 33 25 76 28

TRÉSORIER

Sébastien VIVIE

TRÉSORIÈRE ADJOINTE

Geneviève GODARD

Amis Chasseurs,

Compte-rendu de notre Assemblée Générale du vendredi 30 mars 2018.

Après l'accueil des participants et le rapport moral, notre trésorier nous présentait les comptes de l'association, comptes adoptés à l'unanimité. Ensuite venait le moment tant redouté de tous « **les élections** », alors là le grand silence ! Puis au bout d'un certain temps et comme il fallait que quelque chose se passe : une petite voix se fit entendre mais juste pour nous dire « **mais nous sommes bien content de vous, continuez** » et c'est ainsi que le bureau a été reconduit.

Après, il était fait débat sur le retour du renard dans de nombreux secteurs, le fait également que quelques équipages ne renvoyaient pas leur carnet de prise :

ce qui les rend hors la loi, les certificats de vénérerie qui sont en cours de mise à jour, un petit rapport sur la fête du Haras du Pin ainsi que sur les prévisions pour 2018, les diverses nouvelles lois ou modifications de lois et, bien entendu, car il faut régulièrement le faire, prenez vos précautions sur le plan sanitaire pour éviter toutes contaminations.

Je profite de cet article pour remercier notre Fédération pour toute l'aide qu'elle nous apporte.

Bonne saison à tous.

L. BEILLARD
PRÉSIDENT

“ Un rendez-vous à noter :
l'Assemblée Générale
prochaine est fixée au
vendredi 29 mars 2019.



L'AFACCC 61

L'AFACCC 61 a été constituée le 13 juillet 2013 au Pertre (35) par M. Geffroy Frédéric (Président) et M. Mary Michel (Trésorier) entre autres. Elle a été créée officiellement suite à sa déclaration à la Préfecture de l'Orne le 24 juillet 2013. Son siège social est situé à Silly-En-Gouffern, à la même adresse que la FDC 61. Elle a pour objet essentiel de promouvoir et de défendre la chasse aux chiens courants. Elle se compose déjà de presque une centaine d'adhérents. Elle permet à ces derniers de pouvoir profiter de plusieurs avantages, notamment sur différentes gammes d'aliments industriels pour chiens et chiots, ainsi que sur divers produits.

L'AFACCC 61 offre à ses adhérents la possibilité également d'accéder à tous les produits vendus par la FACCC, de recevoir la revue trimestrielle « Chien courant » éditée par celle-ci par leur adhésion, de bénéficier aussi d'une protection juridique et d'avoir la possibilité de participer aux concours de

meutes et autres épreuves de travail pour chiens courants, organisés sur son département et, éventuellement aux sélections régionales et nationales.

L'AFACCC 61 a organisé d'ailleurs son concours bi-départemental (61 et 50) de meutes sur sangliers au Parc de Cinglais (14) les 10 et 11 mars derniers où 9 meutes ont concouru afin de nous montrer leur savoir-faire, leur équipement mais surtout leur passion et leur enthousiasme. Des juges FACCC manchots et ornaïs étaient présents et nous les en remercions. Ces deux journées se sont très bien déroulées. Elles ont permis de tisser de nouveaux liens et surtout donner l'envie à notre association d'organiser d'autres concours dont les prochains auront lieu, sur sangliers au sein du parc de Cinglais et sur chevreuils en mars 2019 sur la commune de Saint-Aubert-Sur-Orne et ses alentours.

M. Geffroy Frédéric
PRÉSIDENT

Concours bi-départemental (61 et 50) de meutes sur sangliers organisé au Parc de Cinglais, les 10 et 11 mars derniers.



BUREAU

PRÉSIDENT :
Frédéric GEFFROY
Tél : 06 24 15 54 13
Mail : frederic.geffroy61@orange.fr

VICE-PRÉSIDENT :
Yannick ROBILLARD
Tél : 06 84 20 01 89

SECRÉTAIRE :
Sébastien PLUMAIL
Tél : 06 30 43 22 35

TRÉSORIER :
Michel MARY
Tél : 06 81 83 82 48

DE L'ASSOCIATION :





ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE GRAND GIBIER

À l'heure des problématiques de gestion des populations, nous avons parlé cette année lors de la conférence de notre Assemblée Générale, de la gestion du cerf. Elle se doit d'être adaptée aux déséquilibres actuellement observés de manière ponctuelle, à savoir une prédominance de la biche due à une préférence de tir pour les mâles coiffés. Nous avons invité Jean Alvarado et Jean-Claude Serre pour la présentation de leur étude et de leur ouvrage « Si les cerfs nous étaient comptés : approche arithmétique de la démographie des populations de cerfs ».

En effet, la grande difficulté de la conception d'un plan de chasse, est qu'il faut décider des attributions sans connaître le nombre total de grands cervidés, ni le sex-ratio de la population, ni l'accroissement annuel. La règle des trois tiers (prélèvement d'un tiers de faons, d'un tiers de biches et d'un tiers de cerfs) est un bon outil pour stabiliser une population en limitant le déséquilibre. Mais ce n'est

pas parce que nous réalisons un prélèvement équilibré que la population est équilibrée !

La conférence a porté sur les résultats des travaux de deux passionnés qui repensent la gestion du cerf. En partant de quelques principes connus de la dynamique des populations, Jean Alvarado et Jean-Claude Serre proposent une méthode mathématique d'estimation de la population à partir des prélèvements. Ensuite, une méthode de calcul permet d'élaborer des attributions permettant de respecter le sex-ratio. La technique permet d'éviter le prélèvement du même nombre d'animaux qui peut contribuer à amplifier le déséquilibre souvent observé actuellement, à savoir un prélèvement trop important des mâles coiffés et un prélèvement insuffisant de biches.

Cette conférence nous a permis surtout de comprendre et de réfléchir à l'importance de la gestion raisonnée pour préserver des populations équilibrées. Car n'ou-

blions pas que par les naissances (un mâle pour une femelle), les populations sont capables de s'équilibrer naturellement. En tant que chasseurs gestionnaires, essayons de nous rapprocher de l'équilibre naturel !

Par ailleurs, nous continuons à prôner une chasse responsable et respectueuse. Pour cela, l'ADCGGO a cette année entamé de nombreuses actions de communication.

Les activités de l'association sont les suivantes :

- Formation et préparation à l'examen du Brevet Grand Gibier.
- Participation aux Instances Départementales.
- Organisation de conférences et de projections.
- Publication régulière de lettres d'informations et de communiqués.
- Organisation et participation aux manifestations cynégétiques.
- Entraînement au tir (sanglier courant, CynéTir).

M. Benoît Poisot
PRÉSIDENT

BUREAU

DE L'ASSOCIATION :

ADCGGO c/o Jean PALLUD
Place de la Poste
61240 Le Merlerault
E-mail : adcggorne@orange.fr
www.ancgg.org/ad61/

PRÉSIDENT :
Benoît POISOT

1^{er} VICE-PRÉSIDENT :
Daniel BOUVE

2^e VICE-PRÉSIDENT :
Patrice CHALLEMEL DU ROZIER

SECRÉTAIRE :
Jean PALLUD

TRÉSORIER :
Benoît SALLARD

BREVET GRAND GIBIER

La chasse réclame de plus en plus la compétence et la responsabilité de ses pratiquants. Dans le but d'aider les chasseurs à améliorer leurs connaissances et leur qualification, l'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier a créé le BREVET GRAND GIBIER. L'association de l'Orne se propose d'organiser une session de formation (les vendredis soirs et samedis matins au centre FDC61 de Silly-en-Gouffern) avec examen en juin 2019.

Ce brevet est un test qui constitue une réelle et sérieuse référence cynégétique composé de deux épreuves :

1) Une épreuve pratique

tir à balle sur cible fixe et mobile,
ou tir à l'arc sur cible fixe.

2) Une épreuve théorique

- contrôle des espèces (40 questions),
- connaissance de la forêt (20 questions),
- la chasse du grand gibier (30 questions),
- la gestion des espèces (10 questions).

Pré-inscription au Brevet Grand Gibier :

M. Jean PALLUD, secrétaire ADCGG Orne - Place de la Poste - 61240 LE MERLERAULT

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél. :

ASSOCIATION DES

CHASSEURS À L'ARC DE L'ORNE



L'association des Chasseurs à l'arc de l'Orne, a pour objet de :

- Promouvoir la chasse à l'arc au niveau départemental.
- Promouvoir une pratique de la chasse à l'arc porteuse de valeurs.
- Former et éduquer les chasseurs à l'arc.
- Développer la sensibilité et l'engagement des chasseurs à l'arc en faveur de l'environnement.

PETITE INFO : Toute personne désirant pratiquer la chasse à l'arc doit être titulaire du permis de chasser et avoir, au préalable participé à une session de formation obligatoire.

PRÉSIDENT

Franck NEVEU

Tél : 06 81 88 36 65

1^{ER} VICE-PRÉSIDENT

Laurent CHASLIN

Tél : 06 84 23 01 16

2^E VICE-PRÉSIDENT

Jean-Baptiste OLIVIER

Tél : 06 82 59 19 74

3^E VICE-PRÉSIDENT

Laurent BOUILLIE

Tél : 06 15 04 36 01

TRÉSORIER

Stéphane PAPIILLON

Tél : 06 86 13 35 92

ADRESSE MAIL

acaorne@orange.fr

BUREAU DE L'ASSOCIATION :

Une journée de chasse inoubliable

Ce dimanche 11 février 2018 commence comme tous les autres dimanches de chasse sur notre territoire près de Rémalard dans l'Orne.

Arrivés au rendez-vous de chasse vers 8h30 où nous prenons tous ensemble un café croissant en se racontant nos exploits du précédent week-end.

9h15, notre président Franck NEVEU, annonce de sa voix douce les consignes de la journée. Au programme, chevreuils et sangliers pour les postés à l'arc et pour les traqueurs dont 5 archers, 3 fusils, 2 jeunes accompagnants, 4 chiens d'arrêt et 1 teckel, tirs de faisans, bécasses, lapins et nuisibles.

Les postés sont répartis à mi-territoire sur une ligne qui descend jusqu'à la voie verte. En attendant leur départ, je reprends un petit café et je me prépare tranquillement. Sur le point de partir, comme à chaque fois, Lasko, mon chien épagneul breton tricolore, est au taquet dès l'ouverture du coffre. Je bande mon arc, un Phoebus Black Hawk 62" / 60 # à 28", et endosse mon carquois.

Il est 9h30, me voilà en compagnie de mes amis chasseurs, en haut de ce beau territoire au biotope diversifié, que nous allons arpenter toute la matinée. La végétation malgré le mois de février est encore dense (surtout les ronciers) et le territoire vallonné, ce qui nous permet de nous réchauffer.

Après quelques beaux arrêts sur des faisans et des bécasses, nous levons des chevreuils mais sans grand succès. Il est 11h et nous voilà sur la dernière traque.

Moi et mes camarades n'étions pas encore en position que les chiens avaient déjà des odeurs dans le nez.

Je suis placé au milieu de la traque avec à ma gauche Jean-Baptiste, archer, et à ma droite Antoine armé de son fusil.

Lasko nous fait un premier arrêt que j'annonce à mes voisins avant d'avancer dessus. Une poule faisane décolle en direction d'Antoine. Il n'y aura qu'un coup de feu et un bon car elle tombe. Nous continuons à avancer et second arrêt pour Lasko. C'est de nouveau une poule faisane qui s'envole droit devant, j'arme, décoche mais sans succès, J.-B. double mais le résultat est le même. Antoine, J.-B. et moi reprenons nos esprits et croisons Pascal, perché sur son échelle d'affût. Nous échangeons sur les chevreuils qui sont passés dans la coulée au-dessus.

J'arrive dans une zone humide (il y a plusieurs sources sur le territoire), je laisse Lasko travailler car la progression est très difficile entre la pente, la boue et les rejets d'arbres. Je commence à voir la lisière du bois quand Lasko se bloque à nouveau. J'annonce à J.-B. et Antoine et les invite à venir. Je demande à Lasko d'avancer car c'est plein d'épines mais pas de réaction de la part de mon chien. Il est bloqué et ne bouge pas d'un poil. Je décide donc d'y aller pour lever ce qui est là. J'avance l'arc à la main, une flu flu encochée et les doigts sur la corde. Une fois en position, je réitère ma demande auprès de Lasko et lui fait signe d'avancer et là, je la vois partir au travers des ronces. Dans un mouvement de corps, j'arme et décoche dans la direction, un vrai tir instinctif.

À ce moment, des voix s'élèvent :

– J.-B. : « Bécasse »

– Antoine : « Elle tombe ».

Au travers des branches, je vois tomber l'oiseau, ma flèche l'ayant atteint plein cœur, je réalise que je viens de prélever une BÉCASSE.

S'en suit un cri de joie. Franck ainsi que quelques traqueurs s'approchent pour me féliciter et admirer ce formidable oiseau, saint graal de beaucoup de chasseurs qu'aujourd'hui j'ai pu prélever à l'arc. C'est une première pour moi.

Une séance photos immortalise ce moment et rend honneur à ce bel oiseau et nous repartons pour terminer la traque de cette matinée.

De retour au rendez-vous de chasse, tous me félicitent et me réclament le récit et les circonstances de ce magnifique prélèvement. J'ai dû le répéter au moins 10 fois ce récit !

En écrivant ces quelques lignes, l'émotion de cet instant remonte en moi. J'en ai encore des frissons, et cette année encore j'y reprends une action pour retrouver les copains, l'ambiance et tous ces animaux qui me donnent et nous donnent un si grand plaisir.

J'en profite pour remercier Franck et J.-B., ainsi que l'ensemble du groupe de chasse, avec qui je suis fier d'avoir partagé cette journée inoubliable et n'oublie pas non plus que sur ce territoire, lièvres, faisans, chevreuils et un magnifique sanglier de 97 kg ont pu être prélevés à l'arc, moments de bonheur également pour ceux qui les ont fait.

Laurent BOUILLIE

Cette année, nous accueillons au sein de l'association, un nouvel instructeur : M. Stéphane BÉGON. Il complète l'équipe d'instructeur composé de MM. Michel GOBBÉ et William GREEN.



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE GIBIER D'EAU ET MIGRATEURS DE L'ORNE

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du vendredi 2 mars 2018, à BRIOUZE (61220).

En présence d'une trentaine de personnes, Jean-Jacques JOUENNE, Président de l'ACGEMO, présenta le bilan de l'association :

- **Saison de chasse** : très moyenne due à la météo hivernale très douce.
- **Participation aux diverses réunions** avec notre Fédération Départementale des chasseurs.
- **Bilan financier, présenté par Gérard DUCREUX** : légèrement négatif, lié essentiellement aux dépenses pour la préparation de la fête de la chasse, mais qui est pour du long terme. 60 adhésions avec 41 abonnements à la Revue « La Sauvagine ».
- **Lecture du communiqué Flash Info FNC de M. Willy SCHRAEN**, président de la Fédération Nationale des Chasseurs, suite à son entretien du 15 février avec le Président de la République : des avancées doivent voir le jour telle qu'une gestion de la chasse de certaines espèces par des acteurs pluridisciplinaires avec un bilan annuel, diminution du coût annuel des validations du permis de chasse national, chasse des oies en février 2019.
- **Participation à l'Étude « lectures d'ailes » ISNEA** : nos données sont

traitées par des scientifiques. Au niveau national, nous sommes passés de 183 collecteurs et 2 058 ailes collectées en 2014 à 601 récolteurs et 17 646 ailes collectées en 2017. La chasse c'est aussi l'Étude des espèces. **Pour l'Orne, en 2017, nous avons enregistré 201 ailes.**

- **Stand à la fête de la pêche et de la chasse** de l'Ouest au Haras du Pin 2018.
- **Diffusion d'un diaporama sur cette fête et de notre réalisation** : mare arborée, différentes espèces de canards et d'un gabion grandeur nature accessible aux visiteurs pour faire découvrir la chasse du gibier d'eau de jour comme de nuit dans notre département et en France. Grand succès auprès du public. Pour 2018, nous remettrons en place ces aménagements ludiques.
- Élection du 1/3 sortant, réélus : Loïc BEAUDOIRE, Emmanuel FOUBERT, Gérard DUCREUX, François BOIGONTIER et François DA ROIT. Pas de changement du Bureau. Ces rapports sont adoptés à l'unanimité. Remerciement à l'assistance présente.

M. Jean-Jacques Jouenne
PRÉSIDENT

BUREAU DE L'ASSOCIATION :

ACGEMO siège social : FDC61
B.P. 70015 – 61201 Argentan Cedex
gibierdeau61@hotmail.com

PRÉSIDENT

Jean-Jacques JOUENNE
62, rue W. Martel
61200 Sarceaux
Tél. : 02 33 67 41 14

1^{ER} VICE-PRÉSIDENT

Hugues MASSON

2^E VICE-PRÉSIDENT

Loïc BEAUDOIRE

SECRÉTAIRE

Gilles DUQUESNAY
7, place Alexandre 1^{er}
61220 Briouze
Tél. : 07 62 34 94 21

TRÉSORIER

Gérard DUCREUX
Launay Vénieux
61100 St-Paul
Tél. : 02 33 65 73 96

<http://acgemo.e-monsite.com>



Voyage ornithologique en Baie du Mont-Saint-Michel, le 2 juin 2018

Organisé par notre association, nous avons fait un car complet, avec tarif préférentiel pour les adhérents. Départ à 7 h 45 de BRIOUZE, retour à 21 h.

Arrivés à 9 h 30 à Vains (50300), pour la visite de l'**Écomusée de la baie** avec deux charmants guides.

Ceux-ci, nous ont présenté la baie, face au Mont-Saint-Michel, nous expliquant les amplitudes des marées, l'élevage avec les bergers, la mytiliculture, ainsi que l'histoire de cette typique longère, une ferme en activité jusqu'en 1999, puis transformée en musée.

À l'intérieur, nos guides nous ont commenté avec détails les différentes thématiques : la

géologie, la Faune et Flore, les activités humaines passées et actuelles, la chasse, la pêche et la récolte du sel jusqu'au XIX^e siècle dans la région, avec un bâtiment reconstituant les méthodes et outils utilisés.

La matinée passa rapidement, pause casse-croûte à la **Pointe du Groin sud**, face à la Baie et au Mont, en attendant la marée descendante.

En début d'après-midi, deux autres guides nous ont rejoints pour nous escorter jusqu'au **Mont de « Tombelaine »** en réserve ornithologique. Après un court passage très vaseux, occasionnant de bonnes rigolades, nous n'avons

pas l'impression d'avancer dans l'immensité de cette baie et n'avons pas vu la mer de près tellement elle est loin. Avec une bonne marche nus pieds, progressivement, « Tombelaine » s'agrandit. Nous avons observé quelques tadornes, des limicoles, des goélands avec leurs poussins ainsi que le faucon pèlerin en maître sur son domaine. Nous sommes qu'à moitié parcourus. Le rythme de retour était moins rapide avec les jambes lourdes, pour arriver vers 17 h 30 et prendre une collation méritée avant de rentrer chez nous. Une belle journée ensoleillée, familiale et amicale, que chacun a appréciée. **Nous vous encourageons à (re-)découvrir ces visites.**



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES GARDES-CHASSE PARTICULIERS DE L'ORNE

L'association départementale est composée de 120 adhérents. Il serait souhaitable d'en avoir plus car un bon nombre ne reçoit pas toujours les informations dont il pourrait avoir besoin pour bien assurer leur mission sur le terrain. Les propriétaires, les détenteurs de droit de chasse peuvent faire assermenter la personne de leur choix à condition que celle-ci ait suivi les différentes formations liées aux missions du garde.

Les formations sont effectuées une fois par an, il faut se faire inscrire auprès de la FDC61. Deux jours sont programmés en fin d'année, elles sont composées du

module 1 et 2, une partie juridique qui est assurée par les inspecteurs de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, la partie technique est assurée par les agents techniques de la FDC61.

L'entrée en fonction ne se fait qu'après avoir été nommé par le propriétaire ou les ayants droit, l'agrément par l'administration et la prestation de serment devant le tribunal d'instance du lieu où s'effectueront les missions, ceci pour une durée de cinq années.

Il est admis que les propriétaires, les détenteurs de droit de chasse ne peuvent pas être agréés pour garder leur propre fond.

Les formations doivent être permanentes car les lois amendées et les règlements changent, il est toujours possible de demander des formations ou des remises à niveau qui sont assurées par les inspecteurs de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ou par les agents techniques de la FDC61.

L'Assemblée Générale de l'association des gardes particuliers de l'Orne se déroulera à la salle de Silly-en-Gouffern, en juin prochain.

B. GARNIER
PRÉSIDENT



Le siège social se situe chez
Stelliane BETTEFORT
Trésorière, secrétaire

Le Bourg
61500 LE CERCUEIL
Tél : 02 33 27 02 14
Mail : stelliane.bettefort@orange.fr
Mail : adgcpo61@orange.fr

Président :

Bernard GARNIER
N° 10 - Les Fermes
61450 LE CHÂTELLIER
Tél. : 02 33 66 98 43
Mail : garnierbernard61@orange.fr

Vice-Président :

Raymond SAMSON
Bellevue
61400 SAINT-MARD-DE-RENO
Tél. : 02 33 25 09 18

Secrétaire adjoint :

Jean-Claude LESIEUR
N°4 - Le Cormier - Dancé
61340 PERCHE-EN-NOCÉ
Tél. : 02 33 83 00 69

Trésorier adjoint :

Daniel LECUYER
21, rue de l'Abbaye
61200 ARGENTAN
Tél. : 02 33 36 05 52

BUREAU DE L'ASSOCIATION :



ASSOCIATION DES PIÉGEURS DE L'ORNE

En effet, le samedi 19 mai 2018, le Président Jean-Claude LEROUX entouré de tout son Conseil d'Administration « battait le rappel » des troupes pour l'Assemblée Générale Statutaire de l'Association. Une bonne centaine d'adhérents avaient répondu présents, chose remarquable compte tenu du week-end de la Pentecôte que chacun sait peu favorable à ce genre de réunion... mais impossible... n'est pas piégeur... la preuve !!! Même les « sommités » furent présentes et nous avons eu le plaisir d'accueillir notamment M. Vincent ROYER, Directeur de la DDT, M. Jean-Claude FRANÇOIS, Vice-Président de la FDC61, M. Jean VIVIÉ, Administrateur, M. Yves L'HONORÉ, Technicien FDC61, M. Alain BRISARD, Président des Louvetiers et M. Olivier DAUVIN représentant l'ONCFS. Beaucoup d'autres personnalités étaient présentes et il est vraiment impossible de toutes les citer ici, qu'elles veuillent bien nous en excuser. Une mention spéciale à tous les Présidents des départements voisins venus nous honorer de leur présence.

Le Président mit en exergue la parfaite santé tant numérique que financière de l'Association. Du côté numérique, une augmentation des adhérents... eh oui !!! Dans une conjoncture qui, il faut l'avouer n'a pas tendance à porter le piégeage en haut de l'affiche... pas mal... Pour l'aspect financier, il rappela le sérieux de notre trésorier qui n'officie qu'avec les seuls montants des

adhésions, quelques sponsors, une toute petite subvention (absente depuis 2 années !!!) ce qui nécessite une gestion draconienne, responsable et tout simplement en adéquation avec ses moyens afin de maintenir l'équilibre financier.

Le rapport moral du Président s'est axé principalement sur l'impérieuse nécessité du piégeage dans le sacro saint respect de l'éco-système dans l'application des arrêtés notifiés par Madame la Préfète et ceux promulgués par notre ministère de Tutelle. Les chiffres de capture émanant des retours de carnets de piégeage ne pourront que confirmer notre rôle indiscutable quant à la gestion des espèces dites dorénavant : « susceptibles de causer des dégâts ». Nouveaux mots mais... mais les prédateurs, eux... restent toujours les mêmes !!! Hélas.

Notre activité est désormais de plus en plus sollicitée en milieux urbains et péri-urbains où les dégâts notamment dans les isolations deviennent insupportables en ce qui concerne l'espèce fouine. Dégâts non seulement matériels mais mettant en cause l'hygiène sous toute ses formes.

Comme tous les ans, un véritable dialogue s'est instauré durant cette Assemblée Générale.

Débats passionnés parfois, mais le Président LEROUX intervenant la sérénité fut vite de retour.

Celui-ci a d'ailleurs réaffirmé son souhait de se voir remplacer l'an prochain après plus de 16 ans passés au sein de l'APO et 10 à la Présidence.

Vers 12 heures, après la traditionnelle tombola et le verre de l'amitié beaucoup se sont retrouvés dans un convivial et simple repas. et... l'APO aura encore fait du... BON BOULOT !!!

J.-C. LEROUX,
Président APO

**ET SURTOUT,
encore et encore...**

**LA FOURNITURE DES
RELEVÉS DE CAPTURES
ET LEUR MONTANT
et des photos !**

à envoyer à la FDC61.

Les Techniciens les attendent.

En effet, il va nous falloir défendre à nouveau les listes de la catégorie 2, donc il nous faut absolument de quoi plaider votre cause et cela passera indéniablement par ces relevés.

**IL EN VA DE LA SURVIE
DE VOTRE ACTIVITÉ.**



Association des Piégeurs de l'Orne
Agréée Association de Protection
de l'Environnement

Président : Jean-Claude Leroux
2, rue des Lucas
61300 Saint-Michel-Thubeuf
Tél. : 02 33 24 42 48
E-mail : jean-claude.leroux6@wanadoo.fr



UNUCR

UNION NATIONALE
DES **UTILISATEURS**
DE **CHIEN DE ROUGE**

**FAITES APPEL
AUX CONDUCTEURS
DE CHIENS DE SANG !!!**

DUVAL-DESTIN Maurice
Responsable départemental UNUCR

BEAUMONT Jean-François
Pouvrai

Tél. 06 87 74 36 85

HACQUARD Philippe
Eure

Tél. 02 32 49 16 34

THOMANN Jean
Roullée

Tél. 02 43 34 30 85

Port. 06 28 29 88 14

MARKARIAN Gérard
Lèves

Tél. 02 37 21 44 79

Port. 06 80 40 56 18

MOULINET Hervé
St-Pierre-des-Nids
Tél. 02 43 00 77 21
Port. 06 86 49 19 94

NACHURY Hubert
Auteuil
Tél. 03 44 48 93 92
Port. 06 85 11 26 53

SERR Claude
St-Martin-du-Vieux-Bellême
Tél. 09 79 51 08 71
Port. 06 08 51 46 56

TRIART Jérémie
Port. 06 73 25 26 35

NIZAN David
Port. 06 82 07 10 17



**N'oubliez jamais
de vérifier votre tir !**





Association départementale
des jeunes chasseurs
de l'Orne



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES JEUNES CHASSEURS

Depuis sa création, l'Association des jeunes chasseurs de l'Orne n'a cessé d'évoluer. En effet, elle compte aujourd'hui une vingtaine de membres qui peuvent profiter des initiatives suivantes : soirée

brame, invitations à des chasses sur l'ensemble du département, journée chasse « jeunes chasseurs », entraînement au tir sur écran, stand à la fête de la chasse au Haras du Pin...

Nous pouvons proposer ces événements grâce à un noyau de bénévoles actifs et soudés. Nous sommes à votre disposition pour toute question.

À bientôt dans nos rangs !

REJOIGNEZ-NOUS



BULLETIN D'ADHÉSION

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TÉL. : E-MAIL :

DATE DE NAISSANCE : N° DE PERMIS :

La cotisation annuelle est de 15 €. L'adhésion prend effet le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin. Le chèque est à établir à l'ordre de l'ADJC 61 et à retourner à l'adresse suivante :

ADJC 61 – Chez Monsieur François Romé – 39 bis, rue du Pont – 72610 Champfleur.

POUR NOUS CONTACTER ET EN SAVOIR PLUS :

PAR TÉLÉPHONE

06 63 28 20 15
06 26 48 65 71

PAR MAIL

contact.adjc61@gmail.com

SUR FACEBOOK

<http://www.facebook.com/adjc61>



CONSTATATION DE DÉGÂTS

HORS GRAND GIBIER



Attention : merci d'établir une FICHE par ESPÈCE et par DÉGÂT, à retourner avant le 30 juin de l'année.

Ce formulaire ne donne pas lieu à indemnisation.

Vous êtes (identité du déclarant ayant subi des dégâts)

☐ Responsable de chasse ☐ Agriculteur ☐ Particulier ☐ Autre

Nom et Prénom :

Adresse complète :

Code postal et commune :

Commune où se situent les dégâts : **Lieu-dit :**

ESPÈCES

☐ Renard ☐ Blaireau ☐ Vison d'Amérique ☐ Ragondin ☐ Rat musqué ☐ Autre

NATURE DES DÉGÂTS **IMPORTANCE de joindre des PHOTOS**

Céréales

☐ Blé
☐ Orge
☐ Maïs
☐ Autres

Légumes

☐ Pois
☐ Carottes
☐ Choux
☐ Laitue
☐ Autres

Fruits

☐ Fraises
☐ Pommes
☐ Autres

Élevage

☐ Volailles
☐ Lapins
☐ Ovins
☐ Bovins
☐ Gibier
☐ Autres

Terrain endommagé

☐ Galeries dangereuses pour les bêtes ou machines agricoles
☐ Berges et cours d'eau
☐ Autres

MONTANT DES DÉGÂTS ESTIMÉS : **EUROS** **Date des dégâts :** / /

Nombre d'animaux : **Surface détruite :**

Le prédateur ou déprédateur a-t-il été capturé ? ☐ Oui ☐ Non

Déclare sur l'honneur l'exactitude des données transmises

Fait à, le / /

Signature du transmetteur du questionnaire

Signature du déclarant ayant subi les dégâts



Fête de la Chasse et de la Pêche



Haras National du Pin - 61



**Sam. 4
Août
2018**
9h

**Dim. 5
Août
2018**
9h

Samedi 20h30

**Spectacles en soirée
suivi d'un grand feu d'artifice**

Dimanche 11h

**Grand Messe
de Saint-Hubert**

Entrée : 10 €
Forfait "2 jours" : 15 €
Enfant (-15 ans) : gratuit



www.fetedelachasse.fr
Retrouvez-nous sur 



NOTRE SÉLECTION 100% GIBIER D'EAU



699€

Arme de catégorie C-1-a
soumise à déclaration

ÉPROUVÉ
BILLES D'ACIER

Poids
3,1 kg

NOUVEAUTÉ

SEMI-AUTO M3000 GU MAX5 12MAG 76CI*

Calibre 12 magnum. Canon : 76 cm. Chokes interchangeables : ¼, ½, full + rallonge 2,5 cm ½. Système inertiel. Carcasse fraisée pour montage optique ou lunette de hutte. Plaque de couche amortissante alvéolée. Couleur Max5. Signé par Gabion Unlimited. Réf : 1120387



1069€

Arme de catégorie C-1-a
soumise à déclaration

ÉPROUVÉ
BILLES D'ACIER

Poids
3,1 kg

NOUVEAUTÉ

SEMI-AUTO AFFINITY GU MAX5 12MAG 76CI*

Calibre 12 magnum. Canon : 76 cm. Chokes interchangeables : lisse, ¼, full + rallonge 1,5 cm ½. Système inertiel. Carcasse fraisée pour montage optique ou lunette de hutte. Plaque de couche amortissante en gel. Couleur Max5. Signé par Gabion Unlimited. Réf : 1120388



1399€

Arme de catégorie C-1-a
soumise à déclaration

ÉPROUVÉ
BILLES D'ACIER

Poids
3,1 kg

NOUVEAUTÉ

SEMI-AUTO A300 GU MAX5 12MAG 76CI*

Calibre 12 magnum. Canon : 76 cm. Chokes interchangeables : ¼, ½, full + rallonge 5 cm ½. Système emprunt de gaz. Carcasse fraisée pour montage optique ou lunette de hutte. Plaque de couche Micro-Core, développée par Beretta pour un meilleur confort de tir. Couleur Max5. Signé par Gabion Unlimited. Réf : 1120389

EXCLUSIVITÉS
TERRES&EAUX



GAMEBORE

Catégorie D-1-c

PRIX PAR QUANTITÉS
TOUTE L'ANNÉE



CARTOUCHES STEEL EXTREME GU 12/36G*

Calibre : 12/76. Charge : 36 g. Bourre à jupe. Billes d'acier N°3, 4, 5 et 6. Boîte de 25 cartouches. Issu du partenariat entre Gamebore et Gabion Unlimited. Réf : 9920719

19€₉₉
LA BOÎTE

-10%

Pour 10 boîtes
17€₉₉
LA BOÎTE

-20%

Pour 40 boîtes
15€₉₉
LA BOÎTE

14€₉₉
LA BOÎTE

-10%

Pour 10 boîtes
13€₄₉
LA BOÎTE

-20%

Pour 40 boîtes
11€₉₉
LA BOÎTE



CARTOUCHES THUNDER STEEL GU 12/32G*

Calibre : 12/70. Charge : 32 g. Bourre à jupe. Billes d'acier N°4, 5, 6 et 7. Boîte de 25 cartouches. Issu du partenariat entre Gamebore et Gabion Unlimited. Réf : 9920720



EXCLUSIVITÉ
TERRES&EAUX

Catégorie D-1-c

CARTOUCHES MIGRATION ULTD 12/34G X 100*

Calibre : 12/70. Charge : 34 g. Bourre : Jupe. Plomb : N° 4, 5 et 6. Confectionnées avec des plombs Diamants et les meilleurs composants. Pack de 100 cartouches. Issu du partenariat entre Gamebore et Gabion Unlimited. Réf : 9920721

48€₉₉

NOUVEAUTÉ

Retrouvez-nous sur terreseteaux.fr

Bientôt le 9 juillet : VENTE EN LIGNE !

➡ **TERRES&EAUX CAEN** ⬅

10, avenue des Dignes - 14123 Fleury-sur-Orne - Tél. : 02 31 82 09 70

Magasin ouvert du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 19h30, le vendredi et le samedi de 9h à 19h30.